

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
09/08/2019	12/12/2019	2019-8790

1. Intitulé du projet

Ré-aménagement d'un centre de vacances existant sans existence administrative (soumis à permis d'aménager)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS LOU PUNTAOU

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

HOUE Pierre

RCS / SIRET

| 4 | 0 | 7 | | 9 | 5 | 6 | | 5 | 5 | 6 | | 0 | 0 | 0 | 3 | 6 |

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
42. a Terrains de camping et caravaning	Création d'un camping de 16 emplacements

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement du camping "Lou Puntaou" de 16 emplacements nus, permettant de recevoir des tentes, caravanes ou résidences Mobiles de loisirs. Il se situe 1105 Route du Puntaou sur la commune de Léon (40550). Sur les parcelles : AC - 44- 47 - 887 d'une surface totale de 14 099 m². L'accueil restera centralisé à son emplacement actuel. Les services existants seront conservés à leurs emplacements actuels.

Les surfaces des emplacements varient de 165 m² à 330 m². Pour le projet d'aménagement seront réparties 21 nouvelles places - dont 2 pour PMR. Pour le projet d'aménagement seront réparties 16 places pour vélos. Les bâtiments existants resteront en l'état, les aménagements du projet venant s'implanter dans les espaces libres.

Trois zones seraient aménagées, elles sont indiquées dans le pré-diagnostic joint au cerfa.

4.2 Objectifs du projet

Création d'un camping de 16 emplacements sur le site du centre de vacances déjà existant.
Pas de création de nouveaux bâtiments.

Le PLU de la commune de Léon approuvé le 21/08/2018 classe l'ensemble des parcelles d'assiette du projet en zone Uk: "Espaces dédiés aux campings et à l'hébergement touristique".

Ainsi, notre projet correspond à la volonté du PLU et donc de la mairie, de procéder à l'aménagement d'un espace dédié au camping permettant l'augmentation de l'offre d'hébergement touristique sur le territoire de la commune de Léon.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le programme de travaux prévoit la viabilisation des parcelles par la création des réseaux d'assainissement, électricité/éclairage et eau potable.

Le réseau d'assainissement sera raccordé au réseau communal passant en limite de la propriété.

Création de places de parking

Plantation de haies entre les emplacements

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Accueil touristique sur la période d'ouverture d'avril à septembre.

Entretien des espaces verts et tonte des emplacements.

Entretien des équipements en place.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du centre de vacances existant:	14 099 m ²
Surface des trois zones aménagées pour 16 nouveaux emplacements:	3 884 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

1105 route de Puntaou
40550 LEON

Coordonnées géographiques¹

Long. 43° 88' 13" 51 Lat. - 1° 31' 58" 43

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité immédiate de plusieurs ZNIEFF: voir pré-diagnostic joint
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité immédiate de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet Voir le pré-diagnostic joint au cerfa
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit SIN 0000208 des étangs landais sud Voir le pré-diagnostic joint au cerfa
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité immédiate du SIC Zones humides de l'étang de Léon A proximité immédiate de la ZPS Courant d'Huchet Voir le pré-diagnostic joint au cerfa
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité immédiate d'un site classé SCL0000568 étang de Léon Voir le pré-diagnostic joint au cerfa

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le réseau d'eau potable
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Accueil touristique plus conséquent entraînant plus de déplacements (16 emplacements supplémentaires)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit dû au trafic supplémentaire

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets limités au trafic supplémentaire
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet d'eaux usées dans le réseau public d'assainissement
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet d'eaux usées dans le réseau public d'assainissement
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Augmentation du volume de déchets due à l'augmentation du nombre de personnes pouvant être accueillies

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le centre de vacances existe et il est invisible depuis l'extérieur (pas d'atteinte nouvelle sur le patrimoine)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du centre de vacances incluait déjà ces zones de ré-aménagement

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir le pré-diagnostic joint au cerfa.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Pré-diagnostic joint au présent cerfa.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Léon

le, 12/08/2019

Signature

SAS LOU PUNTAOU
RCS DAX 407 956 556
Bord de Lac - 40550 LEON
Tél 05.58.48.74.30 - Fax 05.58.48.70.42

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

SAS LOU PUNTAOU
Route de Puntaou
40550 LEON



Décembre 2019

 <p>Voisin Consultant</p>	<p>BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENT 553 rue Bernard Palissy Hotel d'entreprises du Grand Dax 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX ☎ 05 58.90.17.62 mailto : contact@voisin-consultant.fr</p>
---	--

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

Présentation des rédacteurs du dossier :

	<p>BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENT 553 rue Bernard Palissy Hotel d'entreprises du Grand Dax 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX ☎ 05 58.90.17.62 mailto : contact@voisin-consultant.fr</p>
---	--

Cabinet Environnement VOISIN CONSULTANT :

Investigations et rédaction :

✚ **Julie BRUGNOT**, DESS Sciences de l'environnement,

✚ **Mélanie GOUAUX**, Master Dynamique des Ecosystèmes Aquatiques.

Direction :

✚ **François CALESTREME**, dirigeant de Voisin Consultant.

Toutes les photographies du rapport sont faites par Voisin Consultant sauf mention spéciale.

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

SOMMAIRE

1.	Contexte	6
2.	Réponse de la DREAL au cas par cas.....	9
3.	Plan de situation (pièce 2 CERFA).....	12
4.	Photographies de la zone d'implantation (pièce 3 CERFA).....	14
5.	Permis d'aménager (pièce 4 CERFA).....	18
6.	Plan des abords du projet (pièce 5 CERFA)	20
7.	Milieu physique.....	22
7.1	Géologie.....	22
7.2	Pédologie	23
7.2.1	Zone 1	25
7.2.2	Zone 2	28
7.2.3	Zone 3	31
7.3	Contexte hydrogéologique.....	33
7.4	Milieu aquatique	35
7.4.1	Zonages règlementaires	35
7.4.2	Hydrographie.....	35
8.	Milieu naturel	40
8.1	Contexte piscicole	40
8.2	Zones d'inventaire et de protection.....	41
8.2.1	Réserve Naturelle Nationale RNN	41
8.2.2	Libre circulation piscicole (L214-17 C-Env).....	43
8.2.3	Sites Natura 2000 (pièce 6 du CERFA)	43
8.2.4	Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique ZNIEFF de type I et II.....	46
8.2.5	Zone d'Importance pour la conservation des oiseaux ZICO	49
8.2.6	Réservoirs biologiques	51
8.2.7	Sites classés et sites inscrits	52
8.2.8	Espace Naturel Sensible (ENS).....	55
8.2.9	Zones à Préserver pour l'alimentation en eau potable dans le Futur (ZPF).....	55
8.3	Habitats et flore	56
8.3.1	Flore locale ou naturalisée et habitats	56
8.3.2	Flore exotique à caractère envahissant	66
8.4	Faune.....	70
8.5	Investigation complémentaire en réponse au premier dépôt de cas par cas.....	72
8.5.1	Habitats des environs directs du projet et flore	72
8.5.2	Carte d'emplacement des espèces exotiques ENVAHISSANTES et des espèces qui seront gérées	74
8.6	Enjeux milieu naturel	77
8.6.1	Enjeux existants	77
8.6.2	Enjeux liés au contexte.....	77

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

8.7	Impacts potentiels	81
8.8	Mesures de gestion sur les invasives proposées.....	81
8.8.1	Absence totale de dépôt de gravat, remblai ou déchet vert	81
8.8.2	Clôture entre le camping et la Réserve.....	81
8.8.3	Parti paysager du projet.....	81
8.8.4	Gestion des espèces exotiques plantées.....	81
9.	Conclusion.....	90
10.	Annexes	93
10.1	Compte-rendu de la rencontre avec le conservateur de la Réserve Naturelle	93
10.2	Liste des Espèces Exotiques Envahissantes d'Aquitaine	96
10.2.1	Plantes Exotiques Envahissantes avérées.....	96
10.2.2	Plantes Exotiques Envahissantes potentielles en Aquitaine.....	98
10.2.3	Liste des PLantes Exotiques Envahissantes émergentes	103

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

FIGURES

Figure 1 : Photographies des aménagements existants tirés du site Internet.....	7
Figure 2 : Plan de masse actuel du camping	7
Figure 3 : Demande de complément formulée par la DREAL Nouvelle-Aquitaine	9
Figure 4 : Plan de situation PA1.....	12
Figure 5 : Carte topographique	13
Figure 6 : Paysage lointain.....	14
Figure 7 : Environnement proche permettant de situer le projet (zone 1)	15
Figure 8 : Environnement proche permettant de situer le projet (zones 2 et 3)	16
Figure 9 : Plan de composition.....	18
Figure 10 : Photographie aérienne et zones à aménager.....	20
Figure 11: Carte géologique (Source : InfoTerre).....	22
Figure 12 : Pédopaysages des Landes de Gascogne	23
Figure 13 : Les différents types de sols des habitats de landes	24
Figure 14 : Emplacement des sondages zone 1	25
Figure 15 : Coupes et photographies des sondages de la zone 1	26
Figure 16 : Emplacement des sondages zone 2	28
Figure 17 : Coupes et photographies des sondages de la zone 2.....	29
Figure 18 : Emplacement des sondages zone 3	31
Figure 19 : Coupes et photographies des sondages de la zone 3.....	32
Figure 20 : Fiche de la masse d'eau libre.....	33
Figure 21 : Carte de prélocalisation des zones humides	34
Figure 22 : Carte hydrographique avec les masses d'eau (source : Adour Garonne).....	35
Figure 23 : Fiche du cours d'eau en bordure de site	37
Figure 24 : Fiche de la masse d'eau concernée.....	37
Figure 25 : Photographies du cours d'eau.....	38
Figure 26 : Carte des SIC	43
Figure 27 : Carte des ZPS	43
Figure 28 : Carte des ZNIEFF de type I	46
Figure 29 : Carte des ZNIEFF de type II	46
Figure 30 : Carte des ZICO.....	49
Figure 31 : Carte des sites classés	52
Figure 32 : Carte des sites inscrits	52
Figure 33 : Carte des "habitats » de la zone 1	56
Figure 34 : Flore de la zone 1	58
Figure 35 : Photographies de la zone 1	59
Figure 36 : Carte des "habitats » de la zone 2	59
Figure 37 : Flore de la zone 2	61
Figure 38 : Photographies de la zone 2	62
Figure 39 : Carte des "habitats » de la zone 3	62
Figure 40 : Flore de la zone 3	64
Figure 41 : Photographies de la zone 3	65
Figure 42 : Photographies des invasives observées sur site	67
Figure 43 : Emplacements approximatifs des invasives	68
Figure 44 : Avifaune du site	70
Figure 45 : Photographies des oiseaux identifiés sur place.....	71
Figure 46 : Espèces identifiées	72
Figure 47 : Photographies des 4 habitats.....	74
Figure 48 : Carte des enjeux.....	77
Figure 49 : Carte des enjeux avec superposition du projet.....	77
Figure 50 : Carte des enjeux indiqués par le conservateur de la Réserve Naturelle Nationale du Courant d'Huchet.....	77
Figure 51 : Tableau de synthèse des mesures à mettre en place	90
Figure 52 : Cartographie des mesures.....	90

1. CONTEXTE

La SAS LOU PUNTAOU a racheté un centre composé de plusieurs gites près du lac de Léon sur les parcelles AC 44, 47 et 887 de la commune de Léon (40550). Ces parcelles sont classées dans le Plan Local d'Urbanisme en zone Uk : « espaces dédiés aux campings ». Ainsi, un permis d'aménager va être déposé pour créer un camping de 16 emplacements. Dans un contexte environnemental riche (plusieurs zonages environnementaux englobent le lac de Léon et ses environs), le bureau Voisin Consultant a réalisé la demande de cas par cas, à la demande de la SAS LOU PUNTAOU.

Réglementation applicable :

L'annexe à l'article R122-2 indique que les projets de terrains de camping peuvent être soumis à cas par cas ou étude d'impact. Dans le cas de ce projet, il s'agit de :

CATÉGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
42. Terrains de camping et caravanage.	Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de plus de 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.	a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.
		b) Aires naturelles de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 30 emplacements de tentes, caravanes.

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

Figure 1 : Photographies des aménagements existants tirés du site Internet



Figure 2 : Plan de masse actuel du camping
(page suivante)

Zone ré-aménagées

LÉGENDE :

- limite de propriété
- ZONE REGROUPEMENT
- BORNES INCENDIE
- parking P.M.R.
- CHALET existant P.M.R.
- R.I.A. (robinet d'incendie armé) EXISTANT
- BÂTIMENTS EXISTANTS
- Chaussée



2. REPONSE DE LA DREAL AU CAS PAR CAS

Une première version de pré-diagnostic fut déposé à la DREAL Nouvelle-Aquitaine, qui a demandé un complément.

Figure 3 : Demande de complément formulée par la DREAL Nouvelle-Aquitaine

(pages suivantes)

En réponse à cette demande, la SAS Lou Puntaou a missionné Voisin Consultant pour une nouvelle investigation sur une aire d'étude plus large et sur une seconde date.

Synthèse des réponses apportées à la demande de complément :

- **Point 4** : La SAS Lou Puntaou indique ceci :
 - Le projet ne fait pas partie d'une orientation d'aménagement et de programmation,
 - L'Architecte des Bâtiments de France est sollicité pendant la procédure d'instruction du permis de construire,
- **Point 5** : Voisin Consultant a réalisé une seconde investigation. **Voir résultats au paragraphe 8.5,**
- **Point 6** : Voisin Consultant a affiné les mesures sur les espèces exotiques envahissantes ou suspectées de le devenir et étayé l'absence d'impact supplémentaire sur les zones humides **au paragraphe 8.8.**

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon



La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest,
Préfète de la Gironde

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 19 août 2019,

Mission Évaluation Environnementale
Pôle Projets

Nos réf. : 2019-008790_MHLH_incomplet
Affaire suivie par : Marie-Hélène Lapeyre-Hamoir
marie-helene.lapeyre-hamoir@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 05 56 93 31 71

Madame,

Vous m'avez transmis une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact, reçue le 09 août 2019, pour le projet suivant :

Nom du projet : Création d'un camping de 16 emplacements.

Commune(s) : Léon (40).

Après examen de votre demande, il s'avère que les rubriques du formulaire CERFA cochées ci-dessous nécessitent des compléments pour l'instruction de votre demande :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | 1 – Intitulé du projet |
| <input type="checkbox"/> | 2 – Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire |
| <input type="checkbox"/> | 3 – Catégorie(s) applicable(s) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 4 – Caractéristiques générales du projet (nature du projet, objectifs, procédures d'autorisation, localisation, composantes...)
Votre projet se situe en zone Uk du PLU. Fait-il partie d'une orientation d'aménagement et de programmation ?
Avez-vous déposé une demande auprès de l'Architecte des Bâtiments de France étant donné que votre projet se situe en site inscrit ? |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 5 – Sensibilité environnementale de la zone d'implantation
Au vue du contexte environnemental au sein duquel s'inscrit ce projet, l'étude de pré diagnostic menée par le bureau d'études a été réalisée à quelle échelle ? Etant donné qu'un boisement entoure le projet, l'aire d'étude s'étend-t-elle au-delà de la zone Uk ? Par ailleurs, cette étude a-t-elle été menée à différentes périodes de l'année ? En fonction des réponses apportées, merci d'étendre l'étude au-delà de la zone Uk et de la réaliser à au moins 2 dates. |

Madame Maïté LABEQUE
mlabeque@capfun.com

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 33 (0) 5 49 55 63 63 – fax : 33 (0) 5 49 55 63 01
Adresse postale : 15 rue Arthur Ranc – CS 60539 – 86020 Poitiers CEDEX

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

- 6 – Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incidences, cumuls, mesures évitement/réduction)**
Les mesures de réduction ou de suppression que vous énoncez demandent à être complétées. En effet, elles se résument à maîtriser les bambous, arracher les Montbrétias et supprimer ou réduire les lauriers palmes mais au vue du contexte, n'en prévoyez vous pas d'autres ? De plus, aucune mesure ne figure afin de limiter les éventuels impacts du projet sur la ressource en eau ainsi que sur les risques de pollution des milieux. En page 71, vous parlez de la maîtrise ou de la suppression des lauriers palmes, lauriers-sauce et arbre à papillons mais qu'en est-il réellement de la suppression ou de la maîtrise ?
Vous écrivez toujours en page 71 que 225 m² de zones humides seraient impactées
Merci d'affiner ce propos et aussi de proposer des mesures pour pallier à cette perte.
- 7 – Auto-évaluation (facultatif)
- 8 – Annexes obligatoires
- 9 – Engagement et signature

Afin que votre demande puisse être instruite, je vous demande de bien vouloir me transmettre l'ensemble des compléments aux points listés ci-dessus, en rappelant le n° de dossier figurant en objet, soit par courrier à l'adresse suivante :

DREAL Nouvelle-Aquitaine – Mission Évaluation Environnementale
Cité administrative, Rue Jules Ferry – 33 090 BORDEAUX CEDEX

soit par mél :

pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr.

L'ensemble du dossier (le CERFA, les annexes hors annexe 1, et les compléments éventuels) sera publié sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine (<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/projets-examen-au-cas-par-cas-decisions-r1418.html>) en application de la réglementation en vigueur (article R. 122-3 III), dès le dossier jugé complet.

Si vous jugez que, **en application de l'article L. 122-3-4, la divulgation de certaines informations du dossier serait de nature à porter atteinte aux intérêts** mentionnés au I de l'article L. 124-4 (défense nationale, protection de l'environnement auquel elle se rapporte, protection des renseignements...) et au II de l'article L. 124-5 (politique extérieure de la France, droits de propriété intellectuelle...), **vous devez l'indiquer à l'autorité environnementale** dès transmission des compléments ci-dessus demandés.

Pour être publiable sans délai, le **dossier complet doit être fourni à l'autorité environnementale en un seul fichier, au format pdf, de moins de 20 Mo**, à envoyer à l'adresse pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Le délai d'instruction de trente-cinq jours dont je dispose pour vous informer de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact ne commencera qu'à compter de la réception par mon service de l'intégralité de ces éléments. Je vous informe qu'en **l'absence de réponse dans un délai de six mois, votre demande sera classée sans suite.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée

Pour la Préfète et par délégation,
Pour le Directeur et par délégation
Le Chef de la Mission
Evaluation Environnementale

Pierre QUINET

3. PLAN DE SITUATION (PIECE 2 CERFA)

Figure 4 : Plan de situation PA1

PA 1

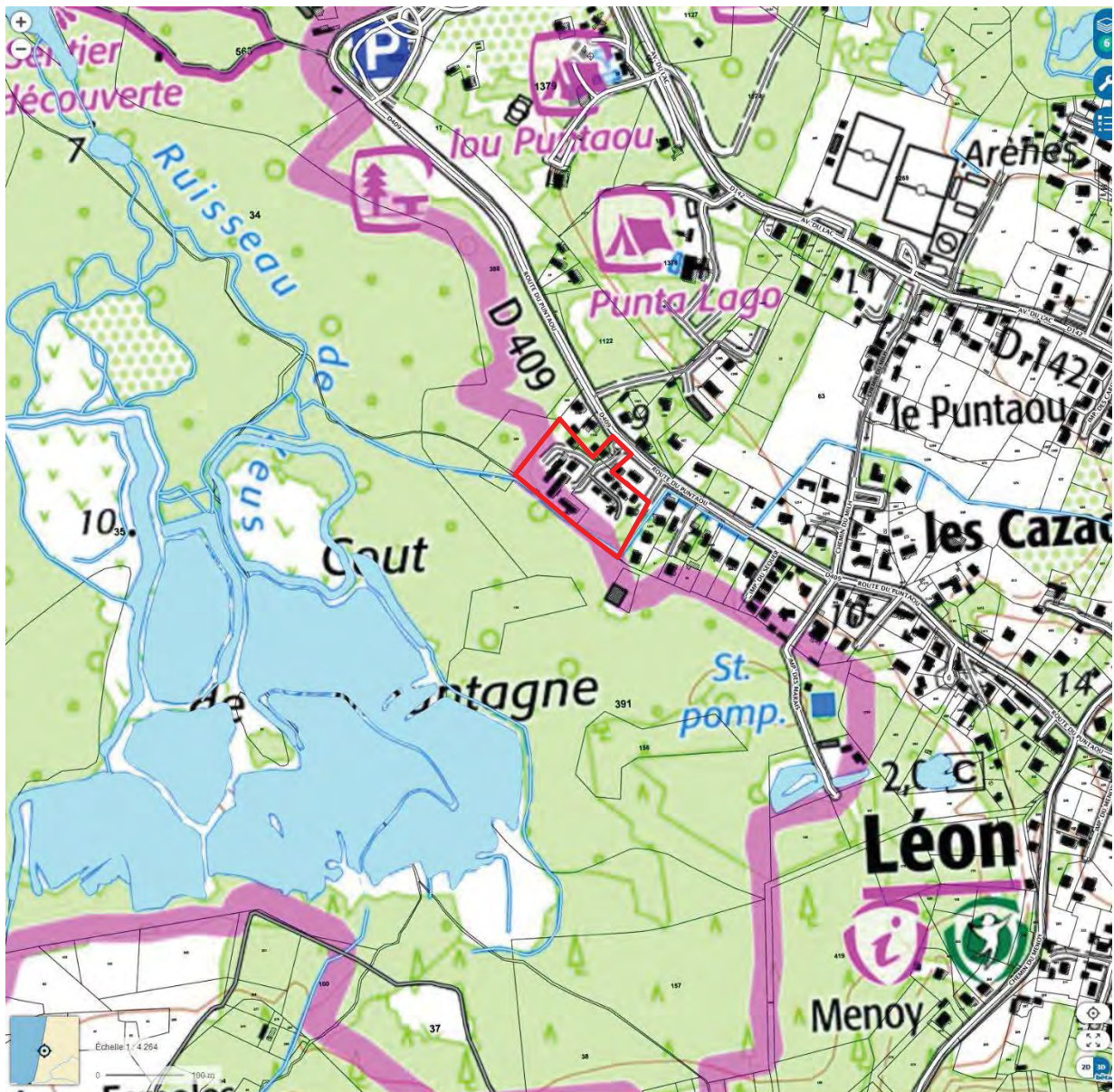
PLAN DE SITUATION



LÉGENDE :



Figure 5 : Carte topographique



4. PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION (PIECE 3 CERFA)

Figure 6 : Paysage lointain



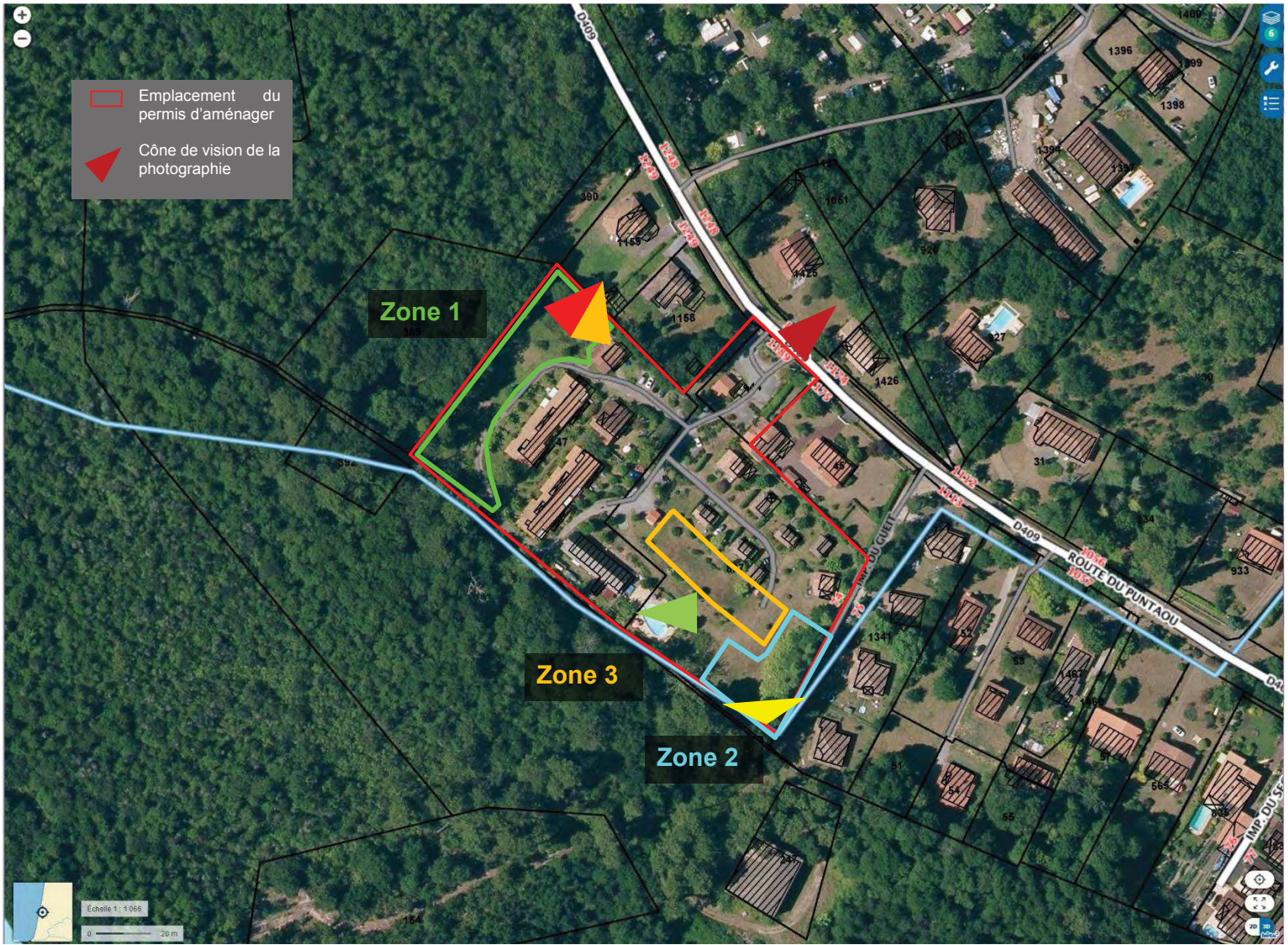
Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

Figure 7 : Environnement proche permettant de situer le projet (zone 1)



Figure 8 : Environnement proche permettant de situer le projet (zones 2 et 3)





5. PERMIS D'AMENAGER (PIECE 4 CERFA)

Le projet consiste en l'aménagement du camping "Lou Puntaou" de 16 emplacements nus, permettant de recevoir des tentes, caravanes ou résidences Mobiles de loisirs. Il se situe 1105 Route du Puntaou sur la commune de Léon (40550). Sur les parcelles : AC - 44– 47 – 887 d'une surface totale de 14 099 m². L'accueil restera centralisé à son emplacement actuel. Les services existants seront conservés à leurs emplacements actuels.

Les surfaces des emplacements varient de 165 m² à 330 m². Pour le projet d'aménagement seront réparties 21 nouvelles places – dont 2 pour PMR. Pour le projet d'aménagement seront réparties 16 places pour vélos. Les bâtiments existants resteront en l'état, les aménagements du projet venant s'implanter dans les espaces libres.

Trois zones seraient aménagées, elles sont indiquées sur le plan de composition ci-dessous/

Figure 9 : Plan de composition

(page suivante)




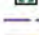






SAS LOU PUNTAOU

Demande de permis d'aménager

PLAN DE COMPOSITION
Février 2019 - éch: 1/ 500

PA 4

LEGENDE :

-  - CHALET existant P.M.R.
-  - parking P.M.R.
-  - BORNES INCENDIE
-  - ZONE REGROUPEMENT
-  - limite de propriété
-  - EMBLEMES
-  - BÂTIMENTS EXISTANTS
-  - Chaussée
-  - ESPACE VERT
-  - ARBRES AJOUTÉS



6. PLAN DES ABORDS DU PROJET (PIECE 5 CERFA)

Figure 10 : Photographie aérienne et zones à aménager

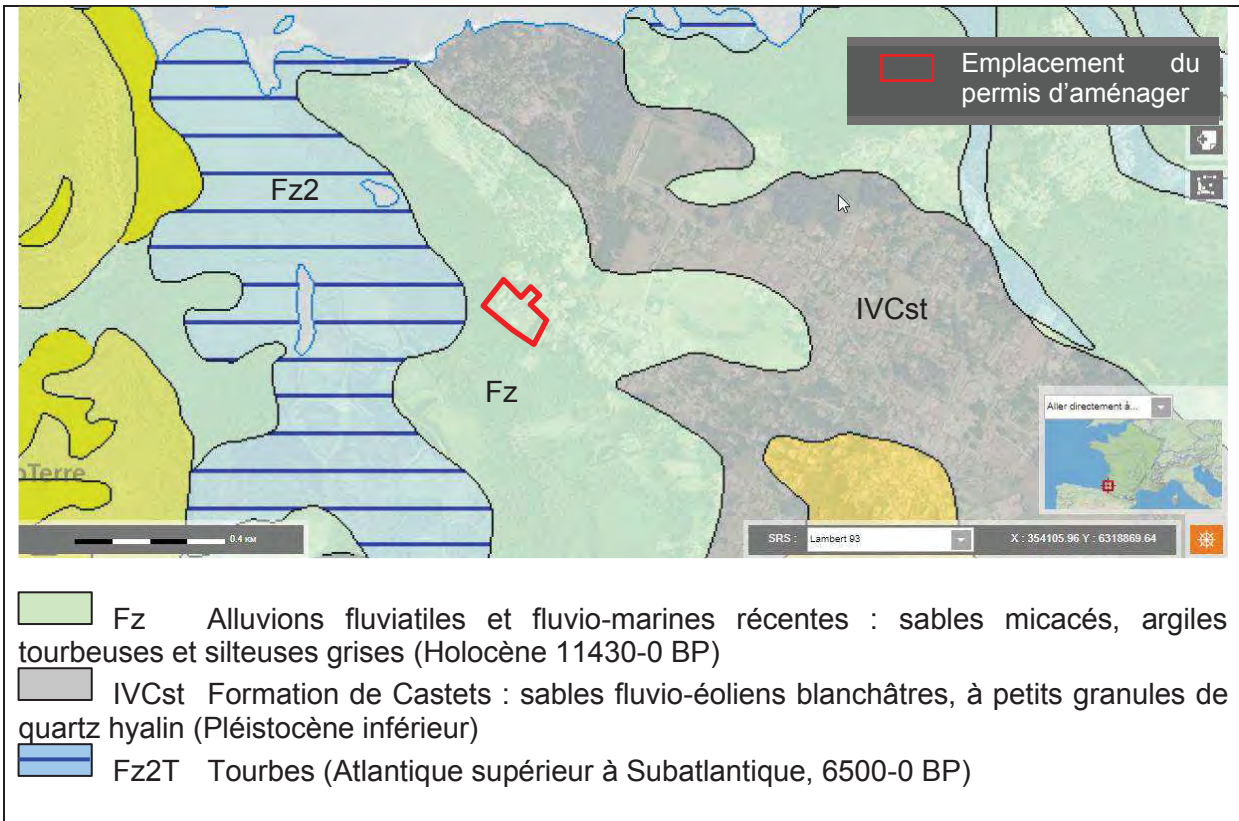
(page suivante)



7. MILIEU PHYSIQUE

7.1 Géologie

Figure 11: Carte géologique (Source : InfoTerre)



Le site est sur une couche géologique récentes d'alluvions fluviatiles de sables et argiles.

D'après les sondages pédologiques, le sol est sableux.

7.2 Pédologie

Des sondages à la tarière manuelle ont été effectués afin de déterminer la nature des sols.

Le sol est de type podzolique acide comme sur l'ensemble du domaine landais.

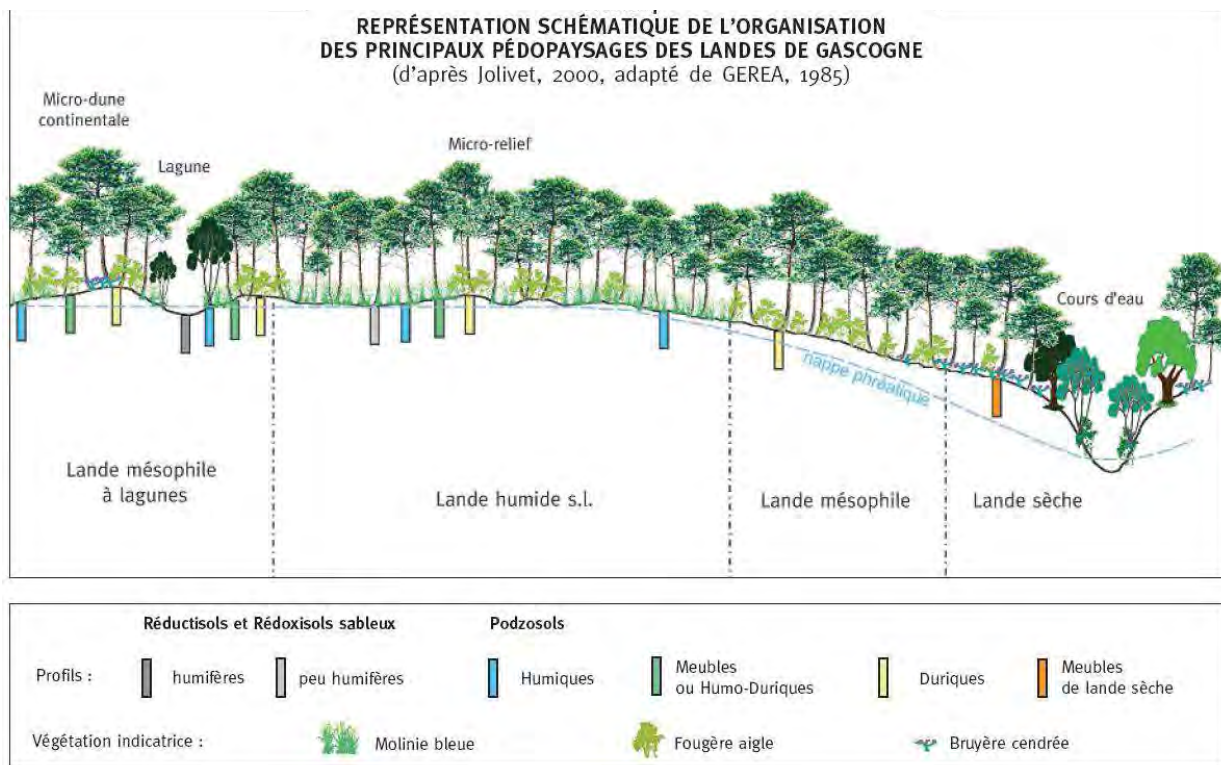
L'humus est de type mor avec une végétation acidifiante (bruyères, ajoncs, callune, pins, fougères) mais aussi chênes.

Les horizons intermédiaires sont lessivés.

En-dessous, les sols podzoliques sont caractérisés par des horizons d'accumulation où se concentrent les acides humiques et fulviques, qui donnent la couleur noirâtre à rouille à l'horizon dénommé alios.

Cet horizon est situé à la limite de battance de la nappe phréatique, souvent épais de 50cm environ. Sa couleur rouille à brun-jaune est donnée par des concentrations humoferrugineuses plus riches en hydroxydes de fer sans que ceux-ci ne dépassent 1%.

Figure 12 : Pédopaysages des Landes de Gascogne



Le type de sol le plus répandu sur le sable des Landes est le podzol humo-ferrique caractérisé par un horizon appauvri (A) très épais et accumulation humoferrugineuse plus ou moins forte dans l'horizon (B) appelé alios. **Dans les zones humides**, on trouve des **sols sableux podzolisés** humifères plus ou moins hydromorphes. Ils sont caractérisés par une forte acidité, une pauvreté en ressources minérales utilisables, la **présence d'un alios** plus ou moins induré, superficiel, et d'une **nappe phréatique** atteignant la surface en hiver dans les landes humides. Ces sols hydromorphes sont généralement des réductisols typiques. Aux zones à hydromorphie plus profonde correspondent des arénosols-réductisols.

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntou à Léon

Les sols podzoliques sont organisés ainsi :

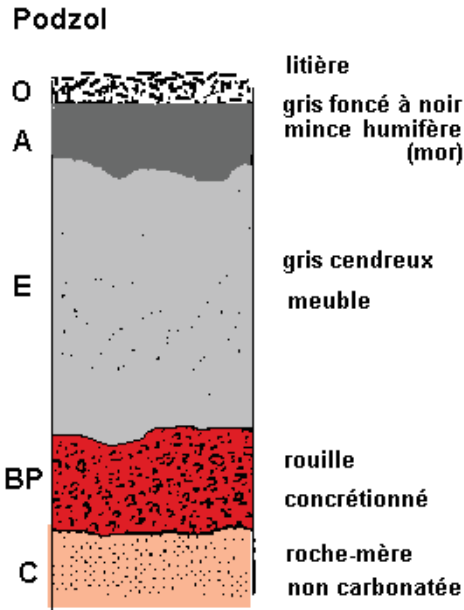
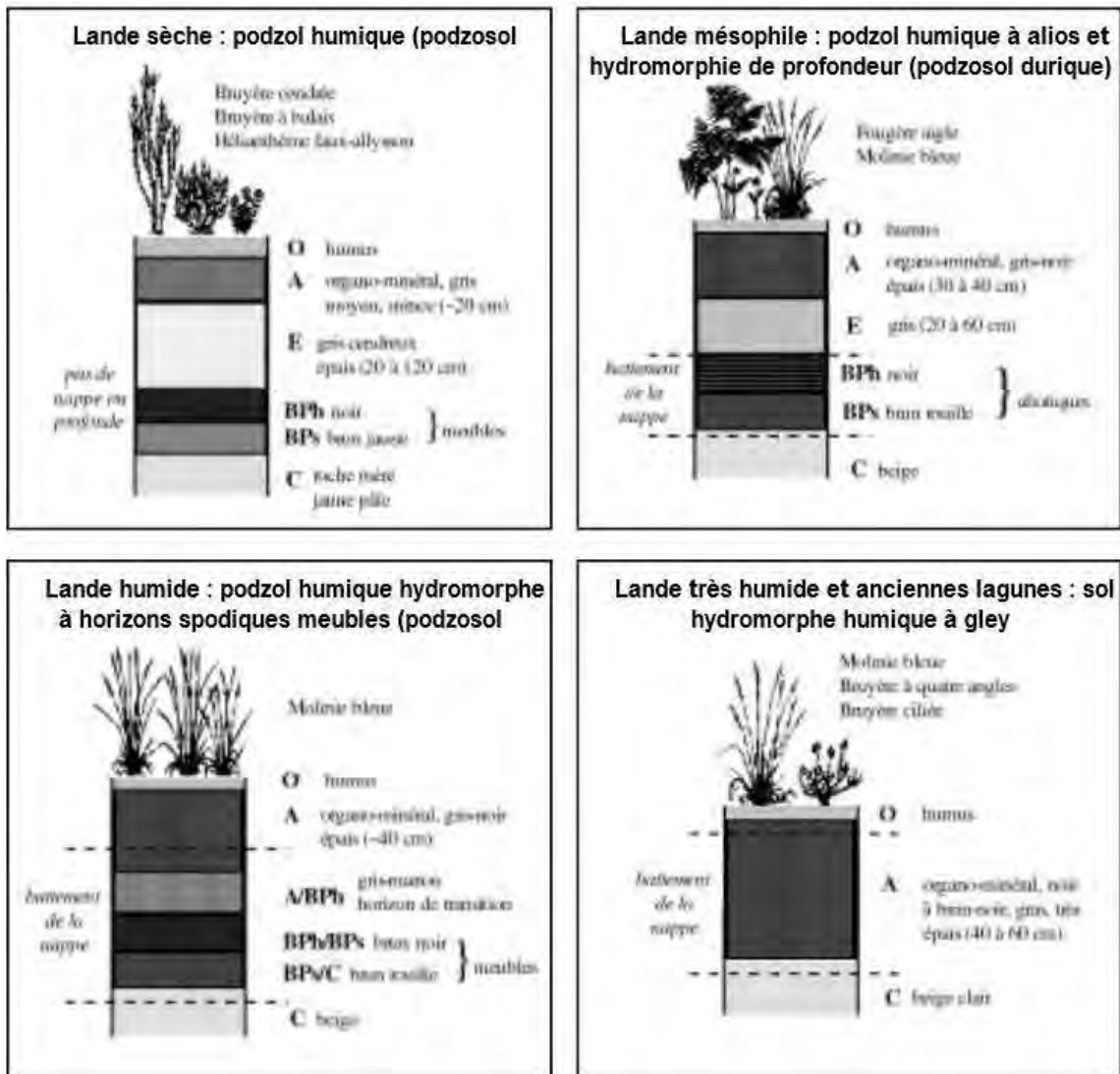


Figure 13 : Les différents types de sols des habitats de landes



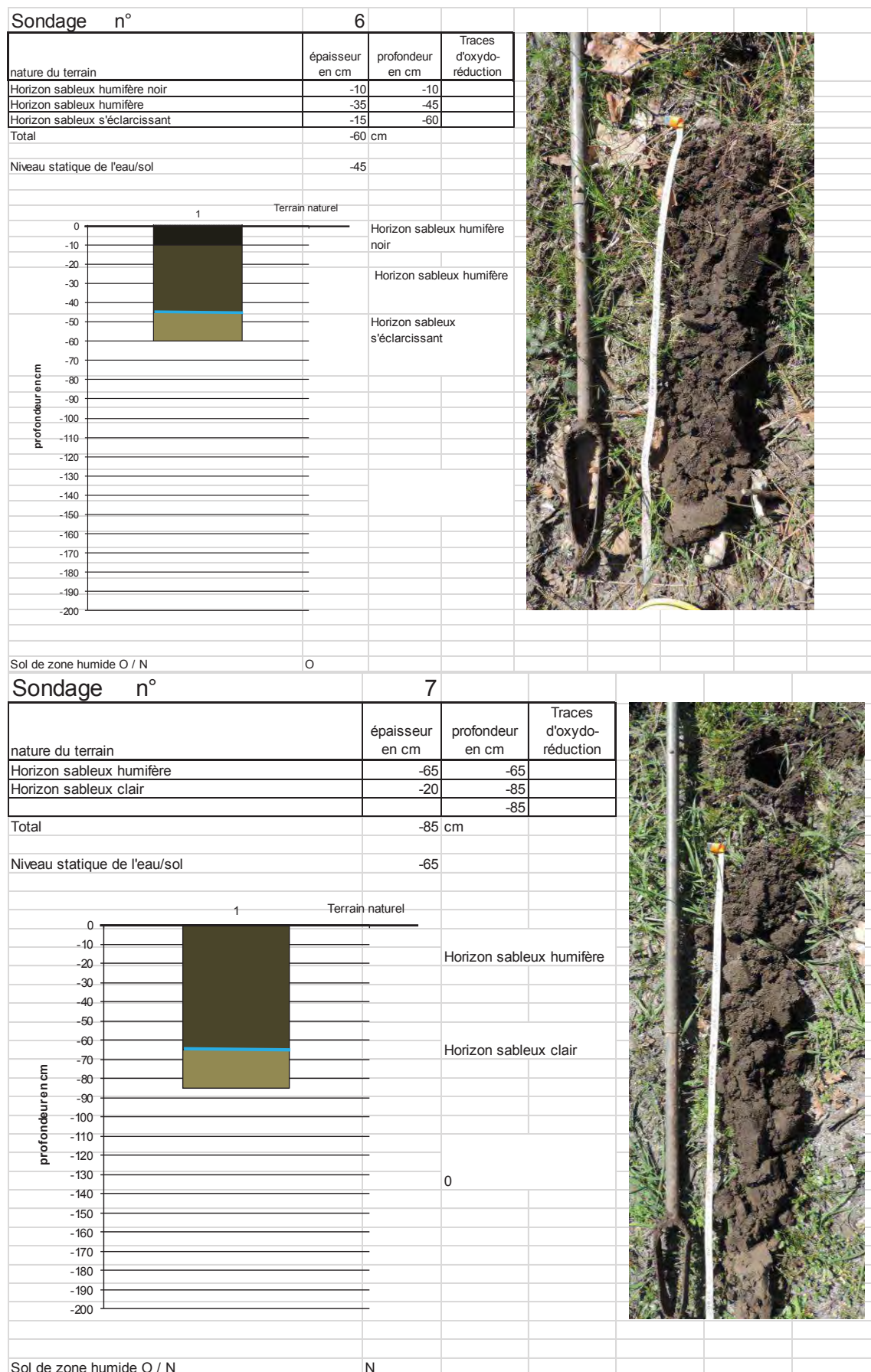
7.2.1 ZONE 1

Figure 14 : Emplacement des sondages zone 1



Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

Figure 15 : Coupes et photographies des sondages de la zone 1



Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

Sondage n°	8				
nature du terrain	épaisseur en cm	profondeur en cm	Traces d'oxydo-réduction		
Horizon sableux humifère	-30	-30			
Horizon sableux clair	-50	-80			
Total	-80 cm				
Niveau statique de l'eau/sol	-45				
Sol de zone humide O / N	O				

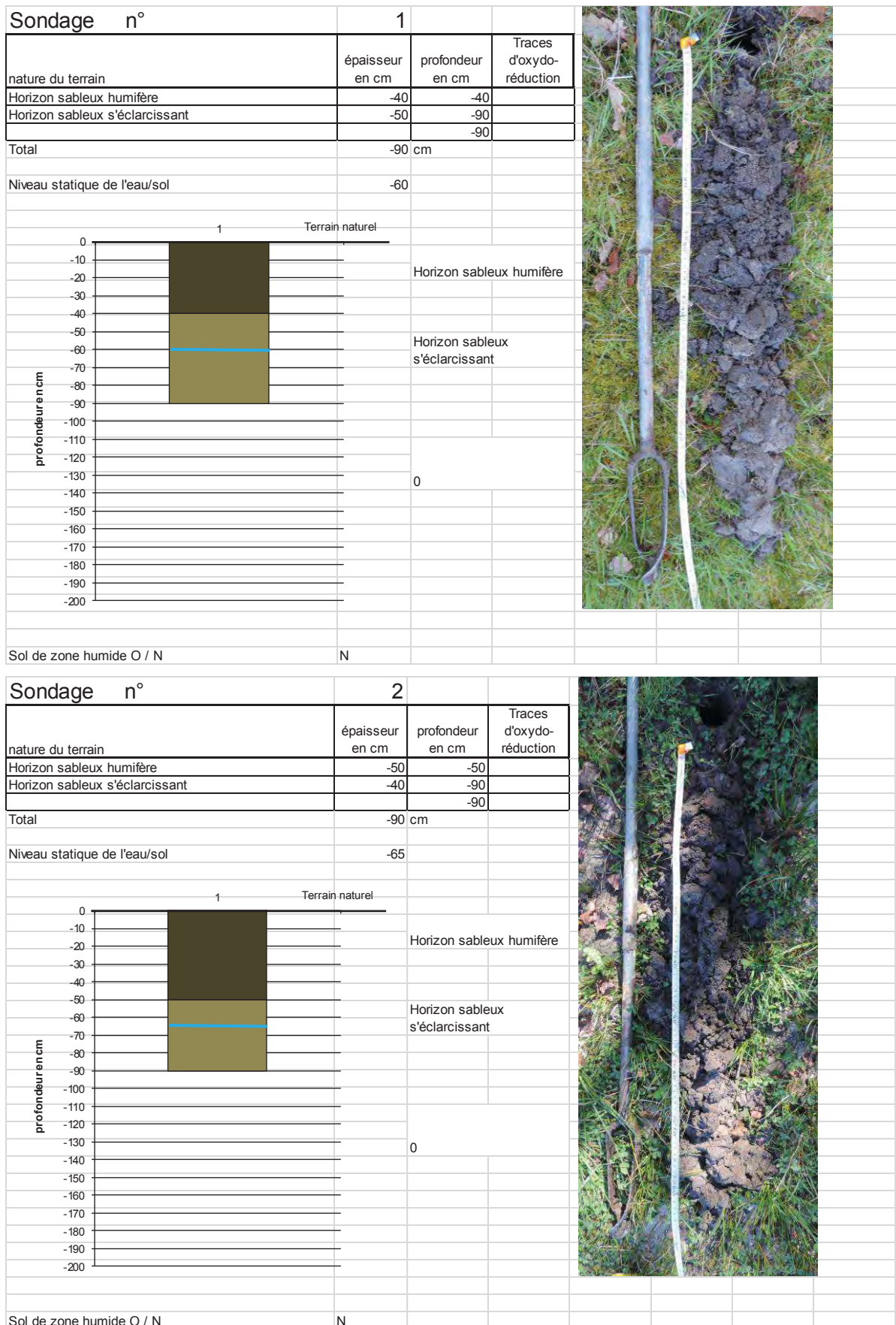
7.2.2 ZONE 2

Figure 16 : Emplacement des sondages zone 2

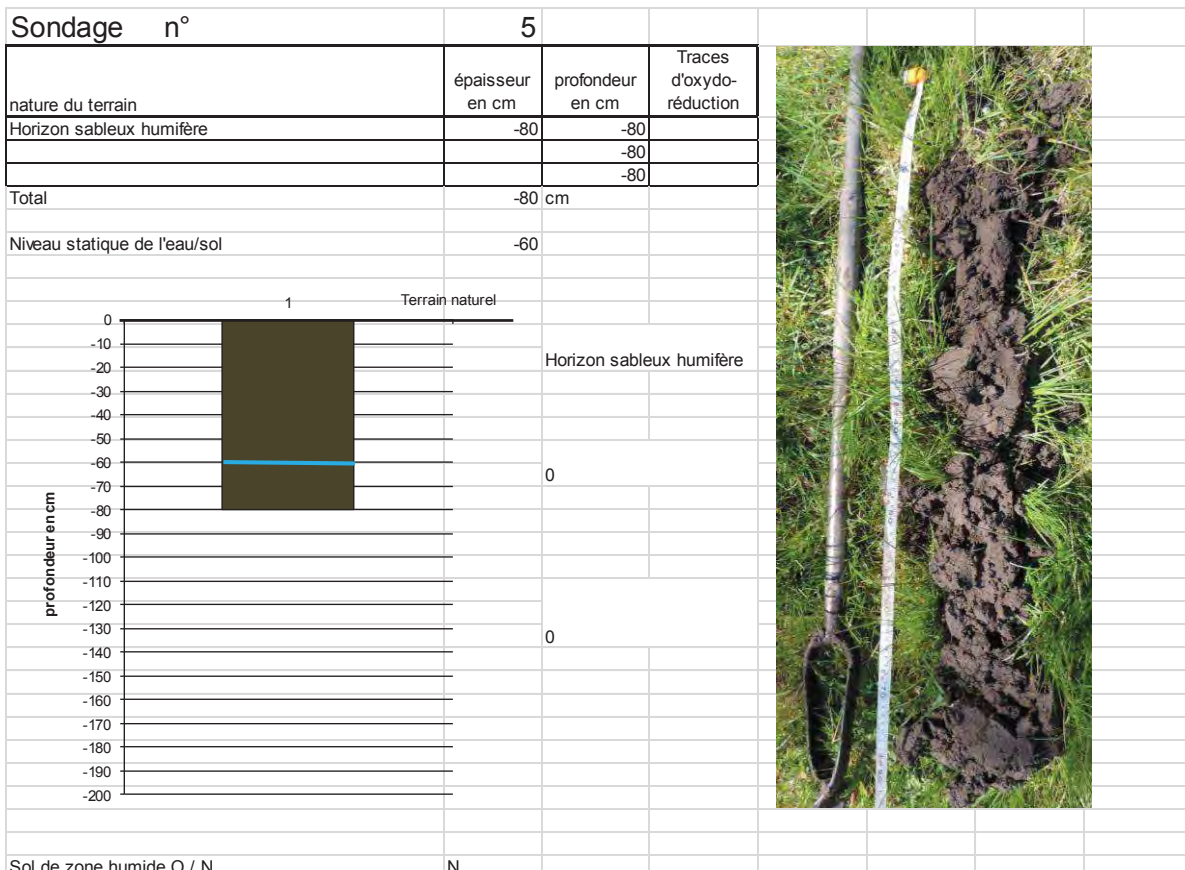
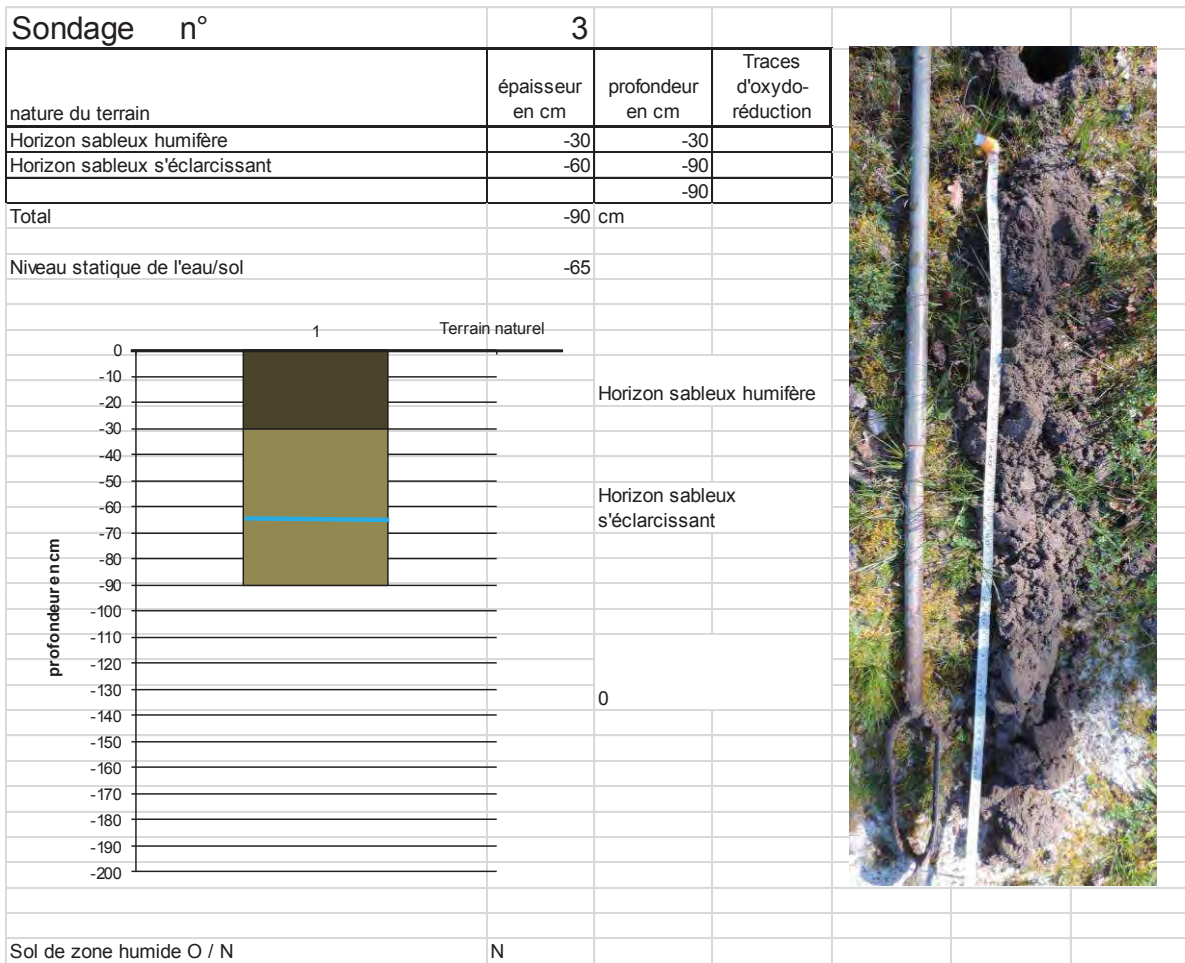


Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

Figure 17 : Coupes et photographies des sondages de la zone 2



Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon



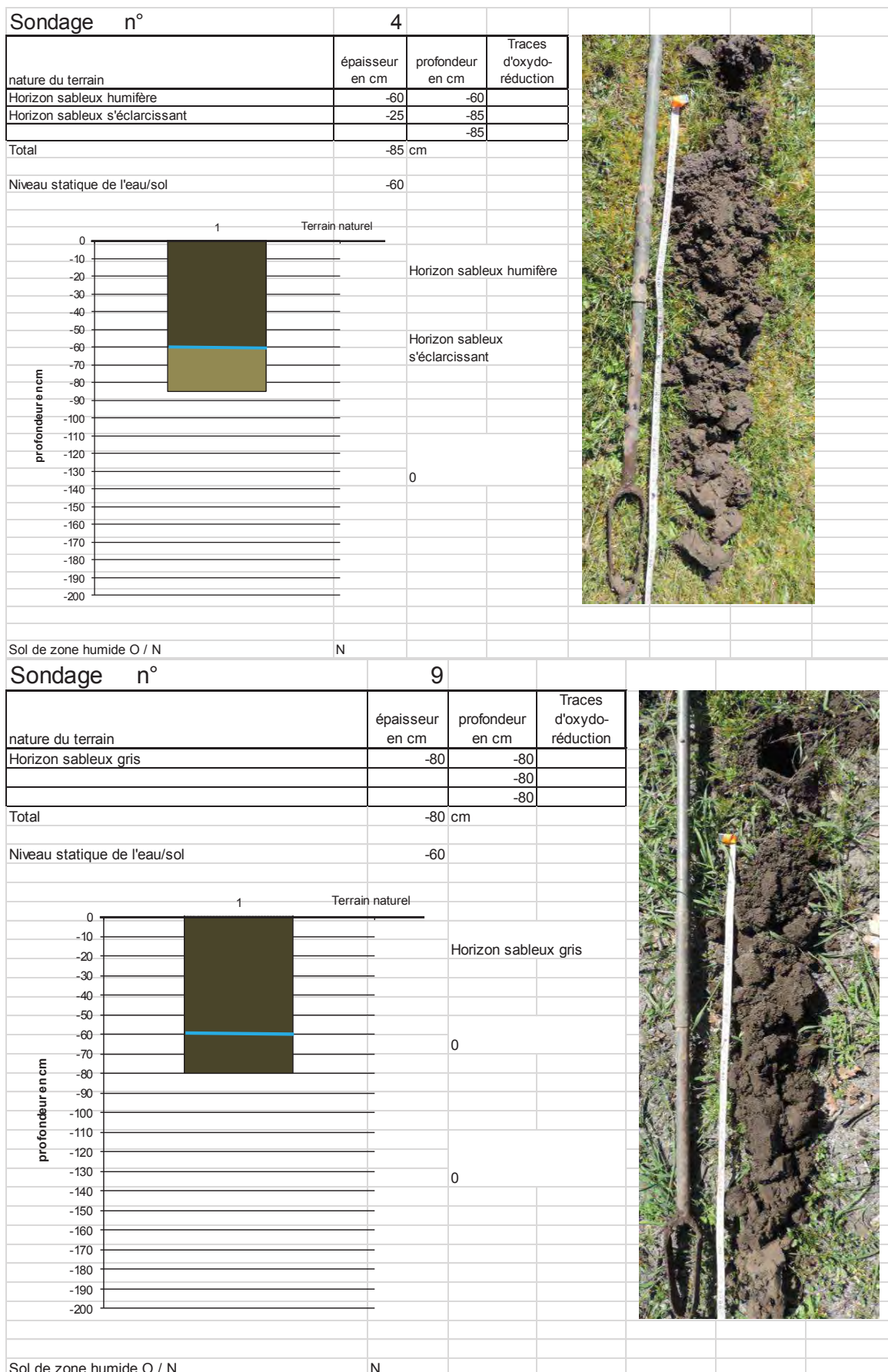
7.2.3 ZONE 3

Figure 18 : Emplacement des sondages zone 3



Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

Figure 19 : Coupes et photographies des sondages de la zone 3

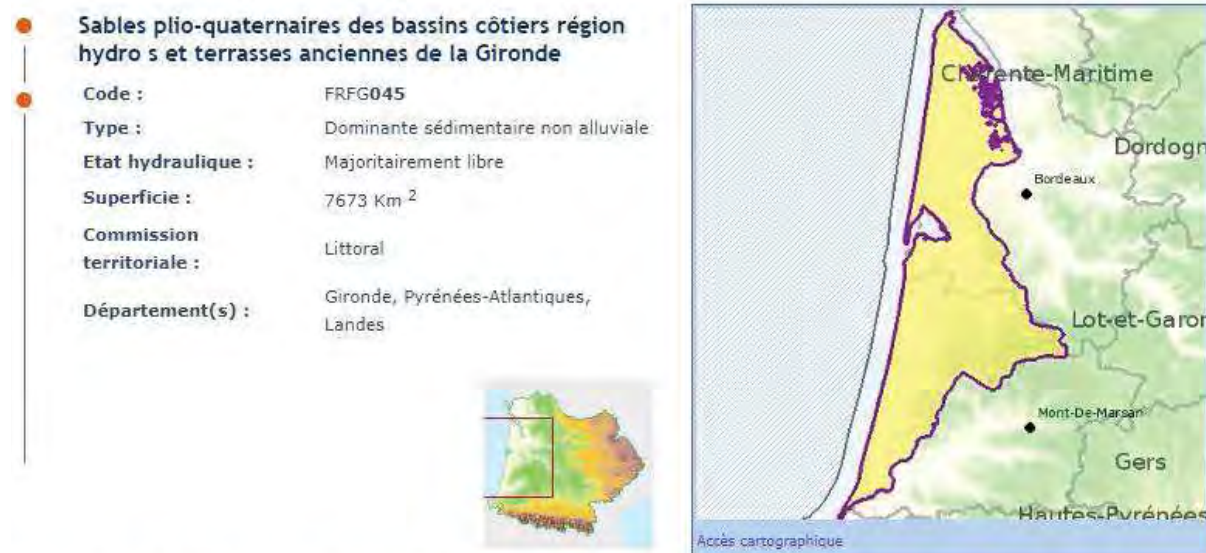


7.3 Contexte hydrogéologique


La nappe d'eau libre présente dans le sol du site est la suivante :

FRFG045 Sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la Gironde.

Figure 20 : Fiche de la masse d'eau libre



Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)



	Objectif de l'état quantitatif : Bon état 2015
	Objectif de l'état chimique : Bon état 2015

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2007-2010)

Les états des masses d'eau souterraines ont été évalués :

- sur la base des règles définies dans l'arrêté du 17 décembre 2008 établissant les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines,
- selon les recommandations de la circulaire du 23 octobre 2012 relative à l'application de l'arrêté susvisé.



La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2016-2021 est décrite dans le document d'accompagnement n° 7

	Etat quantitatif :	Bon
	Etat chimique :	Bon

Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux 2013)

Pressions	
Pression diffuse :	
Nitrates d'origine agricole :	Pas de pression
Prélèvements d'eau :	
Pression Prélèvements :	Non significative

Programme de mesures

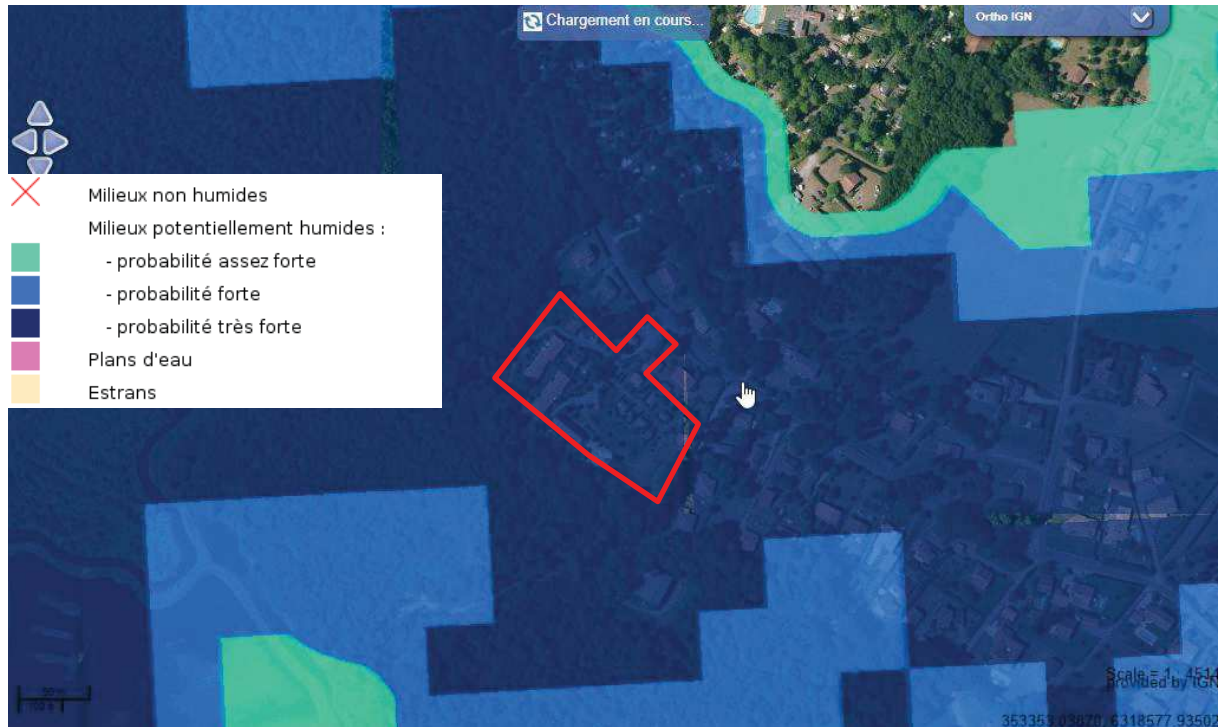
	<ul style="list-style-type: none"> • de la commission territoriale "Littoral" (fiche au format PDF)
	Toutes les mesures de la commission territoriale ne s'appliquent pas systématiquement à cette masse d'eau

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

Cette masse d'eau est en bon état quantitatif et chimique et ne subit pas de pression significative.

Cette nappe est susceptible d'affleurer par moment. En effet d'après la prélocalisation des zones humides, le site est dans un milieu potentiellement humide de probabilité forte.

Figure 21 : Carte de prélocalisation des zones humides



Au 10 mars 2019, la situation piézométrique (réseau de surveillance des aquifères landais) indiquait ceci :

PLIOCENE / PLIOQUATERNAIRE

Essentiellement présent sur le littoral, le Pliocène / Plioquaternaire est souvent libre ou superficiel. Sur cet aquifère une période de recharge est également visible fin janvier, d'amplitude peu importante. La situation au mois de mars est assez homogène : les stations de surveillance montrent que les niveaux sont partout en baisse et inférieurs à la moyenne.

7.4 Milieu aquatique

7.4.1 ZONAGES REGLEMENTAIRES

Les deux zones AU sont concernées par les zonages Adour-Garonne suivants :

- Sous-bassins DCE Adour
- Unité Hydrographique de Référence Adour Atlantique
- Délégation de l'Agence de l'eau de Pau
- SAGE 05025 Adour aval en élaboration
- Contrat de milieu R111 Bourret et Boudigau achevé
- Zone de répartition des eaux ZRE 4002 créée en 2013
- Contours des SPC (prévision des crues) 1536 Adour
- Zone hydrographique Q353 l'Adour du confluent du Pinot (inclus) au confluent des Gaves Réunis

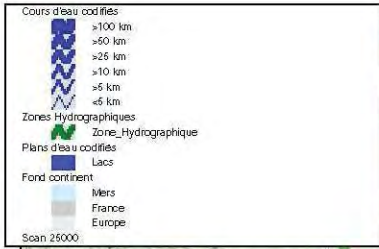
7.4.2 HYDROGRAPHIE



Le site est drainé par le cours d'eau de toponyme S40131050 (fait partie de la masse d'eau du ruisseau de Leus Esmoles), qui s'écoule en bordure Ouest du site. Il s'écoule du Sud vers le Nord en direction des cours d'eau et milieux suivants :

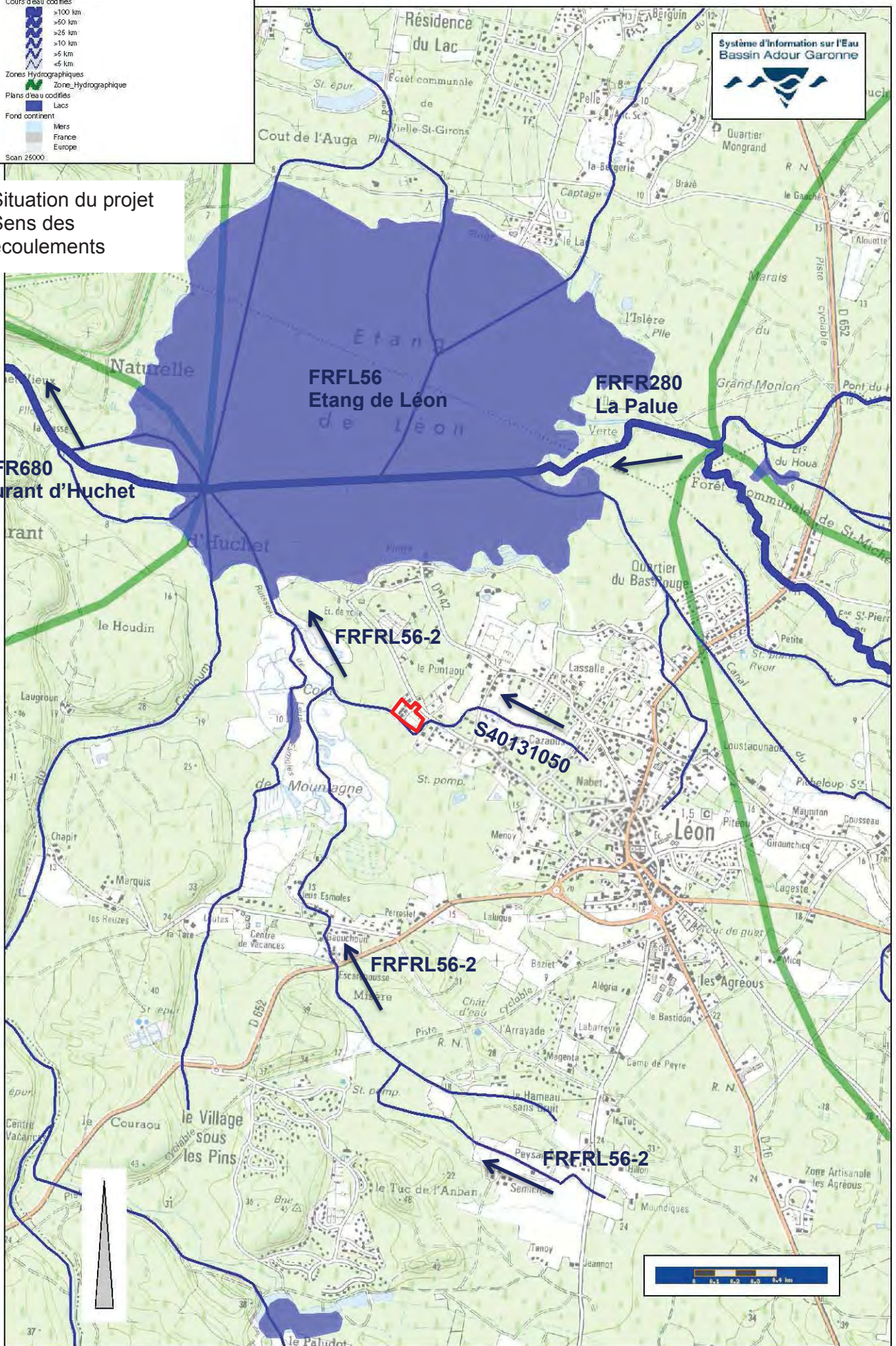
- Ruisseau de Leus Esmoles (masse d'eau FRFRL56-2)
 - Ruisseau de la Palue (masse d'eau FRFR280)
 - Etang de Léon (masse d'eau FRFL56)
 - Courant d'Huchet (masse d'eau FRFR680)
 - Golfe de Gascogne.

Figure 22 : Carte hydrographique avec les masses d'eau (source : Adour Garonne)

(page suivante)



 Situation du projet
 Sens des écoulements



Sources: Serveur de Bassin Adour Garonne, IGN BDCarriage-BDCarto

Figure 23 : Fiche du cours d'eau en bordure de site

Cours d'Eau :

Recherchez votre cours d'eau : [Besoin d'aide?](#)

Résultat de votre recherche

Toponyme inconnu

Description

Code Hydrographique : S4131050
 Longueur : 1 km
 Ordre de Horton : inconnu
 Se jette dans... Le ruisseau de Leus Esmoles (S4130510) en rive droite.



Figure 24 : Fiche de la masse d'eau concernée

Ruisseau de Leus Esmoles

Code : FRFRL56_2
 Cours d'eau : Ruisseau de Leus Esmoles
 Type : Naturelle
 Longueur : 4 Km
 Commission territoriale : Littoral
 U.H.R. : Etangs, lacs et littoral landais
 Département(s) : Landes



Bassin versant
 Masses d'eau rivières

Cliquez sur la carte pour naviguer vers une masse d'eau voisine
Accès cartographique

Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

Objectif de l'état écologique : Bon état 2021

Type de dérogation : Raisons techniques

Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Matières azotées, Matières organiques, Métaux, Matières phosphorées

Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : Bon état 2015

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2011-2012-2013)

L'évaluation des états à l'échelle de la masse d'eau s'appuie sur les mesures effectuées au droit de stations ou, en l'absence de mesures, sur des modèles ou des extrapolations. La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2016-2021 est décrite dans le document d'accompagnement n° 7.

	Indice de confiance		Indice de confiance
Etat écologique :	Moyen	Faible	Etat chimique (avec ubiquistes) :
			Non classé
			Inconnu
Origine :	Modélisé		Etat chimique (sans ubiquistes) :
			Non classé

Voir le chapitre "données" ci-après pour obtenir des données complémentaires à l'échelle de la station.
Télécharger l'Arrêté du 27 Juillet 2015 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface

Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux 2013)

	Pressions
Pression ponctuelle :	
Pression des rejets de stations d'épurations domestiques :	Significative
Pression liée aux débordements des déversoirs d'orage :	Non significative
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants) :	Pas de pression
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (MI et METOX) :	Inconnue
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries :	Pas de pression
Pression liée aux sites industriels abandonnés :	Inconnue
Pression diffuse :	
Pression de l'azote diffus d'origine agricole :	Non significative
Pression par les pesticides :	Non significative
Prélèvements d'eau :	
Pression de prélèvement AEP :	Pas de pression
Pression de prélèvement industriels :	Pas de pression
Pression de prélèvement irrigation :	Pas de pression
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements :	
Altération de la continuité :	Minime
Altération de l'hydrologie :	Minime
Altération de la morphologie :	Modérée

Programme de mesures

- de l'Unité Hydrographique de Référence "Etangs, lacs et littoral landais" (fiche au format PDF)

Toutes les mesures de l'unité hydrographique de référence (UHR) ne s'appliquent pas systématiquement à cette masse d'eau

Données complémentaires à l'échelle de la masse d'eau

Données d'état à la station, données brutes

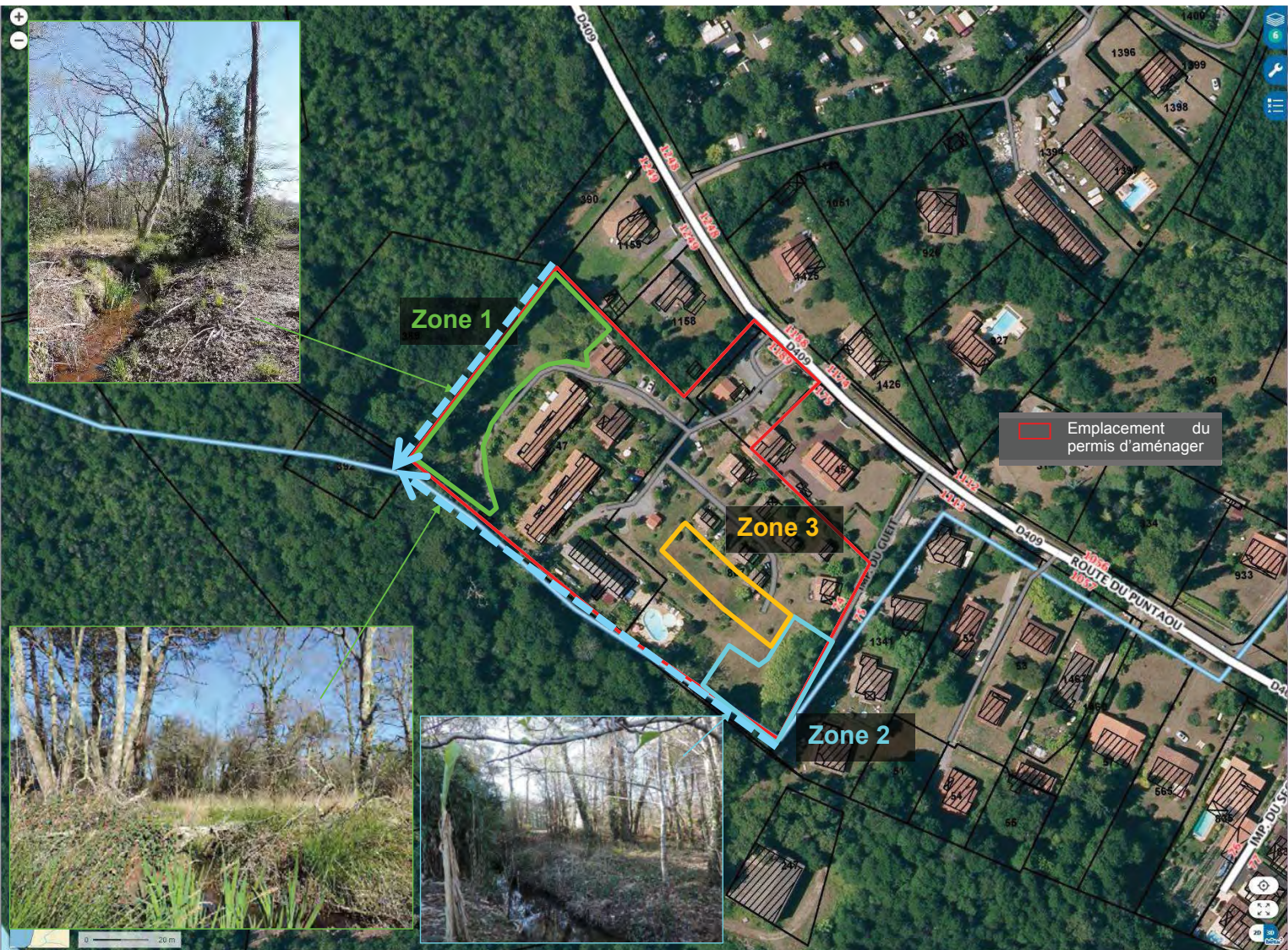
- Aucune station de mesure de la qualité sur cette masse d'eau

Ancienne fiche masse d'eau SDAGE 2010-2015 : [SDAGE2010_FRFRL56_2.pdf](#)

La masse d'eau est moyen état écologique, elle subit une pression significative des rejets de stations d'épuration domestiques.

Figure 25 : Photographies du cours d'eau

(page suivante)



8. MILIEU NATUREL

8.1 Contexte piscicole

Synthèse des résultats du PDPG (Plan départemental de gestion piscicole - source Fédération de pêche 40) :

ETANG DE LEON	
Domaine piscicole	Cyprinicole
Espèce repère	Brochet
Etat fonctionnel	Dégradé*
Principal facteur limitant	Activités humaines autorisées (obstacle à la continuité >50cm, ennoisement des Zones humides)
Etat du contexte	Dégradé

*Perturbé : l'une des phases du cycle biologique de l'espèce repère ne peut se réaliser dans des bonnes conditions.

*Dégradé : au moins une des phases du cycle ne peut s'accomplir.

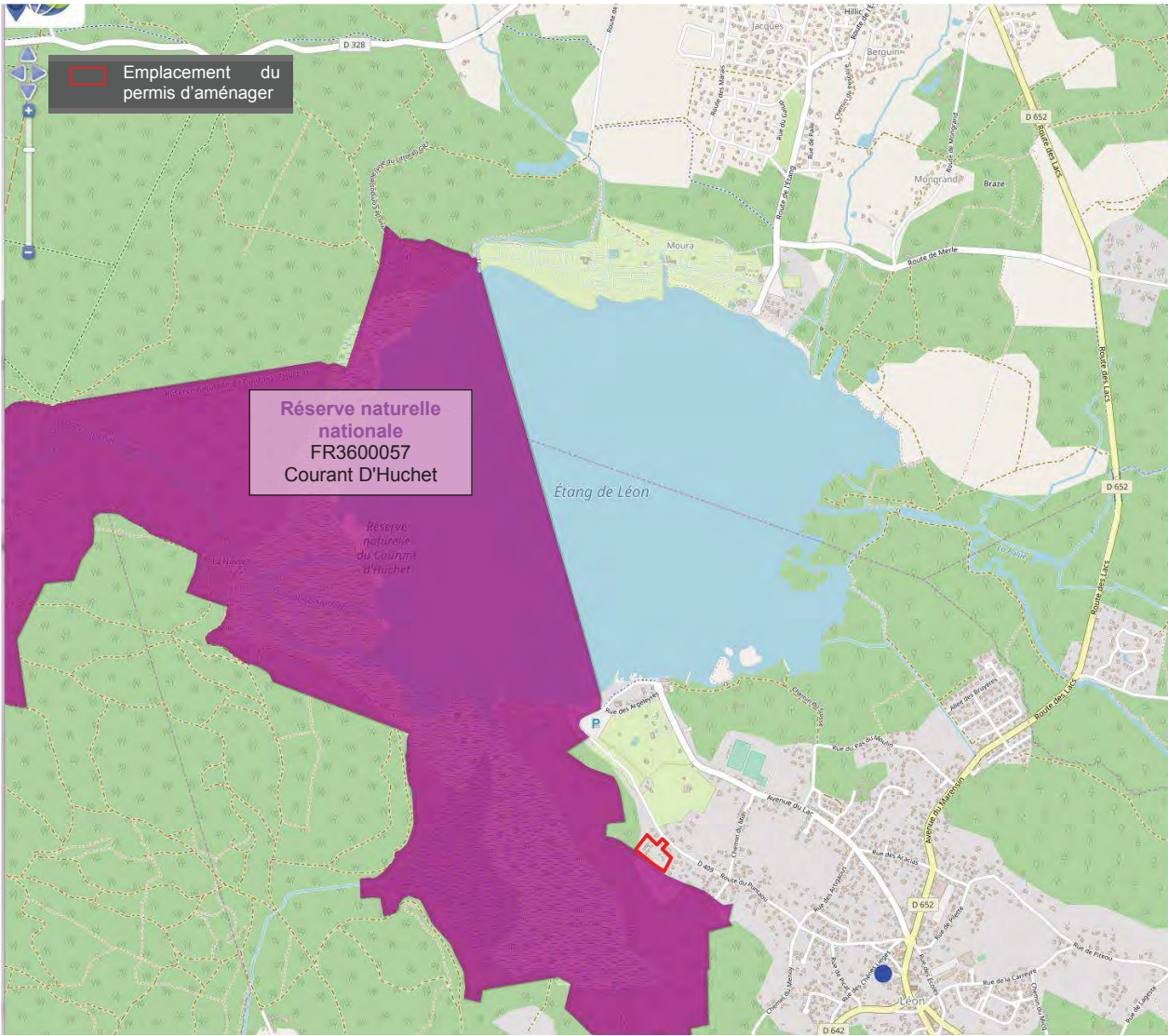
8.2 Zones d'inventaire et de protection

Plusieurs zones d'intérêt écologique sont concernées pour l'étude :

8.2.1 RESERVE NATURELLE NATIONALE RNN

Le centre de vacances est aux abords de la réserve naturelle nationale du Courant d'Huchet qui couvre partiellement l'étang de Léon et ses abords immédiat ainsi que le courant d'Huchet :

- **A proximité directe : FR3600057 - Courant D'Huchet.**



Emplacement du permis d'aménager

Réserve naturelle nationale
FR3600057
Courant D'Huchet

Réserves naturelles nationales
 PRNN
 RNN
Sources : © DREAL, Services WMS CARMEN MNHN INPN

Couches disponibles

Rechercher, filtrer ...

- Territoires (77)
 - Administratif (14)
 - Occupation du sol (29)
 - Réseaux de transport (12)
 - Grandes Infrastructures (3)
 - Paysages (11)
 - Portrait des paysages de la Nouvelle-Aquitaine (2)
 - Paysages (ex Potou-Charentes) (3)
 - Paysages (ex Limousin)
 - Sites classés (3)
 - Sites inscrits (3)
 - Unités paysagères (Gironde)
 - Grands ensembles paysagers (Gironde)
 - Chartes paysagères (Gironde)
 - Billet Courant Vert Paysage (Gironde)
 - Sites aménagés (Gironde)
 - Sol - géologie (8)
 - Ressource en eau (71)
 - Milieux habités (76)
 - Faune (33)
 - Flore (37)
- Gérer préserver restaurer (119)
 - Protection réglementaire (16)
 - Rivières classées poissons migrateurs (3)
 - Aires préfectorales de protection de biotope
 - Réserves naturelles nationales (3)
 - Réserves naturelles régionales (11)
 - Réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCS) (1)
 - Classement de restauration de la continuité écologique des cours d'eau (liste 2)
 - Classement de protection de la continuité écologique des cours d'eau (liste 1)
 - Réserves biologiques (3)
 - Réserves biogénétiques
 - Sites classés (3)
 - Sites inscrits (3)
 - Lots et réserves de chasse (sur Domaine Public Maritime)
 - Parcs Naturels Marins (3)
 - Parcs nationaux (3)
 - Protection par maîtrise foncière (7)
 - Sites du Conservatoire du littoral (3)
 - Périmètres d'intervention des Conservatoires d'Espaces Naturels
 - Espaces Naturels Sensibles (Deux-Sèvres)
 - Espace Naturel Sensible (Gironde)
 - Zone de préemption des Espaces Naturels Sensibles (Gironde)
 - Unités de Gestion des Espaces Naturels Sensibles (Gironde)
 - Espaces Naturels Sensibles (Vienne)
 - Protection conventionnelle (3)
 - Réseau Natura 2000 (2)
 - ZPS (Directive Oiseaux) (3)
 - SIC (Directive Habitats) (3)
 - Parcs Naturels Régionaux (3)
 - Protection législative directe (2)
 - Communes soumises à la "Loi Littoral"
 - Communes soumises à la "Loi Littoral"

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

8.2.2 LIBRE CIRCULATION PISCICOLE (L214-17 C-ENV)

Le réseau hydrographique est classé en liste 1*, au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement. Les cours d'eau suivants sont classés en liste 2* :

	Espèce cible	
La Palue : du seuil de la pisciculture de Castets jusqu'à son débouché maritime	Anguille	Lamproie marine (jusqu'à l'étang de Léon)

Cours d'eau classés en liste 1 : cours d'eau pour lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

Cours d'eau classés en liste 2 : cours d'eau dont les ouvrages doivent être gérés, entretenus et équipés pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

La Palue est en amont du lac de Léon (Est).

8.2.3 SITES NATURA 2000 (PIECE 6 DU CERFA)

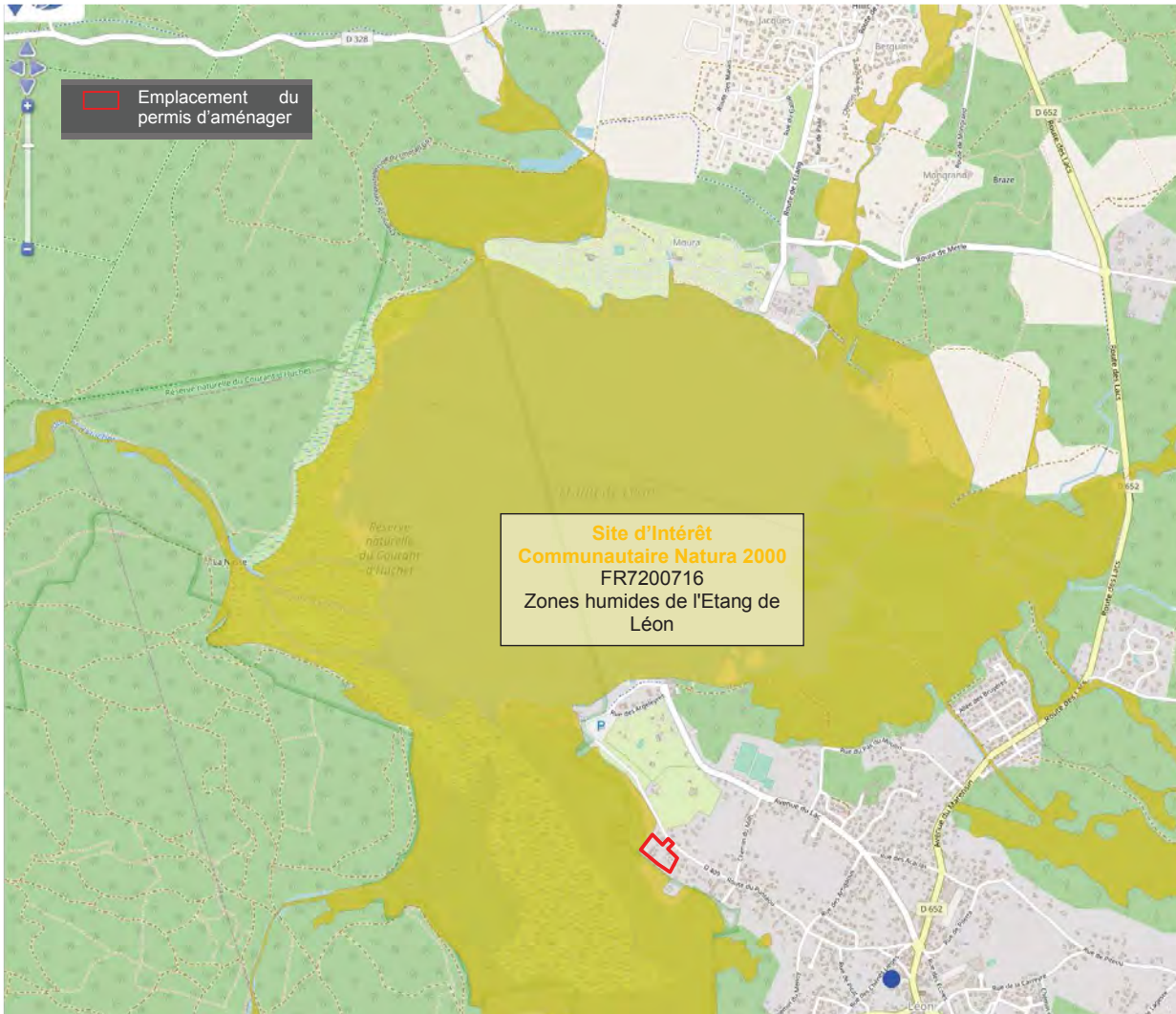
La Directive dite « Habitat » et la Directive « Oiseaux » ont donné lieu à la création d'un réseau écologique européen appelé Natura 2000. Ce dernier comprend des Zones de Protection Spéciales (ZPS) et des Sites d'Intérêts Communautaires (SIC) ayant pour objet d'assurer la conservation de la biodiversité en maintenant dans un état de conservation favorable les habitats, la flore et la faune présents. 1 site Natura 2000 classé au titre de la Directive Habitats est présent à proximité; il concentre des habitats spécifiques des zones humides du domaine Atlantique et des espèces végétales et animales rares voire menacées à l'échelle européenne :

- **A proximité directe : SIC Zones humides de l'Etang de Léon (FR7200716)**
- **A proximité directe :: ZPS Courant d'Huchet (FR7210031)**

Figure 26 : Carte des SIC

Figure 27 : Carte des ZPS

(pages suivantes)



Emplacement du permis d'aménager

Site d'Intérêt Communautaire Natura 2000
FR7200716
Zones humides de l'Etang de Léon

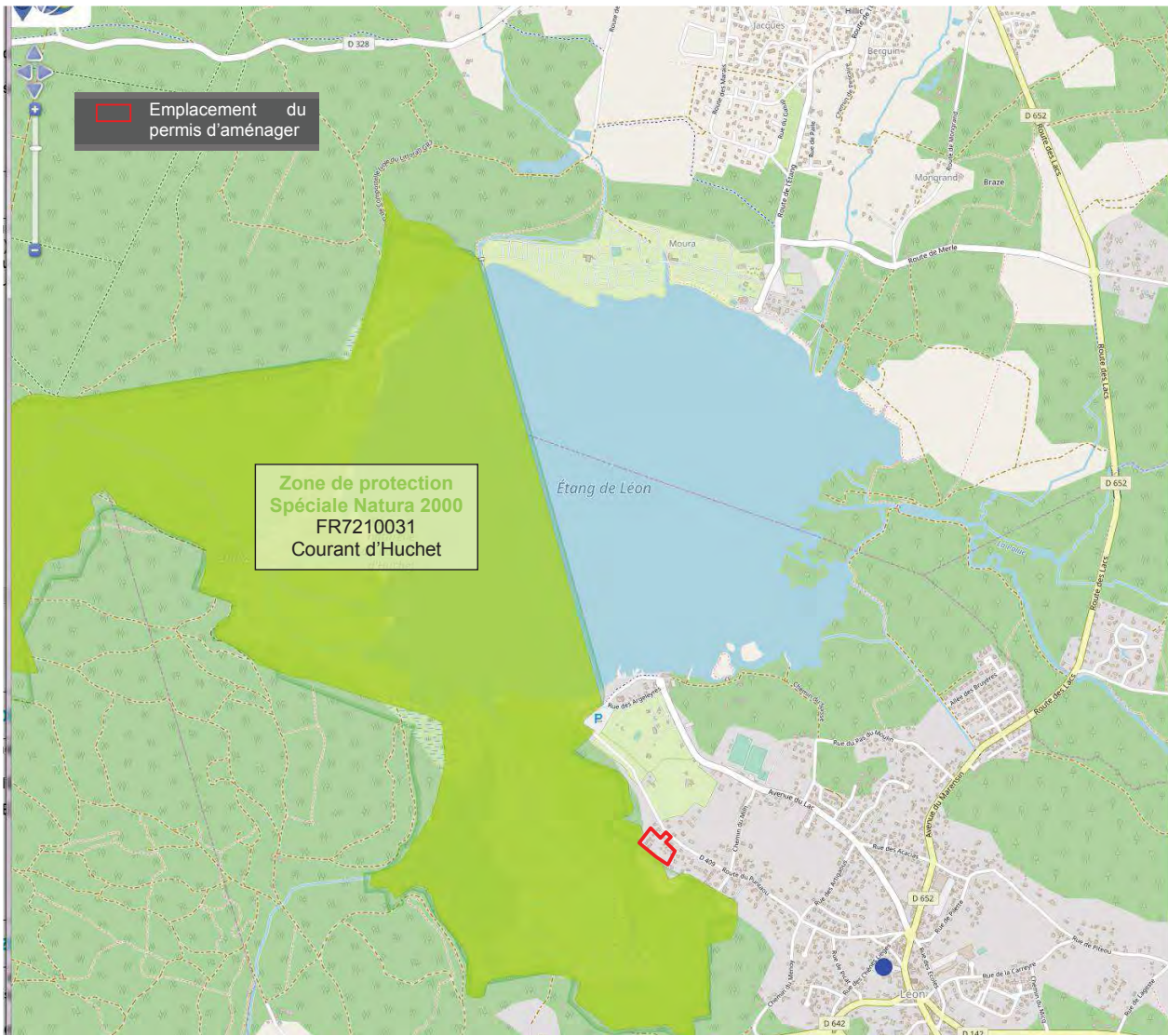
SIC (Directive Habitats) 1

Sites d'importance communautaire

Couches disponibles

Rechercher, filtrer ...

- Territoires (77)
 - Administratif (4)
 - Occupation du sol (29)
 - Réseaux de transport (12)
 - Grandes Infrastructures (3)
 - Paysages (11)
 - Portrait des paysages de la Nouvelle-Aquitaine
 - Paysages (ex Poitou-Charentes)
 - Paysages (ex Limousin)
 - Sites classés
 - Sites inscrits
 - Unités paysagères (Gironde)
 - Grands ensembles paysagers (Gironde)
 - Chartes paysagères (Gironde)
 - Billet Courant Vert Paysage (Gironde)
 - Sites aménagés (Gironde)
 - Sol - géologie (6)
 - Ressource en eau (71)
 - Milieux habitats (70)
 - Faune (83)
 - Flore (37)
- Gérer préserver restaurer (119)
 - Protection réglementaire (14)
 - Rivières classées poissons migrateurs (0)
 - Anguilles
 - autres poissons migrateurs
 - Périmètre des PLANS de Gestion des Poissons Migrateurs
 - Arrêtés préfectoraux de protection de biotope
 - Réserves naturelles nationales
 - Réserves naturelles régionales
 - Réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCS)
 - Classement de restauration de la continuité écologique des cours d'eau (site 2)
 - Classement de protection de la continuité écologique des cours d'eau (site 1)
 - Réserves biologiques
 - Réserves biogénétiques
 - Sites classés
 - Sites inscrits
 - Lots et réserves de chasse (sur Domaine Public Maritime)
 - Parcs Nationaux Marins
 - Parcs nationaux
 - Protection par maîtrise foncière (WMS distant)
 - Sites du Conservatoire du littoral
 - Périmètres d'intervention des Conservatoires d'Espaces Naturels
 - Espaces Naturels Sensibles (Deux-Sèvres)
 - Espace Naturel Sensible (Gironde)
 - Zone de préemption des Espaces Naturels Sensibles (Gironde)
 - Unités de gestion des Espaces Naturels Sensibles (Gironde)
 - Espaces Naturels Sensibles (Vienne)
 - Protection conventionnelle (3)
 - Réseau Natura 2000 (1)
 - ZPS (Directive Oiseaux)
 - SIC (Directive Habitats)



ZPS (Directive Oiseaux)

Zones de protection spéciale
Source : © DREAL (Service WMS CARMEN MNHN INPN).

Couches disponibles

Rechercher, filtrer ...

- Territoires (77)
 - ▷ Administratif (14)
 - ▷ Occupation du sol (29)
 - ▷ Réseaux de transport (12)
 - ▷ Grandes Infrastructures (3)
 - Paysages (11)
 - ▷ Portraits des paysages de la Nouvelle-Aquitaine (2)
 - Paysages (ex Poitou-Charentes) (2)
 - Paysages (ex Limousin)
 - Sites classés (2)
 - Sites inscrits (2)
 - Unités paysagères (Gironde)
 - Grands ensembles paysagers (Gironde)
 - Chartes paysagères (Gironde)
 - Bilet Courant Vert Paysage (Gironde)
 - Sites aménagés (Gironde)
 - ▷ Sol - géologie (8)
 - ▷ Ressource en eau (71)
 - ▷ Milieux habitats (70)
 - ▷ Faune (83)
 - ▷ Flore (29)
 - Gérer préserver restaurer (119)
 - Protection réglementaire (16)
 - Rivières classées poissons migrateurs (3)
 - Anguilles
 - autres poissons migrateurs
 - Périmètres des PLANS de Gestion des POISSONS Migrateurs
 - Arrêtés préfectoraux de protection de biotope
 - Réserves naturelles nationales (2)
 - Réserves naturelles régionales (2) (112000)
 - Réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCFS)
 - Classement de restauration de la continuité écologique des cours d'eau (liste 2)
 - Classement de protection de la continuité écologique des cours d'eau (liste 1)
 - Réserves biologiques (2)
 - Réserves biogénétiques
 - Sites classés (2)
 - Sites inscrits (2)
 - Lots et réserves de chasse (sur Domaine Public Maritime)
 - Parcs Naturels Marins (2)
 - Parcs nationaux (2)
 - Protection par maîtrise foncière (7)
 - Sites du Conservatoire du littoral (2)
 - Périmètres d'intervention des Conservatoires d'Espaces Naturels
 - Espaces Naturels Sensibles (Deux-Sèvres)
 - Espace Naturel Sensible (Gironde)
 - Zone de préemption des Espaces Naturels Sensibles (Gironde)
 - Unités de Gestion des Espaces Naturels Sensibles (Gironde)
 - Espaces Naturels Sensibles (Vienne)
 - Protection conventionnelle (3)
 - Réseau Natura 2000 (2)
 - ZPS (Directive Oiseaux) (2)
 - SIC (Directive Habitats) (2)
 - Parcs Naturels Régionaux (2)
 - Protection législative directe (2)

8.2.4 ZONES NATURELLES D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE ZNIEFF DE TYPE I ET II

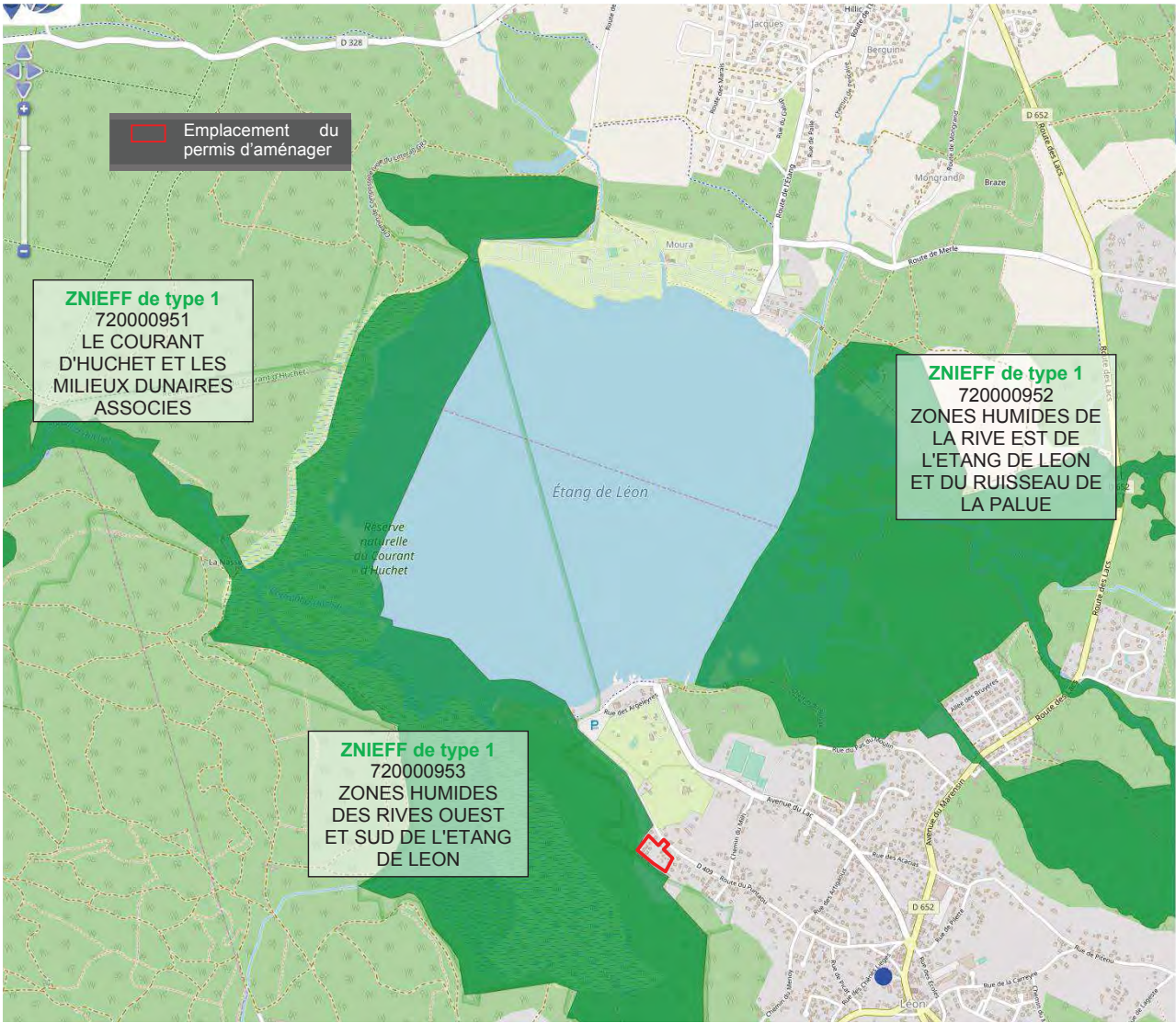
Les ZNIEFF sont des espaces naturels, terrestres et/ou marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées.

- **A proximité directe : 720000953 - ZONES HUMIDES DES RIVES OUEST ET SUD DE L'ETANG DE LEON**
- 720000952 - ZONES HUMIDES DE LA RIVE EST DE L'ETANG DE LEON ET DU RUISSEAU DE LA PALUE
- 720000951 - LE COURANT D'HUCHET ET LES MILIEUX DUNAIRES ASSOCIES
- ✚ ZNIEFF de type II :
 - **A proximité directe : 720001981 - ETANG DE LEON ET COURANT D'HUCHET.**

Figure 28 : Carte des ZNIEFF de type I

Figure 29 : Carte des ZNIEFF de type II

(pages suivantes)



ZNIEFF I

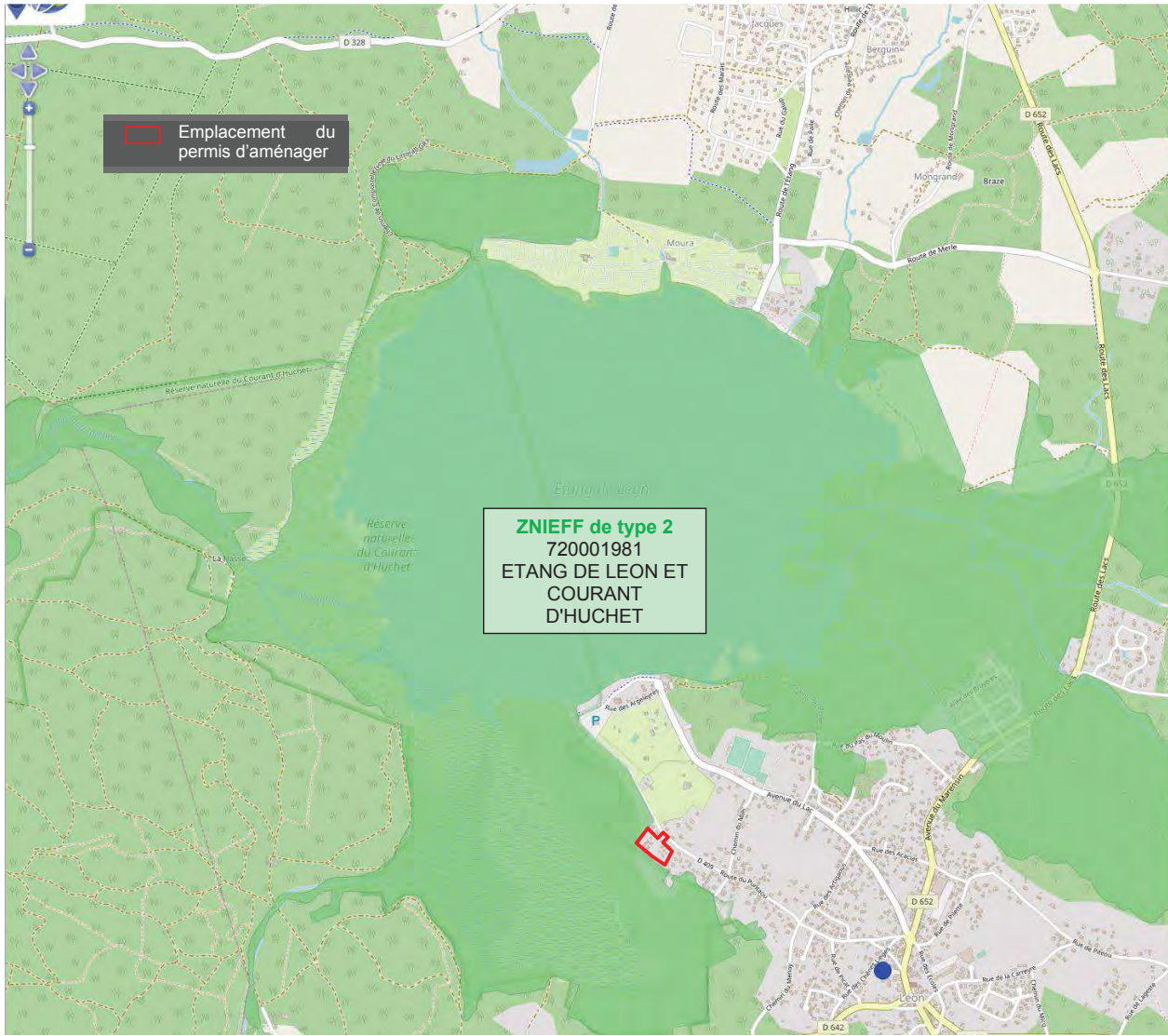
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faun

Source: © MNHN (INPN), MEEM (Service WMS CARMEN (INPN))

Couches disponibles

Rechercher, filtrer ...

- ▲ Territoires (77)
 - ▶ Administratif (14)
 - ▶ Occupation du sol (29)
 - ▶ Réseaux de transport (12)
 - ▶ Grandes Infrastructures (3)
 - ▲ Paysages (13)
 - ▶ Portrait des paysages de la Nouvelle-Aquitaine (2)
 - Paysages (ex Poitou-Charentes)
 - Paysages (ex Limousin)
 - Sites classés
 - Sites inscrits
 - Unités paysagères (Gironde)
 - Grands ensembles paysagers (Gironde)
 - Chartes paysagères (Gironde)
 - Billet Courant Vert Paysage (Gironde)
 - Sites aménagés (Gironde)
 - ▶ Sol - géologie (8)
 - ▶ Ressource en eau (71)
 - ▶ Milieux habitats (70)
 - ▶ Faune (83)
 - ▶ Flore (37)
 - ▶ Gérer préserver restaurer (13)
 - ▲ Protection réglementaire (6)
 - ▶ Rivières classées poissons migrateurs (3)
 - Anguilles
 - autres poissons migrateurs
 - Périmètre des PLAns de Gestion des POISSONS Migrateurs
 - Arrêtés préfectoraux de protection de biotope
 - Réserves naturelles nationales
 - Réserves naturelles régionales
 - Réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCFS)
 - Classement de restauration de la continuité écologique des cours d'eau (site 2)
 - Classement de protection de la continuité écologique des cours d'eau (site 1)
 - Réserves biologiques
 - Réserves biogénétiques
 - Sites classés
 - Sites inscrits
 - Lots et réserves de chasse (sur Domaine Public Maritime)
 - Parcs Naturels Marins
 - Parcs nationaux
 - ▲ Protection par maîtrise foncière (7)
 - Sites du Conservatoire du littoral
 - Périmètres d'intervention des Conservatoires d'Espaces Naturels
 - Espaces Naturels Sensibles (Deux-Sèvres)
 - Espace Naturel Sensible (Gironde)
 - Zone de préemption des Espaces Naturels Sensibles (Gironde)
 - Unités de Gestion des Espaces Naturels Sensibles (Gironde)
 - Espaces Naturels Sensibles (Vienne)
 - ▲ Protection conventionnelle (3)
 - ▶ Réseau Natura 2000 (3)
 - ZPS (Directive Oiseaux)



ZNIEFF 2

Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Fau

Source : © MHNH (INPN), MEEM (Service WMS CARMEN INPN)

Couches disponibles

Rechercher, filtrer ...

- Territoires (77)
 - Administratif (14)
 - Occupation du sol (28)
 - Réseaux de transport (13)
 - Grandes Infrastructures (3)
 - Paysages (11)
 - Portrait des paysages de la Nouvelle-Aquitaine (2)
 - Paysages (ex Poitou-Charentes)
 - Paysages (ex Limousin)
 - Sites classés
 - Sites inscrits
 - Unités paysagères (Gronde)
 - Grands ensembles paysagers (Gronde)
 - Chartes paysagères (Gronde)
 - Billet Courant Vert Paysage (Gronde)
 - Sites aménagés (Gronde)
 - Sol - géologie (8)
 - Ressource en eau (71)
 - Milieux habitats (76)
 - Faune (83)
 - Flore (37)
- Gérer préserver restaurer (119)
 - Protection réglementaire (16)
 - Rivières classées poissons migrateurs (3)
 - Anguilles
 - autres poissons migrateurs
 - Périmètre des PLAns de Gestion des Poissons Migrateurs
 - Arrêtés préfectoraux de protection de biotope
 - Réserves naturelles nationales
 - Réserves naturelles régionales
 - Réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCFS)
 - Classement de restauration de la continuité écologique des cours d'eau (liste 2)
 - Classement de protection de la continuité écologique des cours d'eau (liste 1)
 - Réserves biologiques
 - Réserves biogénétiques
 - Sites classés
 - Sites inscrits
 - Lots et réserves de chasse (sur Domaine Public Maritime)
 - Parcs Nationaux Marins
 - Parcs nationaux
 - Protection par maîtrise foncière (7)
 - Sites du Conservatoire du littoral
 - Périmètres d'intervention des Conservatoires d'Espaces Naturels
 - Espaces Naturels Sensibles (Deux-Sèvres)
 - Espace Naturel Sensible (Gronde)
 - Zone de préemption des Espaces Naturels Sensibles (Gronde)
 - Unités de Gestion des Espaces Naturels Sensibles (Gronde)
 - Espaces Naturels Sensibles (Vienne)
- Protection conventionnelle (3)
 - Réseau Natura 2000 (2)
 - ZPS (Directive Oiseaux)
 - SIC (Directive Habitats)

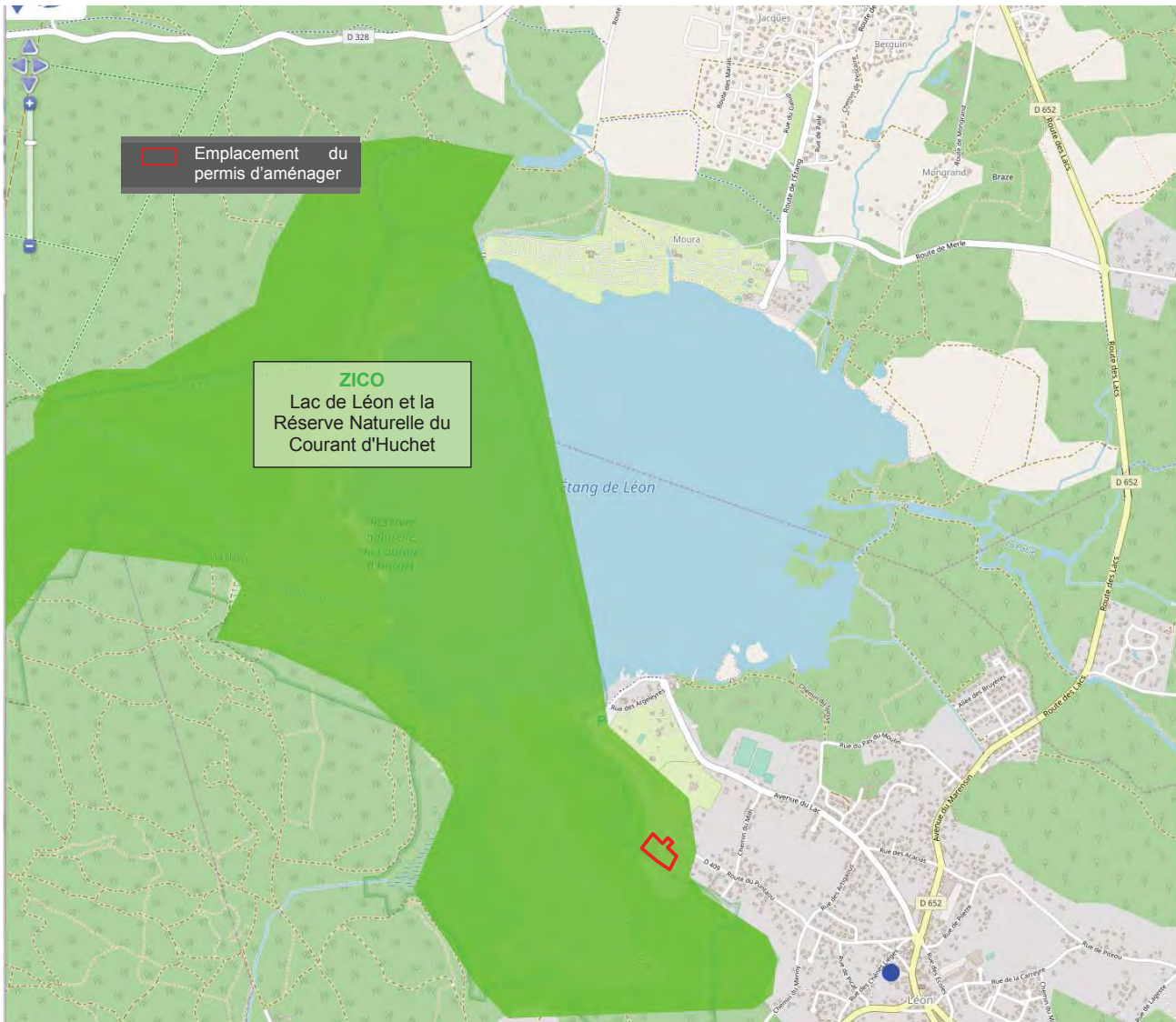
8.2.5 ZONE D'IMPORTANCE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX ZICO

Les Zones importantes pour la conservation des oiseaux correspondent à un inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de Birdlife International, visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages. Le territoire du syndicat est mitoyen avec 1 site ZICO :

- Dans l'emprise du site d'étude : **ZICO Lac de Léon et la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet.**

Figure 30 : Carte des ZICO

(page suivante)



ZICO

Zone d'importance pour la conservation des c

Source : © MHNH (INPN), MEEM, 1994

Couches disponibles

Rechercher, filtrer ...

- ▲ Territoires (77)
 - ▷ Administratif (14)
 - ▷ Occupation du sol (29)
 - ▷ Réseaux de transport (12)
 - ▷ Grandes Infrastructures (3)
 - ▲ Paysages (11)
 - ▷ Portrait des paysages de la Nouvelle-Aquitaine (2)
 - Paysages (ex Poitou-Charentes)
 - Paysages (ex Limousin)
 - Sites classés
 - Sites inscrits
 - Unités paysagères (Gronde)
 - Grands ensembles paysagers (Gronde)
 - Chartes paysagères (Gronde)
 - Billet, Courant Vert Paysage (Gronde)
 - Sites aménagés (Gronde)
 - ▷ Sol - géologie (8)
 - ▷ Ressource en eau (71)
 - ▷ Milieux habitats (70)
 - ▷ Faune (83)
 - ▷ Flore (37)
 - ▲ Gérer préserver restaurer (118)
 - ▲ Protection réglementaire (16)
 - ▲ Rivières classées poissons migrateurs (3)
 - Anguilles
 - autres poissons migrateurs
 - Périmètre des PLAns de Gestion des POissons Migrateurs
 - Arrêtés préfectoraux de protection de biotope
 - Réserves naturelles nationales
 - Réserves naturelles régionales
 - Réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCS)
 - Classement de restauration de la continuité écologique des cours d'eau (liste 2)
 - Classement de protection de la continuité écologique des cours d'eau (liste 1)
 - Réserves biologiques
 - Réserves biogénétiques
 - Sites classés
 - Sites inscrits
 - Lots et réserves de chasse (sur Domaine Public Maritime)
 - Parcs Nationaux Marins
 - Parcs nationaux
 - ▲ Protection par maîtrise foncière (7)
 - Sites du Conservatoire du littoral
 - Périmètres d'intervention des Conservatoires d'Espaces Naturels
 - Espaces Naturels Sensibles (Deux-Sèvres)
 - Espace Naturel Sensible (Gronde)
 - Zone de préemption des Espaces Naturels Sensibles (Gronde)
 - Unités de Gestion des Espaces Naturels Sensibles (Gronde)
 - Espaces Naturels Sensibles (Vienne)
 - ▲ Protection conventionnelle (3)
 - ▲ Réseau Natura 2000 (2)
 - ZPS (Directive Oiseaux)

8.2.6 RESERVOIRS BIOLOGIQUES

Les réservoirs biologiques sont des zones comprenant tous les habitats naturels utiles à l'accomplissement du cycle biologique d'une espèce (reproduction, refuge, croissance, alimentation) et constituent des noyaux (actifs ou potentiels) de recolonisation de l'aire naturelle de répartition d'une espèce, qui aurait pu disparaître ou se serait affaiblie. Est classé en réservoir biologique :

- La totalité du réseau hydrographique de la Palue.

La Palue est en amont du lac de Léon (Est).

8.2.7 SITES CLASSES ET SITES INSCRITS

Les sites inscrits et classés ont pour objectif la conservation ou la préservation d'espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt certain au regard des critères prévus par la loi (artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque). L'inscription concerne soit des sites méritant d'être protégés mais ne présentant pas un intérêt suffisant pour justifier leur classement ou constitue une mesure conservatoire avant un classement. Le classement offre une protection renforcée en comparaison de l'inscription, en interdisant, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site.

Sites classés à proximité :

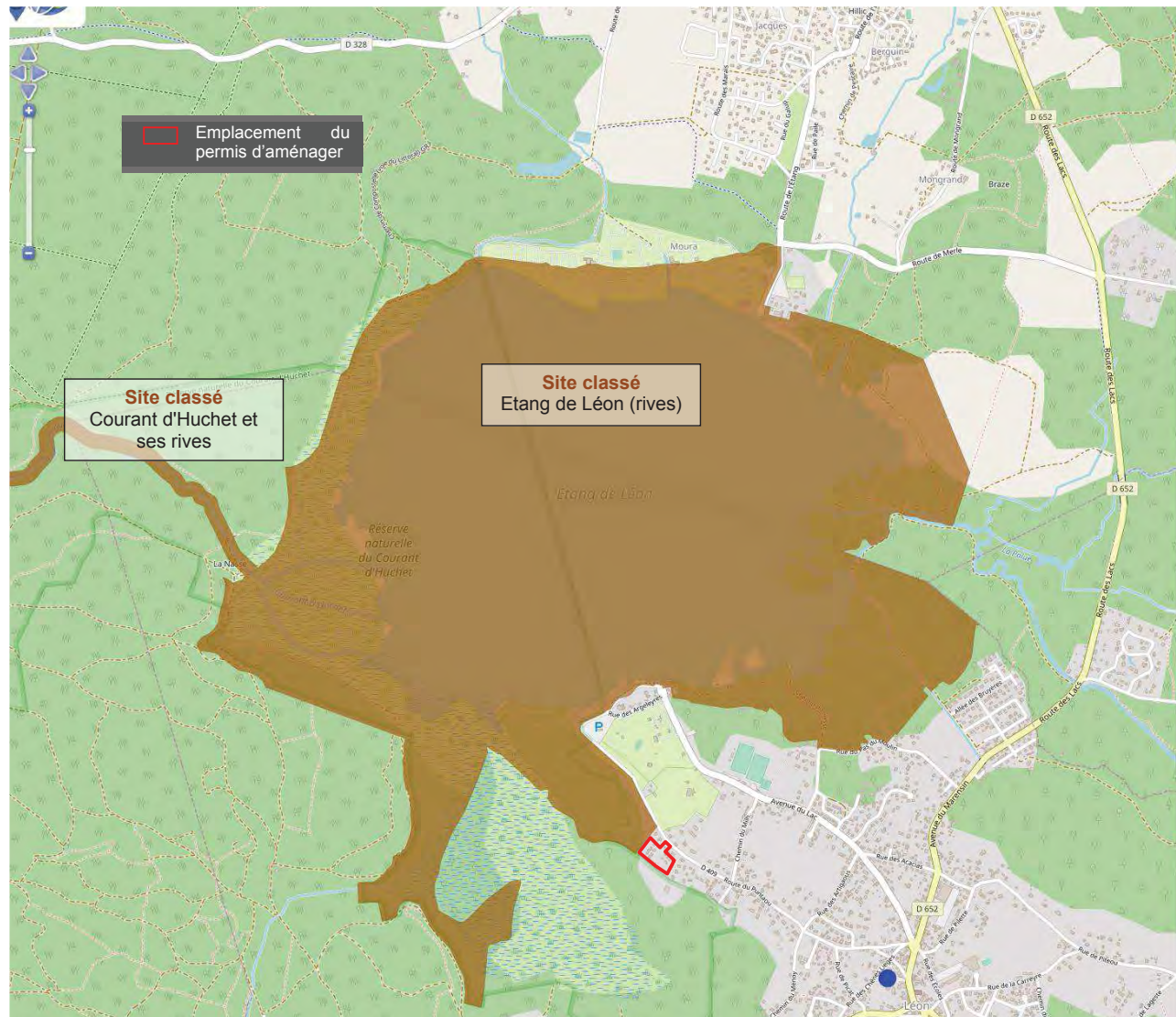
Code	Nom
SCL0000567	Courant d'Huchet et ses rives
SCL0000568	Etang de Léon (rives)

- Dans l'emprise du site d'étude : Etangs landais sud SIN0000208

Figure 31 : Carte des sites classés

Figure 32 : Carte des sites inscrits

(pages suivantes)



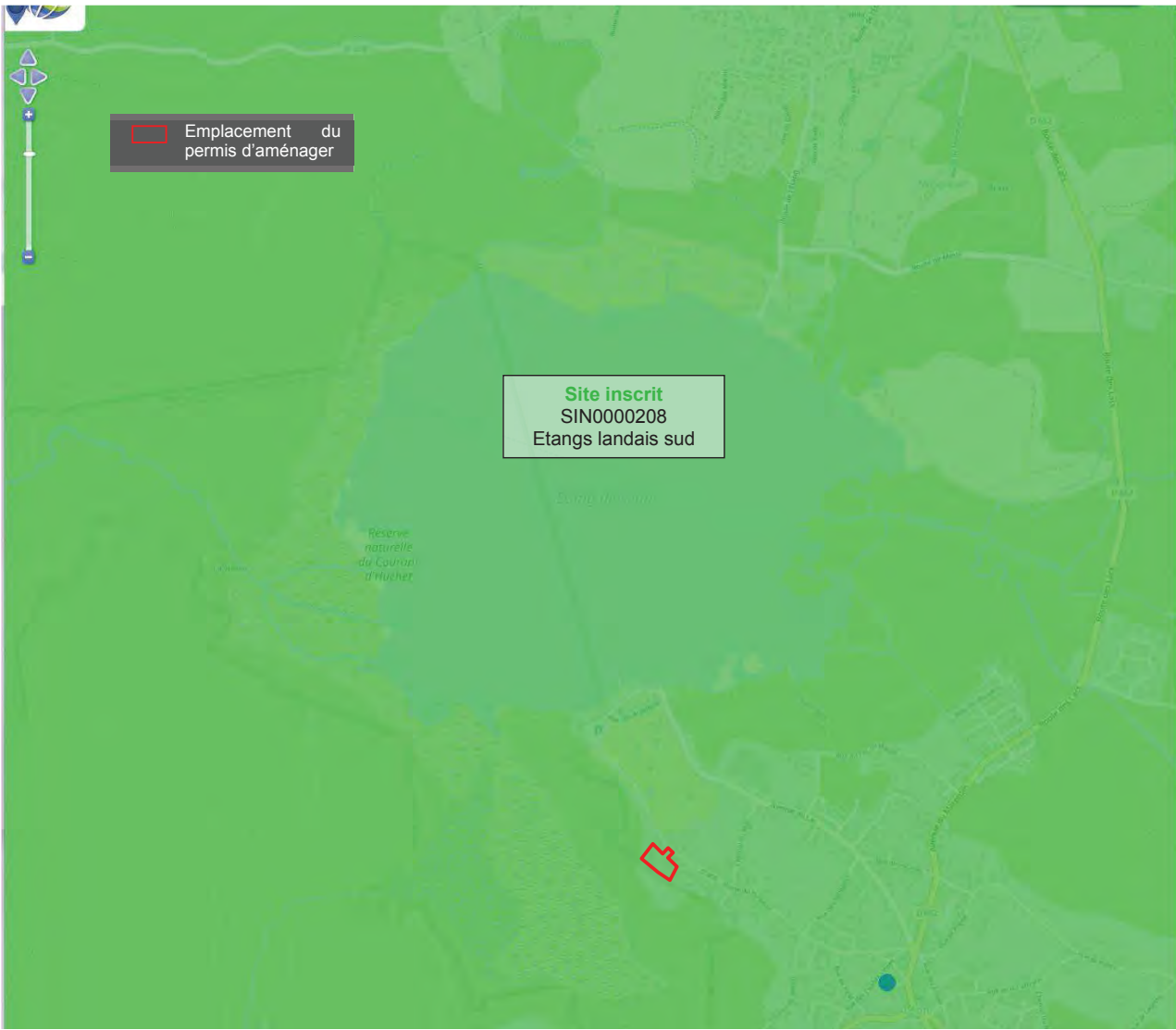
Sites classés

Nouvelle-Aquitaine : Sites classés
 Source : © DREAL Nouvelle-Aquitaine (Services WMS SIGENA).

Couches disponibles

Rechercher, filtrer ...

- ▲ Territoires (77)
 - ▶ Administratif (14)
 - ▶ Occupation du sol (29)
 - ▶ Réseaux de transport (12)
 - ▶ Grandes Infrastructures (3)
 - ▲ Paysages (11)
 - ▶ Portrait des paysages de la Nouvelle-Aquitaine (2)
 - Paysages (ex Pottou-Charentes)
 - Paysages (ex Limousin)
 - Sites classés
 - Sites inscrits
 - Unités paysagères (Gronde)
 - Grands ensembles paysagers (Gronde)
 - Chartes paysagères (Gronde)
 - Billet Courant Vert: Paysage (Gronde)
 - Sites aménagés (Gronde)
 - ▶ Sol - géologie (6)
 - ▶ Ressource en eau (71)
 - ▶ Milieux habitats (70)
 - ▶ Faune (83)
 - ▶ Flore (37)
- ▲ Gérer préserver restaurer (119)
 - ▲ Protection réglementaire (16)
 - ▶ Rivières classées poissons migrateurs (3)
 - Arrêtés préfectoraux de protection de biotope
 - Réserves naturelles nationales
 - Réserves naturelles régionales 1112000
 - Réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCSF)
 - Classement de restauration de la continuité écologique des cours d'eau (Liste 2)
 - Classement de protection de la continuité écologique des cours d'eau (Liste 1)
 - Réserves biologiques
 - Réserves biogéobiosphériques
 - Sites classés
 - Sites inscrits
 - Lots et réserves de chasse (sur Domaine Public Maritime)
 - Parcs Naturels Marins
 - Parcs nationaux
 - ▲ Protection par maîtrise foncière (7)
 - Sites du Conservatoire du littoral
 - Périmètres d'intervention des Conservatoires d'Espaces Naturels
 - Espaces Naturels Sensibles (Deux-Sèvres)
 - Espace Naturel Sensible (Gronde)
 - Zone de préemption des Espaces Naturels Sensibles (Gronde)
 - Unités de Gestion des Espaces Naturels Sensibles (Gronde)
 - Espaces Naturels Sensibles (Vienne)
 - ▲ Protection conventionnelle (3)
 - ▶ Réseau Natura 2000 (2)
 - ZPS (Directive Oiseaux)
 - SIC (Directive Habitats)
 - Parcs Naturels Régionaux
 - ▶ Protection législative directe (2)
 - Communes soumises à la "Loi Littoral"



Sites inscrits

Sources: © DREAL Nouvelle-Aquitaine (Services WMS SIGENA)

Couches disponibles

Rechercher, filtrer ...

- ▲ Territoires (77)
 - ▷ Administratif (14)
 - ▷ Occupation du sol (29)
 - ▷ Réseaux de transport (12)
 - ▷ Grandes Infrastructures (3)
- ▲ Paysages (11)
 - ▷ Portraits des paysages de la Nouvelle-Aquitaine (2)
 - Paysages (ex Poitou-Charentes)
 - Paysages (ex Limousin)
 - Sites classés
 - Sites inscrits
 - Unités paysagères (Gironde)
 - Grands ensembles paysagers (Gironde)
 - Chartes paysagères (Gironde)
 - Billet Courant Vert Paysage (Gironde)
 - Sites aménagés (Gironde)
- ▷ Sol - géologie (6)
- ▷ Ressource en eau (71)
- ▷ Milieux habitats (76)
- ▷ Faune (83)
- ▷ Flore (37)
- ▲ Gérer préserver restaurer (119)
 - ▲ Protection réglementaire (16)
 - ▷ Rivières classées poissons migrateurs (3)
 - Arrêtés préfectoraux de protection de biotope
 - Réserves naturelles nationales
 - Réserves naturelles régionales
 - Réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCFSA)
 - Classement de restauration de la continuité écologique des cours d'eau (liste 2)
 - Classement de protection de la continuité écologique des cours d'eau (liste 1)
 - Réserves biologiques
 - Réserves biogénétiques
 - Sites classés
 - Sites inscrits
 - Lots et réserves de chasse (sur Domaine Public Maritime)
 - Parcs Naturels Marins
 - Parcs nationaux
 - ▲ Protection par maîtrise foncière (7)
 - Sites du Conservatoire du littoral
 - Périmètres d'intervention des Conservatoires d'Espaces Naturels
 - Espaces Naturels Sensibles (Deux-Sèvres)
 - Espace Naturel Sensible (Gironde)
 - Zone de préemption des Espaces Naturels Sensibles (Gironde)
 - Unités de Gestion des Espaces Naturels Sensibles (Gironde)
 - Espaces Naturels Sensibles (Vienne)
- ▲ Protection conventionnelle (9)
 - ▲ Réseau Natura 2000 (2)
 - ZPS (Directive Oiseaux)
 - SIC (Directive Habitats)
 - Parcs Naturels Régionaux
- ▲ Protection législative directe (2)
 - Communes soumises à la "Loi Littoral"
 - Communes soumises à la "Loi Littoral"

8.2.8 ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)

Un ENS est un espace « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent ». Le territoire est largement concerné par la politique départementale concernant la sauvegarde, la mise en valeur et l'ouverture au public des « Espaces Naturels Sensibles ».

ENS	Nombre d'espaces naturels sensibles	Surface cumulée (ha)
Bassin versant de la Palue	35	8,3

8.2.9 ZONES A PRESERVER POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DANS LE FUTUR (ZPF)

Les ZPF concernent des portions de masses d'eau souterraines, cours d'eau et/ou lacs, stratégiques pour l'alimentation en eau potable dans le futur. Le bassin versant de l'étang de Léon est concerné par la ZPF 5045-C (sables plio-quaternaires des bassins côtiers région hydro s et terrasses anciennes de la gironde) sur les communes de Castets, Taller et Léon en moindre mesure).

8.3 Habitats et flore

Une investigation de terrain s'est déroulée le 27 mars 2019 sur une journée.

8.3.1 FLORE LOCALE OU NATURALISEE ET HABITATS

8.3.1.1 Zone 1

Figure 33 : Carte des "habitats » de la zone 1

(page suivante)



• **Zone 1**

En mars 2019 cette zone était en pelouse rase et pour certaines parties en sur sol bouleversé (partie Sud) ou sol remanié (partie centrale).

Figure 34 : Flore de la zone 1

Nom commun	Nom scientifique	Zone 1	Abords de la zone 1
Lotier pédonculé	<i>Lotus pedunculatus</i>	x	Camping
Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>	x	
Epervière piloselle	<i>Pilosella officinarum</i>	x	
Luzule champêtre	<i>Luzula campestris</i>	x	
Céraiste à pétales courts	<i>Cerastium brachypetalum</i>	x	
Pied d'oiseau comprimé	<i>Ornithopus compressus</i>	x	
Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>	x	
Plantain corne-de-cerf	<i>Plantago coronopus</i>	x	
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>	x	
Porcelle glabre	<i>Hypochaeris glabra</i>	x	
Véronique à feuilles de serpolet	<i>Veronica serpyllifolia</i>	x	
Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i>	x	
Cardamine hirsute	<i>Cardamine hirsuta</i>	x	
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>		Cours d'eau
Houx commun	<i>Ilex aquifolium</i>		Cours d'eau
Iris des marais	<i>Iris pseudoacorus</i>		Cours d'eau
Laîche paniculé	<i>Carex paniculata</i>		Cours d'eau
Roseau phragmite	<i>Phragmites australis</i>		Cours d'eau
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>		Camping et réserve
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>		Réserve
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>		Abords humides près zone 2
Bananier	<i>Musaceae</i>		Jardins
Montbrétia	<i>Crocsmia x crocosmiiflora</i>		Jardins
Chalef	<i>Eleagnus ebbingei</i>		Jardins
Photinia	<i>Photinia x fraseri</i>		Jardins
Forsythia	<i>Forsythia spectabilis</i>		Jardins
Mahonia	<i>Mahonia x media</i>		Jardins
Cordylone	<i>Cordylone sp.</i>		Jardins
Bambou traçant	<i>Bambusoideae</i>		Jardins
Magnolia à grandes fleurs	<i>Magnolia grandiflora</i>		Jardins
Laurier cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>		Jardins
<u>Laurier sauce</u>	<u><i>Laurus nobilis</i></u>		<u>Jardins</u>
Cornouiller bicolore	<i>Cornus alba 'Elegantissima'</i>		Jardins
Mimosa d'hiver	<i>Acacia dealbata</i>		

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

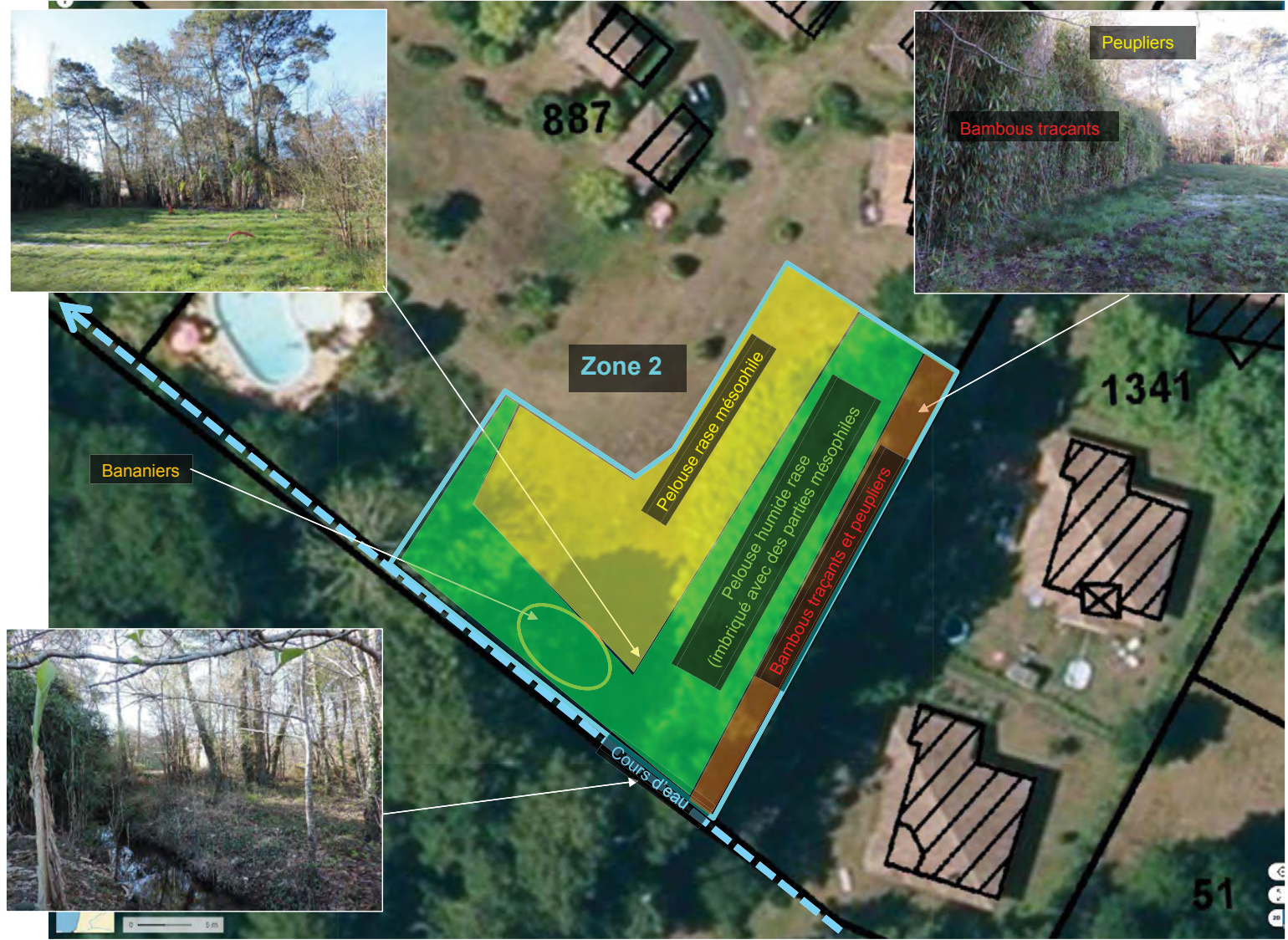
Palmier phoenix	<i>Phoenix sp.</i>		
Murier	<i>Morus sp.</i>		

En gras : Plante Exotique Envahissante avérée
En souligné : Plante Exotique Envahissante potentielle

Figure 35 : Photographies de la zone 1



Figure 36 : Carte des "habitats » de la zone 2
(page suivante)



• Zone 2

Il s'agit d'une zone de pelouse rase entourée par des bambous traçants en partie Est, le cours d'eau en partie Sud et les pelouses du camping.

Figure 37 : Flore de la zone 2

Nom commun	Nom scientifique	Zone 2	Abords de la zone 2
Lotier pédonculé	<i>Lotus pedunculatus</i>	x	Camping
Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>	x	
Epervière piloselle	<i>Pilosella officinarum</i>	x	
Luzule champêtre	<i>Luzula campestris</i>	x	
Céraiste à pétales courts	<i>Cerastium brachypetalum</i>	x	
Pied d'oiseau comprimé	<i>Ornithopus compressus</i>	x	
Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>	x	
Plantain corne-de-cerf	<i>Plantago coronopus</i>	x	
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>	x	
Porcelle glabre	<i>Hypochaeris glabra</i>	x	
Véronique à feuilles de serpolet	<i>Veronica serpyllifolia</i>		
<u>Véronique de Perse</u>	<u><i>Veronica persica</i></u>	x	
Cardamine hirsute	<i>Cardamine hirsuta</i>	x	
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>		Cours d'eau
Houx commun	<i>Ilex aquifolium</i>		Cours d'eau
Iris des marais	<i>Iris pseudoacorus</i>		Cours d'eau
Laîche paniculé	<i>Carex paniculata</i>		Cours d'eau
Roseau phragmite	<i>Phragmites australis</i>		Cours d'eau
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>		Camping et réserve
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>		Réserve
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>		Abords humides près zone 2
Bananier	<i>Musaceae</i>		Jardins
Montbrétia	<i>Crocsmia x crocosmiiflora</i>		Jardins
Chalef	<i>Eleagnus ebbingei</i>		Jardins
Photinia	<i>Photinia x fraseri</i>		Jardins
Forsythia	<i>Forsythia spectabilis</i>		Jardins
Mahonia	<i>Mahonia x media</i>		Jardins
Cordylone	<i>Cordylone sp.</i>		Jardins
Bambou traçant	<i>Bambusoideae</i>		Jardins
Magnolia à grandes fleurs	<i>Magnolia grandiflora</i>		Jardins
Laurier cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>		Jardins
<u>Laurier sauce</u>	<u><i>Laurus nobilis</i></u>		<u>Jardins</u>
Cornouiller bicolore	<i>Cornus alba 'Elegantissima'</i>		Jardins
Mimosa d'hiver	<i>Acacia dealbata</i>		
Palmier phoenix	<i>Phoenix sp.</i>		

Murier	<i>Morus sp.</i>		
--------	------------------	--	--

En gras : Plante Exotique Envahissante avérée
En souligné : Plante Exotique Envahissante potentielle

Figure 38 : Photographies de la zone 2



Figure 39 : Carte des "habitats » de la zone 3

(page suivante)



Pelouse rase

Zone 3

Pelouse rase mésophile

Cours d'eau

Bambous

0 20 m

• **Zone 3**

Il s'agit d'une zone de pelouse rase avec des aménagements paysagers. Cette zone est au cœur du camping actuel, proche de la piscine.

Figure 40 : Flore de la zone 3

Nom commun	Nom scientifique	Zone 3	Abords de la zone 3
Lotier pédonculé	<i>Lotus pedunculatus</i>	x	Camping
Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>	x	
Epervière piloselle	<i>Pilosella officinarum</i>	x	
Luzule champêtre	<i>Luzula campestris</i>	x	
Céraiste à pétales courts	<i>Cerastium brachypetalum</i>	x	
Pied d'oiseau comprimé	<i>Ornithopus compressus</i>	x	
Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>	x	
Plantain corne-de-cerf	<i>Plantago coronopus</i>	x	
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>	x	
Porcelle glabre	<i>Hypochaeris glabra</i>	x	
Véronique à feuilles de serpolet	<i>Veronica serpyllifolia</i>		
<u>Véronique de Perse</u>	<u><i>Veronica persica</i></u>	<u>x</u>	
Cardamine hirsute	<i>Cardamine hirsuta</i>	x	
Bananier	<i>Musaceae</i>		Jardins
Montbrétia	<i>Crocsmia x crocosmiiflora</i>		Jardins
Chalef	<i>Eleagnus ebbingei</i>		Jardins
Photinia	<i>Photinia x fraseri</i>		Jardins
Forsythia	<i>Forsythia spectabilis</i>		Jardins
Mahonia	<i>Mahonia x media</i>		Jardins
Cordylone	<i>Cordylone sp.</i>		Jardins
Bambou traçant	<i>Bambusoideae</i>		Jardins
Magnolia à grandes fleurs	<i>Magnolia grandiflora</i>		Jardins
Laurier cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>		Jardins
<u>Laurier sauce</u>	<u><i>Laurus nobilis</i></u>		<u>Jardins</u>
Cornouiller bicolore	<i>Cornus alba 'Elegantissima'</i>		Jardins
Mimosa d'hiver	<i>Acacia dealbata</i>		
Palmier phoenix	<i>Phoenix sp.</i>		
Murier	<i>Morus sp.</i>		

En gras : Plante Exotique Envahissante avérée
En souligné : Plante Exotique Envahissante potentielle

Figure 41 : Photographies de la zone 3

Zone Sud de la zone 3



Zone Nord de la zone 3



8.3.2 FLORE EXOTIQUE A CARACTERE ENVAHISSANT

Pour un espace aménagé avec plantations ornementales, le site comporte peu d'exemplaires flore envahissante, que cela soit en termes d'abondance ou de diversité. Les espèces ci-dessous sont indiquées comme exotiques envahissantes avérées ou potentielles dans les Landes, par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique¹.

Les espèces recensées sont les suivantes :

- Bambous traçants ou Bambusoideae en bordure Sud de la zone 2,
- Montbrétia dit *Crocosmia x crocosmiiflora* en bordure Sud de la zone 2 et sur les îlots de bananiers à proximité de la zone 2 et 3,
- Quelques *Prunus laurocerasus* ou Laurier palme dans les micro-haies autour des bâtiments (avec studios) au cœur du camping (hors des zones 1, 2 et 3),
- *Laurus nobilis* ou Laurier sauce ou noble au sein des mêmes habitats : un seul exemplaire aux abords de la zone 1,
- Arbre à papillons ou *Buddleia* sp : un seul exemplaire à côté du laurier sauce aux abords de la zone 1.

Pour éviter que ces espèces nuisent à la biodiversité locale, elles devraient faire l'objet d'une gestion.

Les bambous doivent être maîtrisés et surtout en direction de la Réserve.

Les Montbrétias doivent être arrachés avec plusieurs dizaines de centimètres de terre (pour enlever toutes les cormes-racines) et mis en compost fermé (sans lumière) pendant plusieurs années.

¹ Dufay J., Hardy F. *et al.*, 2016. Inventaire de la flore sauvage des Landes – Bilan des travaux menés en, 2016. CBNSA, 35p+annexes et CAILLON A. & LAVOUÉ M., 2016 – Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine. Version 1.0 – Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique. 33 pages + annexes.

Figure 42 : Photographies des invasives observées sur site

Coin Sud de la zone 2 : Bambous traçants et Montbrétia



Laurier palme



Abords de la zone 1 : Laurier sauce et arbre à papillons



Figure 43 : Emplacements approximatifs des invasives
(page suivante)



8.4 Faune

Une investigation de terrain s'est déroulée le 27 mars 2019 sur une journée.

Globalement c'est un espace aménagé mais dont les pelouses restent naturelles (espèces locales sans semis externe) et le camping est non clôturé aux abords de la réserve, ce qui en fait un espace utilisable pour toute la faune.

Seule l'avifaune a pu être observée. Elle utilise essentiellement les abords du camping en provenance de la Réserve et aussi les pelouses pour les granivores. Les mammifères de la Réserve peuvent se déplacer dans le camping.

- Avifaune

Figure 44 : Avifaune du site

Nom commun	Nom scientifique	Observation	Statut	Liste rouge	Population nicheuse
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		Protégé	LC Monde, Europe, France,	En déclin
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		Chassable	LC Monde, Europe, France,	Stable
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		Protégé	LC Monde, Europe, France,	Stable
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Arbres anciens	Protégé	LC Monde, Europe, France,	Stable
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		Protégé	LC Monde, Europe, France,	En amélioration
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		Protégé	LC Monde, Europe, France,	En amélioration
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Arbres à cavités	Protégé	LC Monde, Europe, France,	En amélioration

Les investigations correspondent à des écoutes dans les trois zones, sans vrai échantillon ou indice utilisé habituellement pour l'avifaune. Il s'agit de l'avifaune hors période de nidification (encore trop tôt).

Plusieurs espèces ont pu être identifiées et trouvent essentiellement des habitats dans la Réserve située à proximité.

Figure 45 : Photographies des oiseaux identifiés sur place

<p>Mésange charbonnière</p> 	<p>Fauvette à tête noire mâle</p> 
<p>Milan noir</p> 	<p>Pivert</p> 
<p>Pinson des arbres mâle</p> 	<p>Pinson des arbres femelle</p> 

8.5 Investigation complémentaire en réponse au premier dépôt de cas par cas

La seconde investigation a été menée le 31 octobre 2019 toute la matinée.

8.5.1 HABITATS DES ENVIRONS DIRECTS DU PROJET ET FLORE

Figure 46 : Espèces identifiées

Nom commun	Nom scientifique	Berges	Zone boisée	Ourlet	Zone boisée humide
Chêne pédonculé	<i>Quercus suber</i>		X		X
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>		X		
Coudrier	<i>Corylus avellana</i>		X		
Bourdaine	<i>Frangula alnus</i>		X		X
Houx commun	<i>Ilex aquifolium</i>		X		
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>		X		X
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>		X		X
Ronce	<i>Rubus sp.</i>		X		X
Chêne liège	<i>Quercus suber</i>		X		
Laurier cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	X			
Erable negundo	<i>Acer negundo</i>	X			
Osmonde royale	<i>Osmunda regalis</i>	X			X
Roseau phragmite	<i>Phragmites australis</i>	X			X
Bambou traçant	<i>Bambusoideae</i>			X	
Bananier	<i>Musaceae</i>	X			
Montbrétia	<i>Crocasmia x crocosmiiflora</i>	X	X		X
<i>Colocasia sp.</i>	<i>Colocasia sp.</i>	X			
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>			X	
Robinier	<i>Robinia pseudoacacia</i>			X	
Cordyliné	<i>Cordyliné sp.</i>	X			
Carex sp.	<i>Carex sp.</i>	X			X
Blechnum	<i>Blechnum spicant</i>	X			X
Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i>	X			X

En gras : Plante Exotique Envahissante avérée
En souligné : Plante Exotique Envahissante potentielle

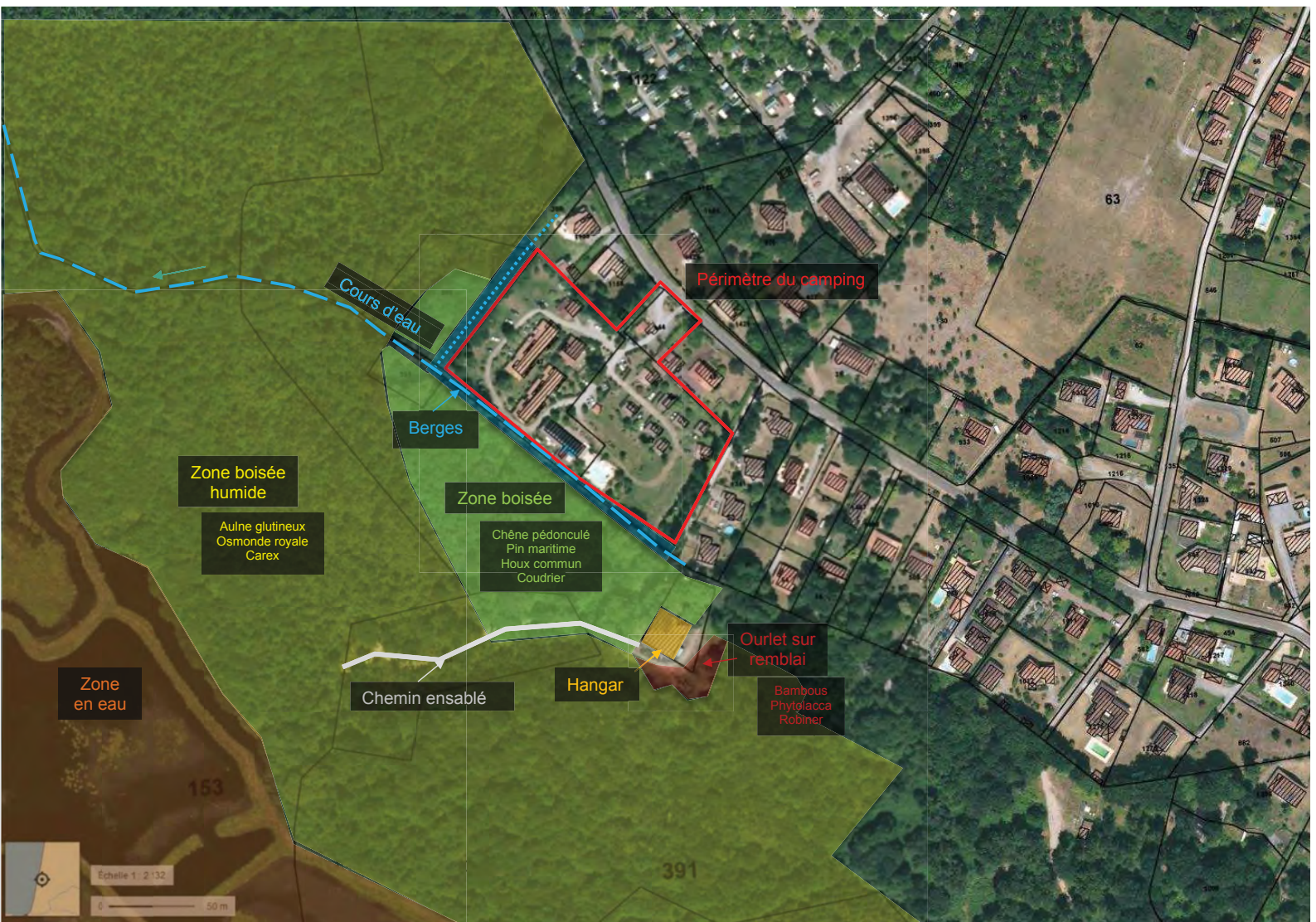
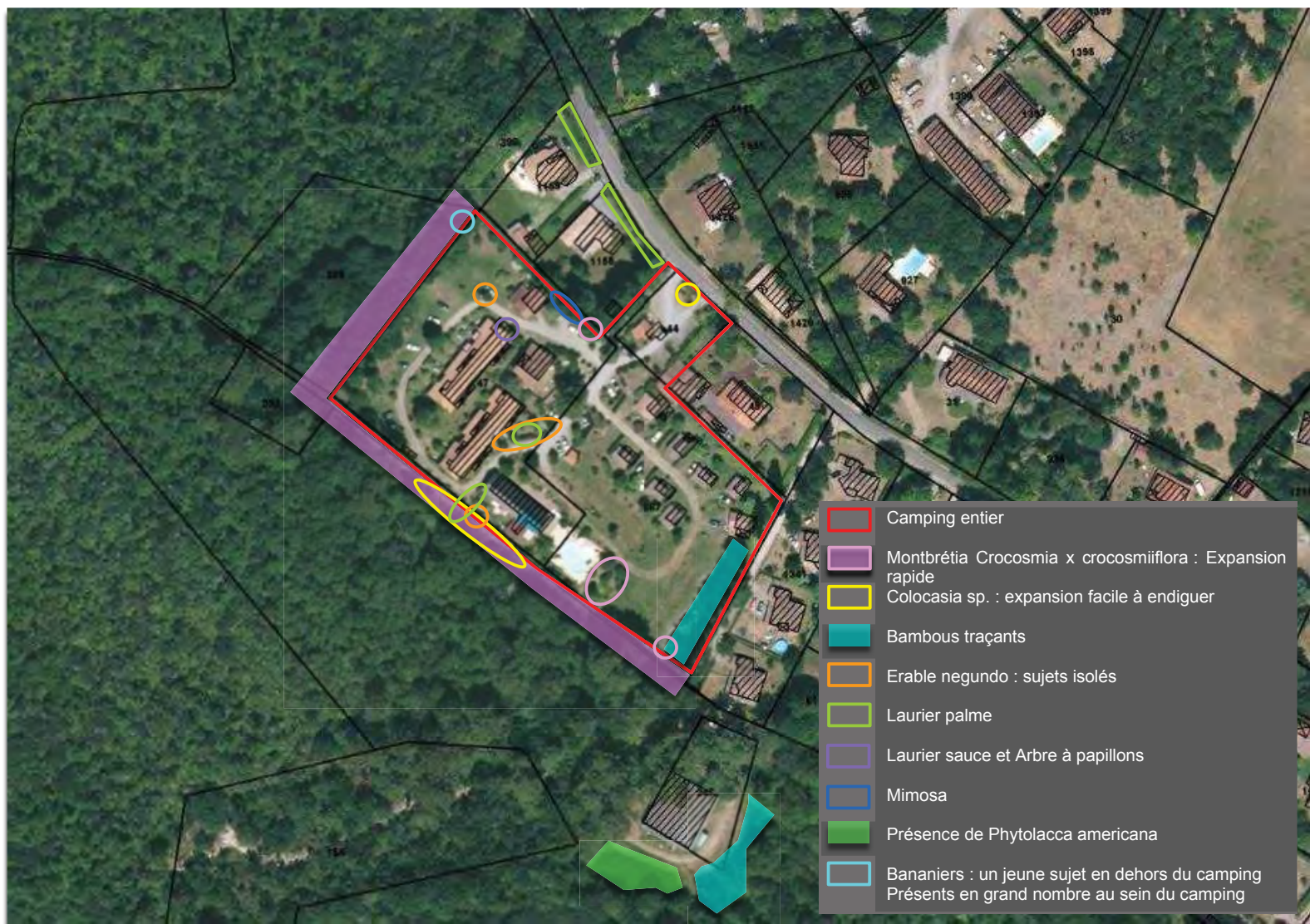


Figure 47 : Photographies des 4 habitats



8.5.2 CARTE D'EMPLACEMENT DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET DES ESPECES QUI SERONT GEREES

Plusieurs Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) furent plantées au sein du camping. Les Colocasia sp. ne sont pas classées comme EEE mais la Réserve Naturelle Nationale souhaite éviter sa dissémination. Les Bananiers sont également exotiques et doivent être maintenus au sein du camping.
(page suivante)





Montbrétia



Bananier



Colocasia sp.



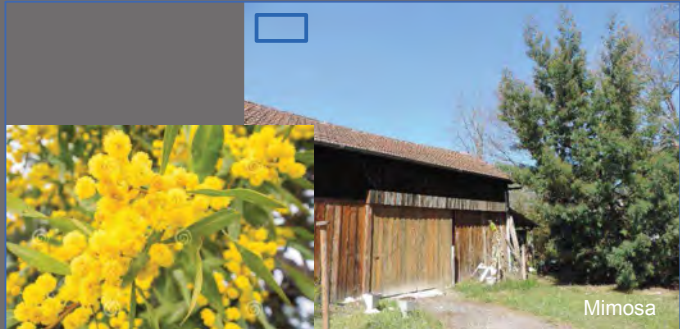
Bambous traçants



Erable negundo



Laurier palme



Mimosa



Laurier sauce et
Arbre à papillons



Phytolacca americana

8.6 Enjeux milieu naturel

8.6.1 ENJEUX EXISTANTS

Flore

La flore est une flore de pelouses rases. Elle est à dynamique naturelle, la gestion actuelle est donc intéressante.

Zone humide

Certaines parties sont des pelouses à flore de zone humide, ce qui est confirmé par les sondages dans la zone 1 aux deux extrémités (nappe à 45cm).
Le niveau de nappe peut osciller et la période d'investigation ne correspond pas à la période des hautes eaux.

Ces parties humides en zone 1 font à priori environ 950 à 1 000 m².

Pour la zone 2, la flore est de zone humide, les sondages montraient une nappe plus basse que sur la zone 1 (hors période de hautes eaux donc à relativiser). La zone humide l'est moins que celle de la zone 1 et ferait environ 700 m².

La zone 3 est exempte de zone humide.

Au total les zones humides feraient environ 1 700 m².

Habitats

Les enjeux sont faibles car ce sont des espaces aménagés, entretenus et plantés.

Faune

La faune est principalement celle de la Réserve. Les potentialités sont faibles dans le camping, voire nulles pour les espèces de la ZICO incluant le centre de vacances. Celui-ci est un espace accessible sans clôture, ce qui est un bon point pour la faune qui se déplace.

8.6.2 ENJEUX LIES AU CONTEXTE

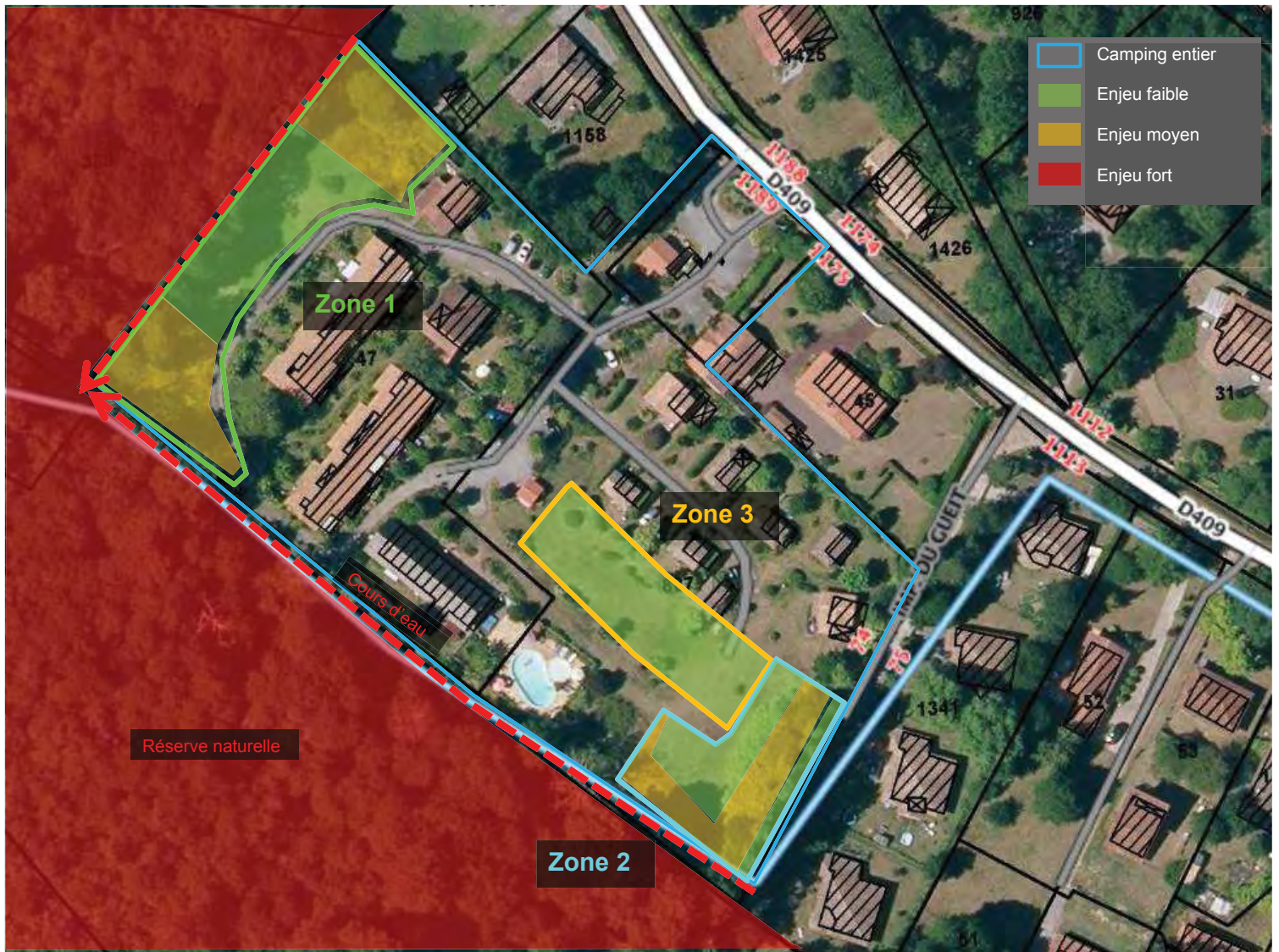
Il existe des enjeux de gestion liés au contexte de la Réserve Naturelle. Les invasives doivent être maîtrisées et le parti paysager doit être exempt de plantations pouvant impacter à terme la biodiversité de la Réserve.

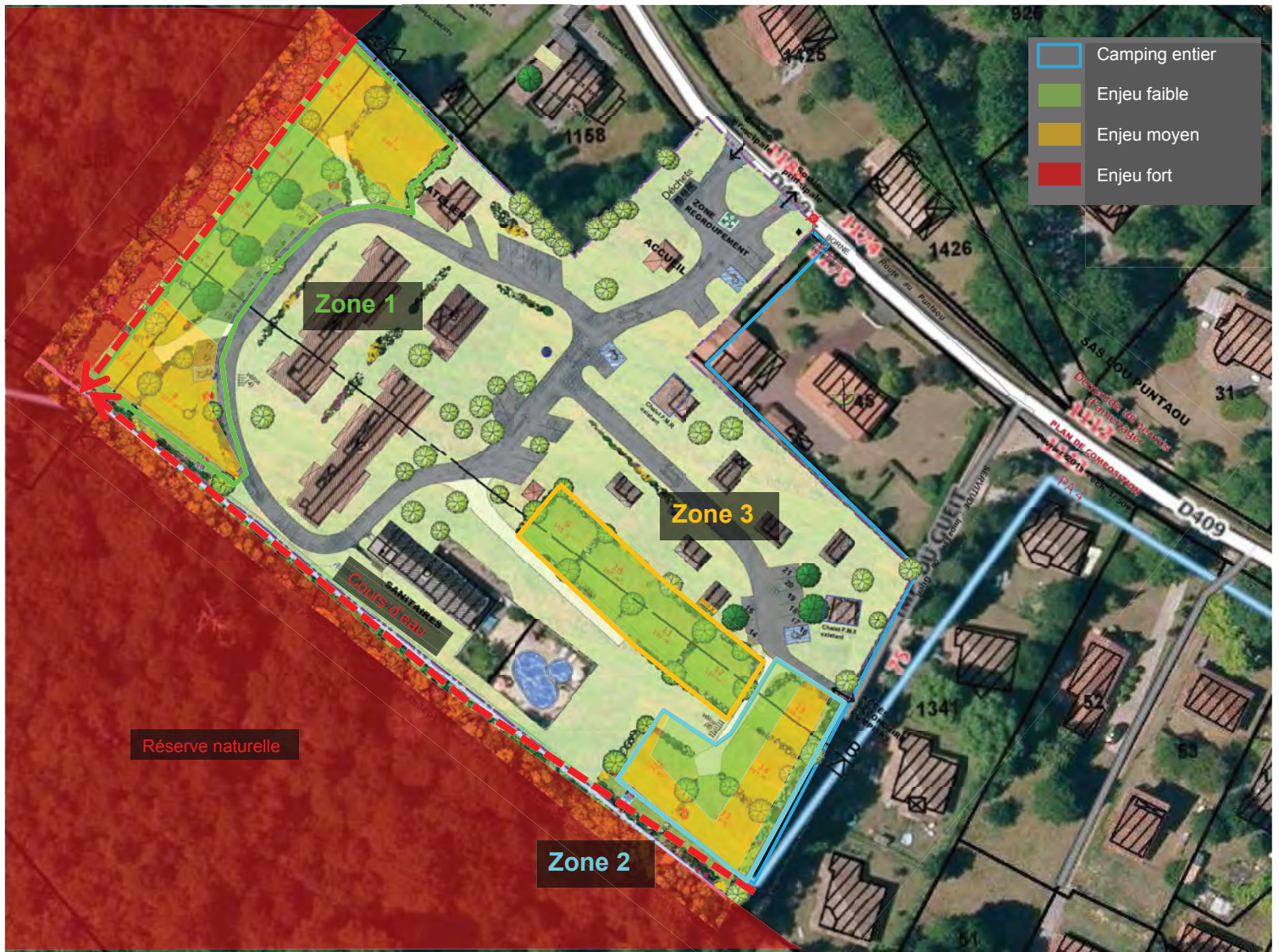
Figure 48 : Carte des enjeux

Figure 49 : Carte des enjeux avec superposition du projet

Figure 50 : Carte des enjeux indiqués par le conservateur de la Réserve Naturelle Nationale du Courant d'Huchet

(pages suivantes)





- Camping entier
- Enjeu faible
- Enjeu moyen
- Enjeu fort

Zone 1

Zone 3

Zone 2

Réserve naturelle

Cours d'eau

SAS DU PUNTAOU
 Dossiers de permis
 de permis de construire
PLAN DE COMPOSITION
 11/2011

D409

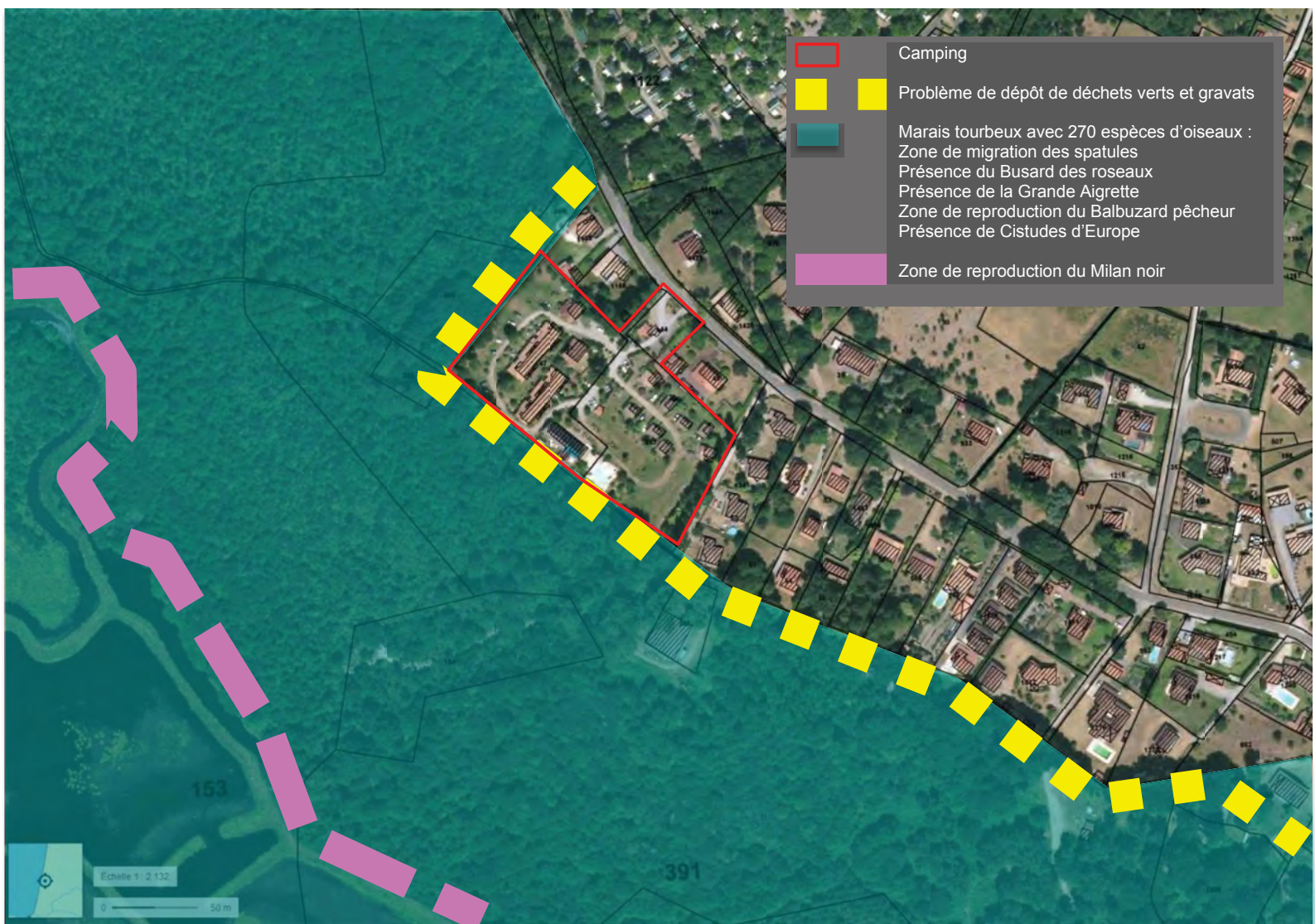
1168

1426

1341

31

52



8.7 Impacts potentiels

Le principe du projet repose sur la création de camping avec les caractéristiques suivantes :

- Création de 16 emplacements pour tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs, où le sol serait conservé dans tous les cas,
- 21 nouvelles places de parking créées hors des zones humides,
- Un nouveau parti paysager exempt de plantes invasives.

Dans ces conditions, le projet semble peu impactant même en présence de petites zones humides en bordure des zones aménagées.

L'implantation de résidences mobiles de loisirs n'impactera pas la nature des sols et donc les zones humides pour ces raisons :

- Pose des résidences sur le sol en place sans décapage ni remblai
- Absence de dalle en béton
- Emprise maximale (16 résidences de 25 m² maximum) de 400 m² au total pour 225 m² maximum en zone humide.

Il est possible que les emplacements soient réservés à du camping en tentes.

8.8 Mesures de gestion sur les invasives proposées

8.8.1 ABSENCE TOTALE DE DEPOT DE GRAVAT, REMBLAI OU DECHET VERT

Problème majeur de la zone urbanisée en contact avec la Réserve Naturelle Nationale : espèces exotiques envahissantes s'échappant des jardins

➡ Mesure : tous les déchets, y compris ceux liés à la gestion de la végétation, doivent être envoyés en déchetterie ou centre de compostage.

8.8.2 CLOTURE ENTRE LE CAMPING ET LA RESERVE

Problème d'impacts sur la tranquillité de la faune dans la Réserve par absence de clôture

➡ Mesure : clôture entre le camping et la Réserve (laissant le cours d'eau à la Réserve) avec portillon d'accès pour les chantiers de gestion des espèces exotiques envahissantes.

8.8.3 PARTI PAYSAGER DU PROJET

La plantation d'Espèces Exotiques Envahissantes est bannie dans la gestion du camping.

8.8.4 GESTION DES ESPECES EXOTIQUES PLANTEES

Problème existant : dissémination réelle d'espèces exotiques envahissantes dans la Réserve

➡ Mesure : proposition de gestion de chaque espèce posant problème : voir fiches de gestion ci-dessous avec gestion prévue (en gras).

8.8.4.1 Montbrétia



8.8.4.1.1 Description

Nom scientifique : *Crococsmia x crocosmiiflora*

Origine : Afrique du Sud

Aire de répartition en France : Métropole et outre-mer

Introduite pour l'ornement, *Crococsmia x crocosmiiflora* résulte de l'hybridation de *Crococsmia aurea* et *Crococsmia pottsii*, réalisé par Victor Lemoine en 1880. Elle a été introduite pour l'ornement. En France, la date de première observation dans le milieu naturel date de 1889, dans le département de la Creuse. L'espèce est présente surtout en Bretagne et dans les Pyrénées (SIFLore). On la trouve également en Loire-Atlantique, où elle se révèle envahissante sur les falaises de Batz-sur-mer, cependant les autres stations régionales sont toutes de petite taille et semblent peu s'étendre (Aurelia Lachaud, Bretagne Vivante). Les capacités de dispersion de la plante semblent faibles, essentiellement par stolons hypogées sur lesquels se développent des bulbes en chapelet. L'espèce est également largement répartie sur l'île de la Réunion.

Aucun impact documenté en France. L'espèce est considérée comme invasive en Grande-Bretagne et en Nouvelle-Zélande. Sur l'île de la Réunion, cette espèce se propage dans les milieux naturels ou semi-naturels avec une densité plus ou moins importante sans toutefois dominer ou codominer la végétation

8.8.4.1.2 Gestion prévue

Actuellement pas de mesures de gestions propres à cette espèce. Attente du retour de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet.

Les Montbrétias doivent être arrachés avec plusieurs dizaines de centimètres de terre (pour enlever toutes les cornes-racines) et mis en compost fermé (sans lumière) pendant plusieurs années.

8.8.4.2 Bambous



8.8.4.2.1 Description

Nom scientifique : *Bambusoideae ssp*

Origine : Régions tropicales

Aire de répartition en France : Métropole

8.8.4.2.2 Gestion possible

Il est possible de supprimer les bambous avec effet immédiat mais cela demande beaucoup de travail :

- ❖ Raser toutes les cannes, les broyer pour paillage ou compostage
- ❖ Racler la couche des rhizomes à la pelle mécanique
- ❖ Creuser un trou d'1,5m à 2 m de profondeur
- ❖ Mettre la terre de côté
- ❖ Enfouir les rhizomes dans le trou
- ❖ Régaler la terre par-dessus

A plus d'1m de profondeur, les rhizomes mourront étouffés et ne repartiront pas.

8.8.4.2.3 Gestion prévue

Etant donné l'âge de la haie en bambous présente en bordure Sud du camping et son rôle de protection visuelle, le camping propose de conserver cette haie.

Les bambous seront déracinés s'ils sortent du périmètre du camping (sauf ceux déjà présents autour du hangar hors camping).

8.8.4.3 Colocasia sp.



8.8.4.3.1 Description

Le Colocasia a la particularité, en plus de produire des rejets sous forme de tubercules, d'émettre des stolons (tiges aériennes produisant de nouvelles plantes) qui s'enracinent très facilement. De plus petite taille que ses cousins « Alo » et « Xantho », la pointe des feuilles est orientée vers le bas (sauf exceptions comme le Colocasia Tea Cup). Son pétiole est cylindrique, fin, élancé et flexible et se fixe approximativement vers le tiers inférieur de la feuille. Son feuillage est plutôt velouté et d'épaisseur assez fine et surtout hydrophobe, exactement comme le Lotus.

C'est une plante qui supporte des expositions ensoleillées et des conditions presque aquatiques, avec beaucoup d'eau. Ce qui en fait une superbe plante de bassin si vous avez la chance d'avoir un extérieur.

8.8.4.3.2 Gestion prévue

Tous les sujets présents sur les berges et dans le cours d'eau en bordure du camping seront arrachés.

Les lauriers palmes, le laurier-sauce et l'arbre à papillons doivent être supprimés ou maîtrisés (éviter toute montée en graine).

Les bambous doivent être maîtrisés et surtout en direction de la Réserve.

8.8.4.4 Erable Negundo

8.8.4.4.1 Description



Nom scientifique : *acer negundo*

Origine : Amérique du Nord

Aire de répartition en France : Gironde et Hautes-pyrénées



Importé pour l'ornement au 17ème siècle. Cultivé au 19ème siècle comme arbre ornemental dans les parcs et jardins, en raison de sa croissance rapide. S'est propagé très rapidement. Des peuplements denses peuvent conduire à une réduction de la biodiversité :

- En s'implantant au sein des communautés alluviales, il peut modifier la structure et la composition floristique et faunistique
- Son enracinement superficiel n'assure pas le maintien des berges
- Une compétition avec le Saule blanc est reportée sans qu'il n'y ait de véritable exclusion.

8.8.4.4.2 Gestion possible

Plusieurs méthodes ont été testées dans le cadre d'un projet de recherche mené par l'UMR BioGECO :

La méthode la plus efficace dans ce contexte d'étude est d'écorcer les arbres jusqu'au bois pendant 2-3 années consécutives minimum.

8.8.4.4.3 Gestion prévue

La dissémination en bordure de la Réserve sera maîtrisée par arrachage à la pelle si besoin.

8.8.4.5 **Buddleia de David**

8.8.4.5.1 Description

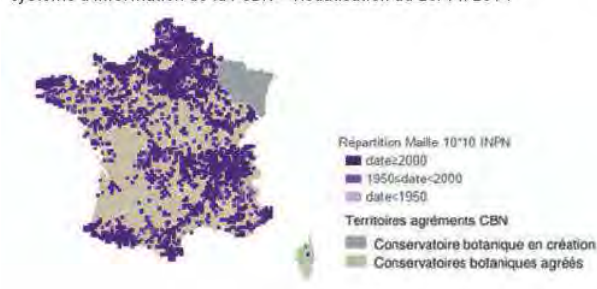


Nom scientifique : *Buddleja davidii*

Origine : Chine

Aire de répartition en France : Présent dans presque tous les départements, avec une abondance variable

Données d'observation flore du réseau des CBN issues du système d'information de la FCBN – visualisation du 28/11/2014



8.8.4.5.2 Reproduction et dissémination

La reproduction se produit majoritairement par les graines (vent), ensuite par voie végétative.

8.8.4.5.3 Ecologie et milieux colonisés

C'est une espèce qui prolifère sur des milieux ouverts et perturbés.

8.8.4.5.4 Nuisance due à l'invasion

✚ Sur la biodiversité

Le Buddleia altère les conditions physico-chimiques du sol, entre en concurrence avec les espèces locales et inhibe leur croissance, forme des obstacles et empêche ainsi l'accès aux cours d'eau, provoque également l'érosion des berges lorsqu'il est superficiellement enraciné.

8.8.4.5.5 Conseils de gestion

La prévention est le meilleur remède en évitant de la planter dans les jardins.

Arrachage manuel, élimination des fragments de plants revégétalisation du milieu avec des espèces natives. Tous les 2 ans, il faut entretenir le milieu contre le Buddleia (détourage, rabattage). La renaturation d'un milieu par des espèces natives après un arrachage.

8.8.4.5.6 Gestion prévue

Arrachage du plant de Buddléia présent au sein du camping.

8.8.4.6 Laurier-Palme



8.8.4.6.1 Description

Nom scientifique : *Prunus Laurocerasus*
Origine : Asie occidentale
Aire de répartition en France : Métropole

Le Laurier-cerise peut localement envahir les sous-bois où son feuillage important entraîne une réduction de lumière pour les herbacées indigènes. Les jeunes individus peuvent former des peuplements très denses et empêcher la régénération naturelle de la forêt (Fried, 2012). En Bretagne, dans le Finistère, il menace des populations de fougères rares (*Hymenophyllum tunbrigense* et *Dryopteris aemula*) (Fried, 2012).

Ces populations constituent un obstacle physique pour la gestion forestière et entrent en concurrence avec les autres espèces, l'acide cyanhydrique sécrété par la plante empêchant le développement d'une flore locale, et ses feuilles persistantes empêchant les semis naturels d'autres espèces de s'installer (CEN Centre).

8.8.4.6.2 Gestion prévue

Pour limiter la colonisation éparse du Laurier-palme, le gestionnaire du camping procédera à un arrachage manuel des jeunes plants et la taille des plants âgés pendant la floraison.

8.8.4.7 Laurier Sauce



8.8.4.7.1 Description

Nom scientifique : *Laurus nobilis*

Origine : bassin méditerranéen

Aire de répartition en France : Métropole

Cet arbuste à feuillage persistant, originaire du bassin méditerranéen, est classée comme une espèce potentiellement invasive sur les listes des espèces invasives du CBNSA.

8.8.4.7.2 Gestion prévue

Pour limiter la colonisation éparse du Laurier-palme, le gestionnaire du camping procédera à un arrachage manuel des plants présents au sein du camping.

8.8.4.8 Bananier

8.8.4.8.1 Description



Nom scientifique : *Musa ssp*

Le bananier est une plante herbacée utilisée pour ornement dans les jardins français. Cependant lors de nos prospections sur le terrain, des jeunes plants de bananier ont été observés à quelques centaines de mètres du jardin d'ornement. Il est possible que les bananiers se disséminent et qu'ils deviennent à court terme des plantes envahissantes.

8.8.4.8.2 Gestion prévue

Le gestionnaire du camping procédera à l'arrachage manuel des jeunes plants de bananiers et une surveillance accrue du développement des plantations.

9. CONCLUSION

Le projet de réaménagement d'un espace déjà anthropisé semble compatible avec le maintien de la biodiversité locale.

Les mesures suivantes sont mises en place pour préserver la Réserve Naturelle Nationale du Courant d'Huchet :

1. Absence totale de dépôt de gravats, remblai ou déchet vert
➡ **Mesure : tous les déchets, y compris ceux liés à la gestion de la végétation, doivent être envoyés en déchetterie ou centre de compostage.**

2. Clôture entre le camping et la Réserve
➡ **Mesure : clôture entre le camping et la Réserve (laissant le cours d'eau à la Réserve) avec portillon d'accès pour les chantiers de gestion des espèces exotiques envahissantes.**

3. Parti paysager du projet
La plantation d'Espèces Exotiques Envahissantes est bannie dans la gestion du camping.

4. Gestion des espèces exotiques plantées
➡ **Mesure : proposition de gestion de chaque espèce posant problème : voir fiches de gestion ci-dessous avec gestion prévue (en gras).**

Figure 51 : Tableau de synthèse des mesures à mettre en place

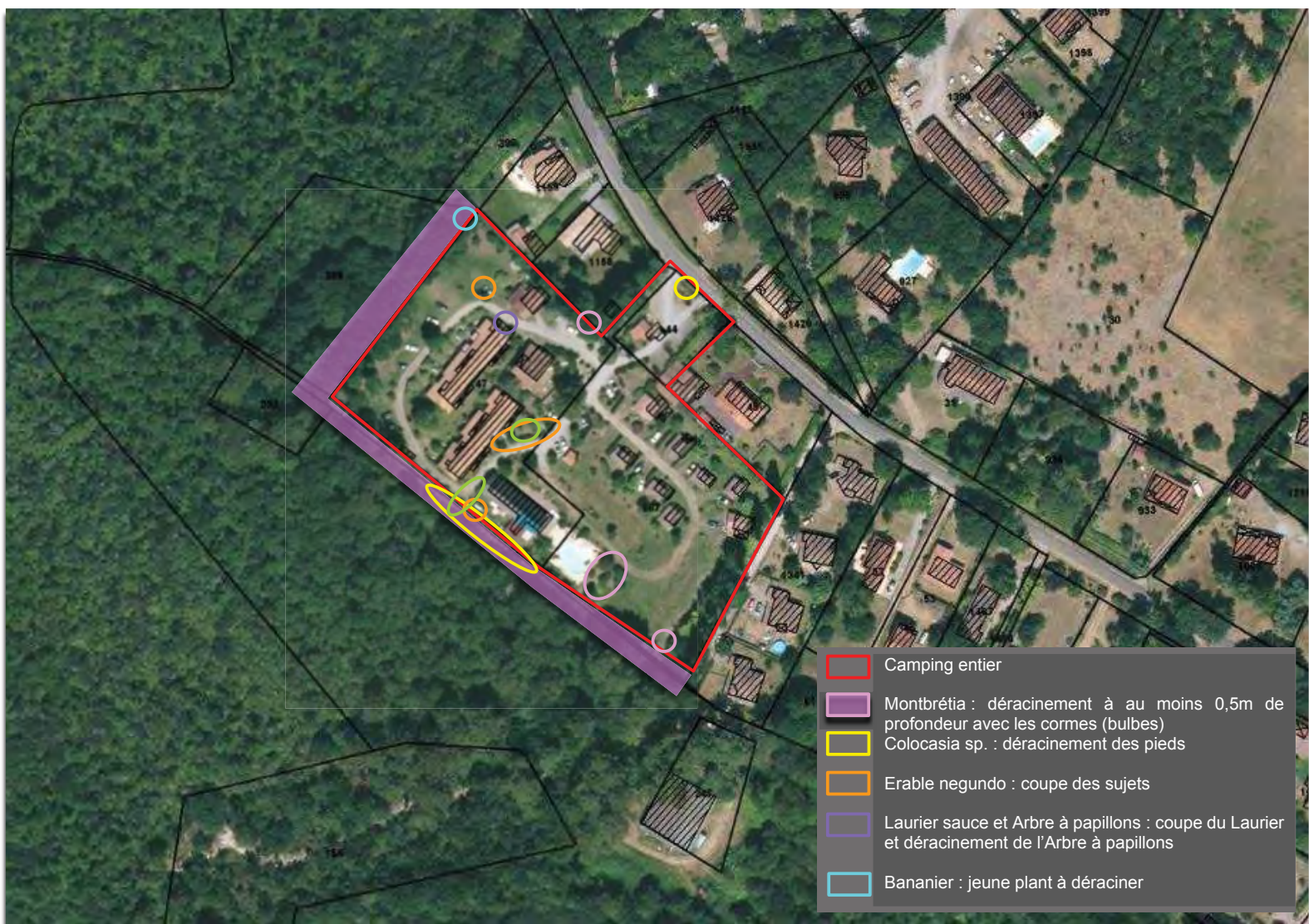
Figure 52 : Cartographie des mesures

(pages suivantes)

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

Mesures d'évitement		
Code	Mesure	Description
ME1	Évitement hors périmètre clôturé	Aucun impact par dépôt de matériaux (quelle que soit l'origine) hors du périmètre du camping
ME2	Clôture	Aucun passage des campeurs du périmètre du projet vers la Réserve (portillon fermé à clé uniquement pour la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes)
ME3	Éviter les Espèces Exotiques Envahissantes	Le nouveau parti paysager exclut toute plantation ou semis d'Espèces Exotiques Envahissantes (voir listes en annexe)

Mesures de gestion des Espèces Exotiques Envahissantes		
Code	Mesure	Description
MG1	Montbrétia	Chantier de déracinement sur une bande de 10m autour du camping : chantier à mener après échange avec le conservateur de la Réserve (pour leur retour d'expérience de chantiers similaires) ; arrachage avec plusieurs dizaines de centimètres de terre (pour enlever toutes les cornes-racines) et mis en compost fermé (sans lumière) pendant plusieurs années ; chantier à mener au moins une fois par an pendant 5 ans
MG2	Colocasia	Déracinement des pieds présents sur les berges et dans le cours d'eau au premier semestre 2020 et surveillance chaque année avec suppression des autres pieds si apparition
MG3	Erable negundo	Coupe ou déracinement des arbres d'ornement présents au sein du camping
MG4	Laurier sauce et arbres à papillons	Les deux arbustes seront coupés voire déracinés si possible (possible pour l'arbre à papillons, à voir pour le Laurier sauce)
MG5	Bananier	Un jeune plant est présent en bordure de cours d'eau hors camping : déraciner le pied et surveiller l'absence de dissémination



- Camping entier
- Montbrétia : déracinement à au moins 0,5m de profondeur avec les cornes (bulbes)
- Colocasia sp. : déracinement des pieds
- Erable negundo : coupe des sujets
- Laurier sauce et Arbre à papillons : coupe du Laurier et déracinement de l'Arbre à papillons
- Bananier : jeune plant à déraciner

10. ANNEXES

10.1 Compte-rendu de la rencontre avec le conservateur de la Réserve Naturelle

Compte rendu de la réunion à la Réserve Naturelle Nationale du Courant d'Huchet le 31/10/2019

*Objet : complément du pré-diagnostic environnemental pour une demande de cas par cas
sur la commune de Léon*

Représentants :

- **Voisin Consultant :**
 - Julie Brugnot : responsable des dossiers ICPE, des dossiers Ecologie et supervision des dossiers Eau
- **Réserve Naturelle Nationale du Courant d'Huchet :**
 - François Faure : Conservateur de la réserve

Présentation de la Réserve du Courant d'Huchet :

- Parcelles communales en bordure sur Léon
- Il existe des soucis avec les zones qui sont riveraines au camping :
 - Déchets verts et gravats jetés dans la réserve
 - Des échappées de jardin
 - Renouée du Japon
 - Balsamine de l'Himalaya
 - Colocasia
 - Montbrétia *Crocsmia x crocosmiiflora* (Lemoine) N.E.Br., 1932
- Zone de marais tourbeux en cogestion avec la Fédération départementale de Chasse car en propriété depuis 1981.
- 270 espèces d'oiseaux recensées sur l'ensemble de la réserve
- Zone de migration pour les spatules (800 individus : effectif maximum cumulé sur une saison)
- Présence du busard des roseaux et de la grande Aigrette en hivernage

Contexte naturaliste du camping :

- En 2018 :
 - Reproduction du Balbuzard pêcheur à moins d'un kilomètre de la zone du camping
 - Reproduction du milan noir et de la sarcelle d'hiver à environ 250 mètres de la zone du camping, en bordure des lagunes dans les aulnaies riveraines
- Des cistudes d'Europe ont été contactées dans la zone marécageuse mais il y a également des tortues de Floride à cause des bassins d'ornement
 - Eviter les bassins d'ornement pour les tortues de Floride ou mettre en place une surveillance

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

- Conseil : clôturer les parcelles du camping :
 - Eviter la pénétration des sangliers dans les propriétés :
 - Il y a une cage piège à proximité pour réguler la prolifération
 - Eviter la divagation des personnes. L'accès à la réserve est interdit au public au niveau du camping sauf en cas de gestion des espèces invasives,
 - Stopper le dépôt de déchets verts et gravats,
 - Respecter la quiétude des lieux.

- Flores invasives présentes :
 - Baccharis
 - Myriophylle
 - Jussie

- Le negundo est présent sur le camping mais pas dans la réserve, donc il faut surveillance sa prolifération.

- Afin de limiter l'expansion du Colocasia, il faudrait procéder à des arrachages.

- A prévoir un chantier pour la Montbrétia : se rapprocher de la réserve pour avoir le retour d'expérience et réaliser un chantier efficace.

Envoyer la version définitive du pré-diagnostic environnemental à M. Faure.

10.2 Liste des Espèces Exotiques Envahissantes d'Aquitaine

10.2.1 PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES AVEREES

Nom latin valide (TAXREF 9.0)	Nom commun	Famille	Coefficient de rareté en Aquitaine	Lavergne	Weber & Gut	OEPP	Hiérarchie
<i>Acer negundo</i> L., 1753	<i>Erable à feuilles de frêne</i>	<i>Sapindaceae</i>	AC	5	33	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	<i>Ailante glutineux</i>	<i>Simouabaceae</i>	PC	4	31	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	<i>Ambrosie</i>	<i>Asteraceae</i>	PC	4	27	Liste des espèces envahissantes (sanitaire)	PEE avérée
<i>Baccharis halimifolia</i> L., 1753	<i>Sénéçon en arbre</i>	<i>Asteraceae</i>	PC	5	35	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	<i>Bident feuillu</i>	<i>Asteraceae</i>	C	4	31	Liste d'observation	PEE avérée
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	<i>Arbre à papillons</i>	<i>Scrophulariaceae</i>	AC	4	30	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid.		<i>Leucobryaceae</i>	PC	5	28	Liste d'observation	PEE avérée
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	<i>Herbe de la Pampa</i>	<i>Poaceae</i>	PC	4	31	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
<i>Crocsmia x crocosmiiflora</i> (Lemoine) N.E.Br., 1932	<i>Montbretia</i>	<i>Iridaceae</i>	AR	4	20	Liste d'observation	PEE avérée
<i>Egeria densa</i> Planch., 1849	<i>Elodée dense</i>	<i>Hydrocharitaceae</i>	R	5	35	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
<i>Eleocharis bonariensis</i> Nees, 1840	<i>Scirpe de Buenos Aires</i>	<i>Cyperaceae</i>	R	5	30	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
<i>Euthamia graminifolia</i> (L.) Nutt., 1818	<i>Solidage à feuilles de graminée</i>	<i>Asteraceae</i>	RR	4	35	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
<i>Galega officinalis</i> L., 1753	<i>Galéga officinal ou Sainfoin d'Espagne</i>	<i>Fabaceae</i>	PC	4	29	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	<i>Balsamine de l'Himalaya</i>	<i>Balsaminaceae</i>	AR	4	28	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss, 1928	<i>Elodée crépue</i>	<i>Hydrocharitaceae</i>	R	5	30	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	<i>Lentille d'eau minuscule</i>	<i>Araceae</i>	AR	5	33	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell, 1935	<i>Lindernie fausse-gratiolle</i>	<i>Linderniaceae</i>	AR	4	28	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	<i>Chèvrefeuille du Japon</i>	<i>Caprifoliaceae</i>	PC	4	30	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

Nom latin valide (TAXREF 9.0)	Nom commun	Famille	Coefficient de rareté en Aquitaine	Lavergne	Weber & Gut	OEPP	Hiérarchie
Ludwigia grandiflora (Michx.) Greuter & Burdet, 1987	Jussie à grandes fleurs	Onagraceae	PC	5	33	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
Ludwigia peploides (Kunth) P.H.Raven, 1963	Jussie rampante	Onagraceae	PC	5	33	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
Myriophyllum aquaticum (Vell.) Verdc., 1973	Myriophylle du Brésil	Haloragaceae	AR	5	35	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
Oenothera rosea L'Hér. ex Aiton, 1789	Onagre rose	Onagraceae	PC	4	24	Liste d'observation	PEE avérée
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne vierge commune	Vitaceae	AC	4	33	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
Paspalum dilatatum Poir., 1804	Paspale dilaté	Poaceae	C	5	29	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
Paspalum distichum L., 1759	Paspale à deux épis	Poaceae	AC	5	35	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
Bambusoideae (inclus les espèces des genres Phyllostachys, Sasa, X Pseudosasa, Arundinaria, Fargesia, Chimonobambusa)	Bambous traçants	Poaceae	R	4	35	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
Potentilla indica (Andrews) Th.Wolf, 1904	Fraisier des Indes	Rosaceae	PC	4	30	Liste d'observation	PEE avérée
Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier palme ou cerise	Rosaceae	AC	4	32	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
Prunus serotina Ehrh., 1788	Cerisier tardif	Rosaceae	AR	4	34	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Polygonaceae	AC	5	32	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
Reynoutria x bohémica Chrték & Chrtkova, 1983	Renouée de Bohême	Polygonaceae	RR	5	37	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier et acacia	Fabaceae	C	5	33	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée
Solidago gigantea Aiton, 1789	Solidage géant ou verge d'or	Asteraceae	R	4	28	Liste d'observation	PEE avérée
Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810	Sporbole fertile	Poaceae	C	4	28	Liste d'observation	PEE avérée
Symphotrichum du groupe lanceolatum (incl. S. lanceolatum, S. x salignum, S. novii-angliae, etc.)	Aster lancéolé	Asteraceae	AR	4	37	Liste des espèces envahissantes	PEE avérée

10.2.2 PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES POTENTIELLES EN AQUITAINE

Nom latin valide (TAXREF 9.0)	Famille	Coefficient de rareté en Aquitaine	Lavergne	Weber & Gut	OEPP	Catégorie
Abutilon theophrasti Medik., 1787	<i>Malvaceae</i>	AR	3	22	Liste d'observation	B
Acacia dealbata Link, 1822	<i>Fabaceae</i>	R	3	25	Liste d'observation	B
Amaranthus blitoides S.Watson, 1877	<i>Amaranthaceae</i>	E	3	24	Liste d'observation	B
Amaranthus deflexus L., 1771	<i>Amaranthaceae</i>	PC	3	24	Liste d'observation	B
Amaranthus hybridus L. subsp. hybridus	<i>Amaranthaceae</i>	AR	3	24	Liste d'observation	B
Amaranthus retroflexus L., 1753	<i>Amaranthaceae</i>	AC	3	24	Liste d'observation	B
Anredera cordifolia (Ten.) Steenis, 1957	<i>Basellaceae</i>	E	3	20	Liste d'observation	B
Artemisia verlotiorum Lamotte, 1877	<i>Asteraceae</i>	PC	3	33	Liste d'observation	B
Azolla filiculoides Lam., 1783	<i>Salviniaceae</i>	R	3	34	Liste d'observation	A
Bidens aurea (Aiton) Sherff, 1915	<i>Asteraceae</i>	RR	3	28	Liste d'observation	B
Bidens tripartita subsp. comosa (A.Gray) A.Haines, 2010	<i>Asteraceae</i>	E	3	19	Liste de préoccupation mineure	A
Bromopsis inermis (Leys.) Holub, 1973	<i>Poaceae</i>	E	2	29	Liste d'observation	B
Bromus catharticus Vahl, 1791	<i>Poaceae</i>	AC	3	17	Liste de préoccupation mineure	B
Carpobrotus edulis (L.) N.E.Br., 1926	<i>Aizoaceae</i>	RR	3	25	Liste d'observation	A
Catalpa bignonioides Walter, 1788	<i>Bignoniaceae</i>	R	2	31	Liste d'observation	B
Corema alba (L.) D.Don, 1830	<i>Ericaceae</i>	E	3	20	Liste de préoccupation mineure	B
Cotoneaster coriaceus Franch., 1890	<i>Rosaceae</i>	R	3	28	Liste d'observation	A
Cotoneaster horizontalis Decne., 1879	<i>Rosaceae</i>	R	3	28	Liste d'observation	A
Crepis bursifolia L., 1753	<i>Asteraceae</i>	RR	3	20	Liste de préoccupation mineure	B
Crepis sancta subsp. nemausensis (Vill.) Babç., 1941	<i>Asteraceae</i>	E	3	20	Liste de préoccupation mineure	B
Cuscuta campestris Yunck., 1932	<i>Convolvulaceae</i>	RR	3	18	Liste d'observation	B
Cyclospermum leptophyllum (Pers.) Sprague ex Britton & P.Wilson, 1925	<i>Apiaceae</i>	E	2	14	Liste d'observation	B
Cyperus eragrostis Lam., 1791	<i>Cyperaceae</i>	C	3	29	Liste d'observation	A
Cyperus esculentus L., 1753	<i>Cyperaceae</i>	R	3	26	Liste d'observation	A
Datura stramonium L., 1753	<i>Solanaceae</i>	AC	3	27	Liste d'observation	B
Dysphania ambrosioides (L.) Mosyakin & Clemants, 2002	<i>Amaranthaceae</i>	PC	3	22	Liste de préoccupation mineure	B

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

Nom latin valide (TAXREF 9.0)	Famille	Coefficient de rareté en Aquitaine	Lavergne	Weber & Gut	OEPP	Catégorie
Eleusine indica (L.) Gaertn., 1788	<i>Poaceae</i>	PC	3	24	Liste de préoccupation mineure	B
Eleusine tristachya (Lam.) Lam., 1792	<i>Poaceae</i>	PC	3	26	Liste de préoccupation mineure	B
Elodea canadensis Michx., 1803	<i>Hydrocharitaceae</i>	R	2	31	Liste des espèces envahissantes	A
Eragrostis pectinacea (Michx.) Nees, 1841	<i>Poaceae</i>	AR	2	27	Liste d'observation	B
Erigeron annuus subsp. septentrionalis (Fernald & Wiegand) Wagenitz, 1965	<i>Asteraceae</i>	E	3	27	Liste d'observation	B
Erigeron annuus var. annuus	<i>Asteraceae</i>	RR	3	27	Liste d'observation	B
Erigeron bonariensis L., 1753	<i>Asteraceae</i>	AC	3	24	Liste de préoccupation mineure	B
Erigeron canadensis L., 1753	<i>Asteraceae</i>	C	3	24	Liste de préoccupation	B
Erigeron floribundus (Kunth) Sch.Bip., 1865	<i>Asteraceae</i>	AC	3	24	Liste de préoccupation mineure	B
Erigeron karvinskianus DC., 1836	<i>Asteraceae</i>	AR	3	22	Liste de préoccupation mineure	A
Erigeron sumatrensis Retz., 1810	<i>Asteraceae</i>	C	3	24	Liste de préoccupation mineure	B
Euonymus japonicus L.f., 1780	<i>Celastraceae</i>	R	2	32	Liste d'observation	B
Euphorbia maculata L., 1753	<i>Euphorbiaceae</i>	AC	3	19	Liste de préoccupation mineure	B
Euphorbia polygonifolia L., 1753	<i>Euphorbiaceae</i>	RR	3	19	Liste de préoccupation mineure	B
Fallopia aubertii (L.Henry) Holub, 1971 (incl. F. baldschuanica)	<i>Polygonaceae</i>	E	2	26	Liste d'observation	B
Fraxinus ornus L. subsp. ornus	<i>Oleaceae</i>	E	3	26	Liste d'observation	B
Galinsoga parviflora Cav., 1795	<i>Asteraceae</i>	RR	3	18	Liste de préoccupation mineure	B
Galinsoga quadriradiata Ruiz & Pav., 1798	<i>Asteraceae</i>	PC	3	18	Liste de préoccupation mineure	B
Gamochaeta antillana (Urb.) Anderb., 1991	<i>Asteraceae</i>	AC	3	22	Liste d'observation	B
Gamochaeta coarctata (Willd.) Kerguélen, 1987	<i>Asteraceae</i>	AR	3	23	Liste de préoccupation mineure	B
Gleditsia triacanthos L., 1753	<i>Fabaceae</i>	R	4	30	Liste d'observation	A
Helianthus tuberosus L., 1753	<i>Asteraceae</i>	AR	3	28	Liste d'observation	A
Helianthus x laetiflorus Pers., 1807	<i>Asteraceae</i>	E	3	28	Liste d'observation	B
Hemerocallis fulva (L.) L., 1762	<i>Xanthorrhoeaceae</i>	RR	3	18	Liste de préoccupation mineure	B
Hyacinthoides hispanica (Mill.) Rothm., 1944	<i>Asparagaceae</i>	R	3	18	Liste d'observation	B

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

Nom latin valide (TAXREF 9.0)	Famille	Coefficient de rareté en Aquitaine	Lavergne	Weber & Gut	OEPP	Catégorie
Hyacinthoides x massartiana Geerinck, 1996	<i>Asparagaceae</i>	R	3	19	Liste de préoccupation mineure	A
Hypericum gentianoides (L.) Britton, Sterns & Poggenb., 1888	<i>Hypericaceae</i>	R	3	24	Liste d'observation	A
Impatiens balfourii Hook.f., 1903	<i>Balsaminaceae</i>	AR	3	23	Liste d'observation	B
Iris germanica L., 1753	<i>Iridaceae</i>	R	3	18	Liste d'observation	B
Jacobaea maritima (L.) Pelsler & Meijden, 2005	<i>Asteraceae</i>	RR	3	24	Liste de préoccupation mineure	B
Juglans nigra L., 1753	<i>Juglandaceae</i>	RR	3	21	Liste d'observation	B
Juncus tenuis Willd., 1799	<i>Juncaceae</i>	C	3	29	Liste de préoccupation mineure	B
Laburnum anagyroides Medik., 1787	<i>Fabaceae</i>	R	3	20	Liste de préoccupation mineure	B
Laurus nobilis L., 1753	<i>Lauraceae</i>	AC	4	24	Liste d'observation	B
Lepidium didymum L., 1767	<i>Brassicaceae</i>	PC	3	19	Liste de préoccupation mineure	B
Lepidium virginicum L., 1753	<i>Brassicaceae</i>	PC	3	18	Liste de préoccupation mineure	B
Ligustrum lucidum W.T.Aiton, 1810	<i>Oleaceae</i>	RR	3	29	Liste d'observation	A
Ligustrum ovalifolium Hassk., 1844	<i>Oleaceae</i>	RR	3	29	Liste d'observation	A
Lobularia maritima (L.) Desv., 1815	<i>Brassicaceae</i>	RR	3	18	Liste de préoccupation mineure	B
Lonicera nitida E.H.Wilson, 1911	<i>Caprifoliaceae</i>	E	3	25	Liste d'observation	A
Lycium barbarum L., 1753	<i>Solanaceae</i>	R	3	24	Liste d'observation	B
Matricaria discoidea DC., 1838	<i>Asteraceae</i>	PC	3	16	Liste d'observation	B
Melilotus albus Medik., 1787	<i>Fabaceae</i>	AC	3	20	Liste de préoccupation mineure	B
Nicandra physalodes (L.) Gaertn., 1791	<i>Solanaceae</i>	RR	3	22	Liste d'observation	B
Oenothera biennis L., 1753	<i>Onagraceae</i>	AR	3	21	Liste de préoccupation mineure	B
Oenothera laciniata Hill, 1768	<i>Onagraceae</i>	E	3	21	Liste de préoccupation mineure	B
Oenothera stricta Ledeb. ex Link, 1821	<i>Onagraceae</i>	RR	3	21	Liste de préoccupation mineure	B
Oenothera villosa subsp. villosa	<i>Onagraceae</i>	E	3	21	Liste de préoccupation mineure	B
Oxalis articulata Savigny, 1798	<i>Oxalidaceae</i>	PC	3	19	Liste d'observation	B
Oxalis dillenii Jacq., 1794	<i>Oxalidaceae</i>	PC	3	19	Liste d'observation	B
Oxalis latifolia Kunth, 1822	<i>Oxalidaceae</i>	AR	3	19	Liste d'observation	B

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

Nom latin valide (TAXREF 9.0)	Famille	Coefficient de rareté en Aquitaine	Lavergne	Weber & Gut	OEPP	Catégorie
<i>Panicum barbipulvinatum</i> Nash, 1900	<i>Poaceae</i>	E	3	26	Liste d'observation	B
<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx. var. <i>dichotomiflorum</i>	<i>Poaceae</i>	RR	3	26	Liste d'observation	B
<i>Panicum dichotomiflorum</i> var. <i>chloroticum</i> (Nees ex Trin.) B.Bock, 2012	<i>Poaceae</i>	E	3	26	Liste d'observation	B
<i>Panicum miliaceum</i> L. subsp. <i>miliaceum</i>	<i>Poaceae</i>	E	3	26	Liste d'observation	B
<i>Panicum miliaceum</i> subsp. <i>agricola</i> Scholz & Mikolás, 1991	<i>Poaceae</i>	E	3	26	Liste d'observation	B
<i>Panicum miliaceum</i> subsp. <i>ruderales</i> (Kitag.) Tzvelev, 1968	<i>Poaceae</i>	E	3	26	Liste d'observation	B
<i>Parthenocissus tricuspidata</i> (Siebold & Zucc.) Planch., 1887	<i>Vitaceae</i>	R	3	27	Liste d'observation	B
<i>Paspalum vaginatum</i> Sw., 1788	<i>Poaceae</i>	RR	3	29	Liste d'observation	A
<i>Petasites pyrenaicus</i> (L.) G.López, 1986	<i>Asteraceae</i>	PC	3	31	Liste d'observation	A
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	<i>Phytolaccaceae</i>	C	3	25	Liste de préoccupation mineure	A
<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	<i>Pinaceae</i>	AR	3	29	Liste d'observation	A
<i>Pittosporum tobira</i> (Thunb.) W.T.Aiton, 1811	<i>Pittosporaceae</i>	RR	4	28	Liste des espèces envahissantes	A
<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	<i>Platanaceae</i>	PC	3	21	Liste d'observation	B
<i>Populus x canadensis</i> Moench, 1785	<i>Salicaceae</i>	AR	3	28	Liste d'observation	A
<i>Populus x canescens</i> (Aiton) Sm., 1804	<i>Salicaceae</i>	R	3	28	Liste d'observation	B
<i>Pyracantha</i> spp. (inclus les cultivars dont l'hybride <i>P. x coccinea</i>)	<i>Rosaceae</i>	AR	3	26	Liste d'observation	A
<i>Quercus rubra</i> L., 1753	<i>Fagaceae</i>	AC	3	28	Liste d'observation	A
<i>Rhododendron ponticum</i> subsp. <i>baeticum</i> (Boiss. & Reut.) Hand.-Mazz., 1909	<i>Ericaceae</i>	E	3	29	Liste de préoccupation mineure	B
<i>Rhus typhina</i> L., 1756	<i>Anacardiaceae</i>	R	3	22	Liste de préoccupation mineure	A
<i>Sagittaria latifolia</i> Willd., 1805	<i>Alismataceae</i>	R	3	34	Liste des espèces envahissantes	A
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	<i>Asteraceae</i>	PC	3	29	Liste d'observation	A
<i>Setaria italica</i> subsp. <i>italica</i>	<i>Poaceae</i>	E	3	17	Liste d'observation	B
<i>Setaria italica</i> subsp. <i>pycnocoma</i> (Steud.) de Wet, 1981	<i>Poaceae</i>	R	3	17	Liste d'observation	B
<i>Setaria parviflora</i> (Poir.) Kerguelen, 1987	<i>Poaceae</i>	AR	3	18	Liste d'observation	B
<i>Solanum chenopodioides</i> Lam., 1794	<i>Solanaceae</i>	PC	3	27	Liste de préoccupation mineure	A
<i>Solanum physalifolium</i> Rusby, 1895	<i>Solanaceae</i>	E	3	25	Liste d'observation	B
<i>Solanum sarachoides</i> Sendtn., 1846	<i>Solanaceae</i>	R	3	24	Liste d'observation	B
<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	<i>Asteraceae</i>	R	3	28	Liste d'observation	B

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

Nom latin valide (TAXREF 9.0)	Famille	Coefficient de rareté en Aquitaine	Lavergne	Weber & Gut	OEPP	Catégorie
<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	<i>Poaceae</i>	PC	3	24	Liste d'observation	B
<i>Spartina alterniflora</i> Loisel., 1807	<i>Poaceae</i>	E	3	22	Liste d'observation	B
<i>Spartina versicolor</i> Fabre, 1850	<i>Poaceae</i>	D	3	24	Liste d'observation	A
<i>Stenotaphrum secundatum</i> (Walter) Kuntze, 1891	<i>Poaceae</i>	E	3	26	Liste d'observation	A
<i>Symphyotrichum subulatum</i> (Michx.) G.L.Nesom, 1995	<i>Asteraceae</i>	E	3	28	Liste d'observation	B
<i>Symphytum orientale</i> L., 1753	<i>Boraginaceae</i>	E	3	22	Liste d'observation	B
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	<i>Plantaginaceae</i>	C	3	19	Liste de préoccupation mineure	B
<i>Vitis</i> spp.	<i>Vitaceae</i>	E	3	31	Liste d'observation	B
<i>Xanthium orientale</i> subsp. <i>italicum</i> (Moretti) Greuter, 2003	<i>Asteraceae</i>	PC	3	31	Liste d'observation	A
<i>Xanthium spinosum</i> L., 1753	<i>Asteraceae</i>	R	3	26	Liste d'observation	B
<i>Yucca gloriosa</i> L., 1753	<i>Asparagaceae</i>	AR	3	29	Liste d'observation	A

10.2.3 LISTE DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EMERGENTES

Nom latin valide (TAXREF 9.0)	Famille	Coefficient de rareté en Aquitaine	Lavergne	Weber & Gut	OEPP
Akebia quinata Decne., 1839	<i>Lardizabalaceae</i>	E	2	29	Liste d'observation
Alternanthera philoxeroides (Mart.) Griseb., 1879	<i>Amaranthaceae</i>	RR	2	32	Liste d'observation
Ambrosia psilostachya DC., 1836	<i>Asteraceae</i>	E	2	33	Liste des espèces envahissantes (sanitaire)
Ambrosia tenuifolia Spreng., 1826	<i>Asteraceae</i>	E	2	21	Liste des espèces envahissantes (sanitaire)
Ambrosia trifida L., 1753	<i>Asteraceae</i>	E	2	22	Liste des espèces envahissantes (sanitaire)
Amelanchier lamarckii F.G.Schroed., 1968	<i>Rosaceae</i>	E	2	27	Liste d'observation
Amorpha fruticosa L., 1753	<i>Fabaceae</i>	E	2	28	Liste d'observation
Andropogon virginicus L., 1753	<i>Poaceae</i>	E	2	29	Liste d'observation
Anthemis maritima	<i>Asteraceae</i>	E	2	27	Liste d'observation
Aponogeton distachyos L.f., 1782	<i>Aponogetonaceae</i>	E	2	33	Liste des espèces envahissantes
Arctotheca calendula (L.) Levyns, 1942	<i>Asteraceae</i>	E	2	29	Liste d'observation
Aristida longespicata Poir., 1811	<i>Poaceae</i>	D	2	12	Liste d'observation
Aronia prunifolia (Marshall) Rehder, 1938	<i>Rosaceae</i>	E	2	32	Liste d'observation
Artemisia annua L., 1753	<i>Asteraceae</i>	E	2	24	Liste d'observation
Bidens connata Muhlenb. ex Willd., 1803	<i>Asteraceae</i>	E	2	26	Liste d'observation
Bothriochloa barbinodis (Lag.) Herter, 1940	<i>Poaceae</i>	RR	2	23	Liste d'observation
Brassica tournefortii Gouan, 1773	<i>Brassicaceae</i>	D	2	12	Liste d'observation
Commelina communis L., 1753	<i>Commelinaceae</i>	E	2	23	Liste d'observation
Cotula australis	<i>Asteraceae</i>	D	2	19	Liste d'observation
Cotula coronopifolia L., 1753	<i>Asteraceae</i>	E	2	29	Liste d'observation
Crassula helmsii (Kirk) Cockayne, 1907	<i>Crassulaceae</i>	E	2	29	Liste des espèces envahissantes
Cyperus reflexus Vahl, 1805	<i>Cyperaceae</i>	E	2	27	Liste d'observation
Cyperus rigens C.Presl, 1830	<i>Cyperaceae</i>	E	2	27	Liste d'observation
Delairea odorata Lem., 1844	<i>Asteraceae</i>	E	2	23	Liste d'observation
Dichanthelium acuminatum (Sw.) Gould & C.A.Clark, 1979	<i>Poaceae</i>	AR	2	20	Liste d'observation

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

Digitaria aequiglumis (Hack. & Arechav.) Parodi, 1922	Poaceae	R	2	25	Liste d'observation
Digitaria violascens	Poaceae	D	2	26	Liste d'observation
Diospyros lotus L., 1753	Ebenaceae	RR	2	24	Liste d'observation
Dysphania pumilio (R.Br.) Mosyakin & Clemants, 2002	Amaranthaceae	E	2	24	Liste d'observation
Eclipta prostrata (L.) L., 1771	Asteraceae	E	2	18	Liste d'observation
Eleusine africana Kenn.-O'Byrne, 1957	Poaceae	D	2	17	Liste d'observation
Elodea nuttallii (Planch.) H.St.John, 1920	Hydrocharitaceae	RR	2	35	Liste des espèces envahissantes
Epilobium ciliatum Raf., 1808	Onagraceae	E	2	27	Liste d'observation
Eragrostis curvula (Schrud.) Nees, 1841	Poaceae	E	2	31	Liste d'observation
Eragrostis orcuttiana Vasey, 1893	Poaceae	D	2	25	Liste d'observation
Eragrostis tephrosanthos Schult., 1824	Poaceae	E	2	25	Liste d'observation
Eragrostis virescens C.Presl, 1830	Poaceae	E	2	27	Liste d'observation
Erigeron blakei Cabrera, 1941	Asteraceae	RR	2	22	Liste d'observation
Euphorbia nutans Lag., 1816	Euphorbiaceae	E	2	19	Liste de préoccupation mineure
Euphorbia serpens Kunth, 1817	Euphorbiaceae	E	2	19	Liste de préoccupation mineure
Geranium x oxonianum Yeo, 1985	Geraniaceae	E	2	17	Liste d'observation
Glyceria striata (Lam.) Hitchc. subsp. striata	Poaceae	E	2	31	Liste d'observation
Heracleum mantegazzianum Sommier & Levier, 1895	Apiaceae	E	2	24	Liste des espèces envahissantes (sanitaire)
Hydrocotyle ranunculoides L.f., 1782	Araliaceae	E	2	32	Liste des espèces envahissantes
Hypericum mutilum L., 1753	Hypericaceae	E	2	11	Liste d'observation
Impatiens parviflora DC., 1824	Balsaminaceae	E	2	24	Liste d'observation
Juncus marginatus	Juncaceae	E	2	20	Liste d'observation
Myriophyllum heterophyllum Michx., 1803	Haloragaceae	E	2	29	Liste d'observation
Nassella poeppigiana (Trin. & Rupr.) Barkworth, 1990	Poaceae	D	2	22	Liste d'observation
Nassella tenuissima (Trin.) Barkworth, 1990	Poaceae	E	2	22	Liste d'observation
Oenothera longiflora L., 1771	Onagraceae	RR	2	20	Liste de préoccupation mineure
Oenothera parviflora L., 1759	Onagraceae	E	2	20	Liste de préoccupation mineure
Oxalis debilis Kunth, 1822	Oxalidaceae	RR	2	19	Liste d'observation
Oxalis fontana Bunge, 1835	Oxalidaceae	AR	2	19	Liste d'observation
Paspalum paucispicatum Vasey, 1893	Poaceae	E	2	28	Liste d'observation
Physostegia virginiana (L.) Benth., 1829	Lamiaceae	E	2	20	Liste d'observation

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Permis d'aménager – Lou Puntaou à Léon

Polygala curtissii A.Gray, 1867	<i>Polygalaceae</i>	E	2	22	Liste d'observation
Pterocarya fraxinifolia (Poir.) Spach, 1834	<i>Juglandaceae</i>	E	2	31	Liste des espèces envahissantes
Rumex cuneifolius Campd., 1819	<i>Polygonaceae</i>	E	2	17	Liste d'observation
Sagittaria graminea	<i>Alismataceae</i>	E	2	34	Liste des espèces envahissantes
Salpichroa origanifolia (Lam.) Baill., 1888	<i>Solanaceae</i>	RR	2	29	Liste d'observation
Sicyos angulata L., 1753	<i>Cucurbitaceae</i>	R	2	24	Liste d'observation
Sisyrinchium angustifolium Mill., 1768	<i>Iridaceae</i>	R	2	22	Liste d'observation
Sisyrinchium rosulatum E.P.Bicknell, 1899	<i>Iridaceae</i>	RR	2	19	Liste d'observation
Solanum bonariense L., 1753	<i>Solanaceae</i>	E	2	27	Liste d'observation
Solanum laciniatum Aiton, 1789	<i>Solanaceae</i>	RR	2	18	Liste d'observation
Solanum mauritianum Scop., 1788	<i>Solanaceae</i>	E	2	23	Liste de préoccupation mineure
Soleirolia soleirolii (Req.) Dandy, 1964	<i>Urticaceae</i>	E	2	26	Liste d'observation
Soliva sessilis Ruiz & Pav.	<i>Asteraceae</i>	R	2	24	Liste de préoccupation mineure
Spiraea japonica L.f., 1782	<i>Rosaceae</i>	E	2	33	Liste d'observation
Spiraea gr. douglasii (incl. S x billardii, S. x salicifolia, S. x pseudosalicifolia, S. douglasii)	<i>Rosaceae</i>	E	2	31	Liste d'observation
Sporobolus vaginiflorus (Torr. ex A.Gray) Alf.Wood, 1861	<i>Poaceae</i>	E	2	12	Liste d'observation
Trigonella sicula	<i>Fabaceae</i>	E	2	28	Liste d'observation
Verbena bonariensis L., 1753	<i>Verbenaceae</i>	RR	2	16	Liste d'observation
Veronica filiformis Sm., 1791	<i>Plantaginaceae</i>	RR	2	23	Liste d'observation
Veronica peregrina L., 1753	<i>Plantaginaceae</i>	RR	2	18	Liste d'observation
Zantedeschia aethiopica (L.) Spreng., 1826	<i>Araceae</i>	AR	2	28	Liste d'observation